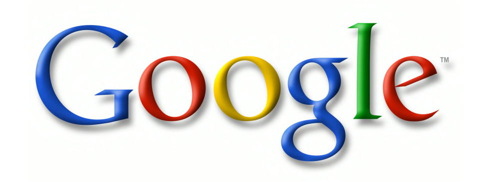




A 478691
DUPL

COURS
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

A L'USAGE DES OUVRIERS ET DES ARTISANS

TOME PREMIER

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

COURS

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

A L'USAGE

DES OUVRIERS ET DES ARTISANS

PAR



SCHULZE-DELITZSCH

TRADUIT ET PRÉCÉDÉ D'UNE ESQUISSE BIOGRAPHIQUE
ET D'UN APERÇU SUR LES NOUVELLES DOCTRINES ÉCONOMIQUES
ET LEUR APPLICATION

PAR BENJAMIN RAMPAL

Point de progrès social sans liberté politique,
point de liberté politique sans progrès social.
(SCHULZE-DELITZSCH.)

TOME PREMIER

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

AVANT-PROPOS

Nous devons un mot d'explication au public au sujet de l'œuvre dont nous lui présentons la traduction. Nous ne connaissons ni dans notre littérature ni dans celle d'aucune autre nation un ouvrage répondant mieux, sous une forme élémentaire, aux questions qui préoccupent à un si haut point les esprits en France et dans les autres États de l'Europe occidentale, questions qui sont communes à tous les pays où, dans le cours de ce siècle, s'est constituée et développée la grande industrie, ou bien s'est maintenue la grande propriété, et qu'on désigne sous le titre général de *question sociale.*

En présence des dissentiments profonds qui divisent la société française touchant le problème de la condition humaine, nous avons considéré comme un devoir patriotique de faire entendre la voix d'un

homme dont la vie a été consacrée à l'étude de ces questions ardues, et dont l'autorité a reçu la double sanction de la science et de la pratique.

L'œuvre traduite se compose de deux parties, la première porte dans l'original le titre : *Chapitre d'un Catéchisme des ouvriers allemands*, et a pour sous-titre : *Discours prononcés devant l'Association ouvrière de Berlin.* A ces intitulés nous en avons préféré un autre, indiqué par l'auteur lui-même dans son Avant-propos, et dont la spécialité répondait mieux au motif qui nous a déterminé à entreprendre cette traduction.

La seconde partie a pour titre : *L'Abolition des risques industriels et commerciaux par Lassalle,* réfutation par Schulze-Delitzsch. Cet opuscule nous a paru le complément de l'œuvre principale.

Le lecteur sera peut-être frappé de trouver dans cette traduction une si fréquente répétition des mêmes termes. Une des plus grandes difficultés que nous ait présentées ce travail consistait à en diminuer le nombre. On s'expliquera sans peine la fréquence de ces répétitions, si l'on pense que l'auteur a improvisé ses Discours et qu'il s'est attaché à les reproduire tels qu'ils avaient été prononcés. On sait

que le retour des mêmes expressions est habituel aux orateurs les plus éminents, et l'on n'ignore pas combien est limité le vocabulaire de la science économique.

Le lecteur pourra également remarquer que dans les *Discours* le ton s'élève et s'abaisse souvent jusqu'à paraître inégal. Cela tient autant à la nature du sujet qu'à la manière de l'auteur qui, préoccupé du soin d'être bien compris des personnes de conditions diverses dont se composait son auditoire, après avoir analysé, dans les termes les plus simples et les plus familiers, les rapports économiques, esquisse à grands traits la philosophie des faits qu'il vient d'exposer, puis se hâte de modérer son élan et de descendre de ces hauteurs pour rester plus intelligible.

Nous avons complété, au moyen de tableaux extraits des bilans annuels que publie M. Schulze-Delitzsch, le mouvement des sociétés coopératives de l'Allemagne, que son ouvrage ne donnait que jusqu'à 1864. Nous y avons joint des tableaux résumant le même mouvement pour l'Angleterre, que l'auteur considère comme le principal théâtre de la nouvelle évolution économique. On y trouvera des



éléments de comparaison entre les deux pays, et tous les hommes qui n'acceptent les théories comme vraies, que lorsqu'elles ont subi le contrôle de l'expérience, pourront juger de la valeur de doctrines qui se rattachent à des faits si considérables.

Nous avons cru devoir faire précéder l'œuvre de M. Schulze-Delitzsch d'une introduction destinée à relier le mouvement coopératif à ses origines, à le montrer comme la résultante des travaux du dix-huitième siècle et du siècle actuel, à indiquer les vastes développements qu'il a atteints en Angleterre et en Allemagne, et à l'étudier au point de vue français. Nous avons pensé que nous donnerions ainsi à notre travail plus d'utilité et de portée pour le lecteur de notre pays.

Benjamin RAMPAL.

Paris, avril 1874.

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

SUIVIE D'UN

APERÇU

SUR LES

NOUVELLES DOCTRINES ÉCONOMIQUES

ET LEUR APPLICATION

I

L'homme dont nous avons à esquisser la biographie avant d'indiquer le caractère et la portée de ses doctrines, est une des plus grandes et des plus puissantes individualités de ce siècle.

Un publiciste éminent, M. Nefftzer, s'étant rendu il y a quelques années en Allemagne pour étudier de plus près la personne et l'œuvre de M. Schulze-Delitzsch, écrivait dans le journal *le Temps* que cet économiste représentait la plus grande influence de l'Allemagne après M. de Bismarck, et il caractérisait son talent et son rôle considérable, en disant qu'il y avait en lui du Bastiat et du Luther.

M. Schulze est né le 29 août 1808, à Delitzsch, petite ville de la Saxe prussienne, dont il a ajouté le nom à son nom de famille.

Fils d'un magistrat distingué, après avoir reçu à

Leipzig l'instruction primaire et secondaire, il commença à l'université de cette ville ses études de droit, qu'il acheva à celle de Halle, puis fit son stage à Naumburg et passa ses examens avec une supériorité qui lui ouvrait l'accès aux plus hautes charges de la magistrature.

Nommé juge-assesseur près la Cour de Naumburg, et ensuite à la Chambre de justice de Berlin, il quitte en 1841 la haute magistrature, pour devenir administrateur du Conseil de justice de Delitzsch, poste qui lui permettait d'effectuer les nombreux voyages qu'il méditait, tant à l'étranger qu'en Allemagne.

En 1848, la capacité dont M. Schulze-Delitzsch avait fait preuve et les services publics rendus dans l'exercice de ses fonctions le désignèrent tout naturellement aux suffrages de sa ville natale, qui le nomma son représentant à l'Assemblée nationale de Berlin, où il fut élu président de la commission spécialement instituée pour l'étude de la question ouvrière. Cette distinction n'était pas purement honorifique, car les pétitions, venues de tous les coins du royaume, ne s'élevaient pas à moins de seize cents.

Réélu, après la dissolution de cette assemblée, par le même district comme membre de la Chambre des députés, il siége au centre gauche, dont il devient un des chefs, et prend part à toutes les grandes questions.

Dans le cours de l'année 1849, M. Schulze fut accusé, avec quarante et un de ses collègues de la précédente assemblée, du crime de haute trahison, pour avoir voté, comme membre de la majorité, le refus de l'impôt. Il fut acquitté, ainsi que ses coprévenus, par le jury de Berlin, dont le verdict ne s'inspira pas moins du droit parlementaire que de l'atteinte portée aux lois par l'envahissement à main armée de l'enceinte législative, exécuté d'après les ordres du ministère Brandenburg-Manteuffel.

M. Schulze, qui avait dirigé la défense et dont on s'était disputé dans toute la Prusse la plaidoirie sténographiée, devint, à l'occasion de ce succès judiciaire, l'objet d'ovations répétées. Des banquets lui furent offerts à Berlin et à Potsdam. Ses électeurs de Delitzsch célébrèrent ensuite son triomphe par des cavalcades, des promenades aux flambeaux et le don d'une coupe d'honneur. Cette popularité le désignait évidemment aux rigueurs du pouvoir.

La nouvelle organisation judiciaire offrit bientôt au gouvernement l'occasion de satisfaire ses rancunes. M. Schulze se vit relégué à Wreschen, petite ville polonaise du duché de Posen, sur les frontières de la Russie. Il s'y rendit avec la jeune femme qu'il venait d'épouser à Berlin. Se renfermant dans l'exercice de ses fonctions, il y donna de nouvelles preuves d'une supériorité déjà reconnue, notamment en élucidant un procès qui remontait à plus d'un demi-siècle et qui avait trait à une affaire

de crédit foncier surchargée de complications.

Ces preuves de capacité exceptionnelle n'empêchèrent pas qu'un congé pour vacance judiciaire ne lui fût refusé, quelque besoin qu'il eût de repos. On tenait à prolonger son exil. A la rigueur, on lui eût permis une excursion sur les bords de la Vistule, mais sur les bords de l'Elbe ou de la Sprée, ce n'était pas pour le ministère sans inconvénient. Que fait alors notre exilé? Il se met en voyage sans autorisation, s'appuyant sur son droit de jouir comme magistrat des vacances habituelles. De retour à Wreschen, il apprend qu'une retenue a été ordonnée sur ses appointements. Il envoie aussitôt au ministre sa démission et se retire en 1851 à Delitzsch.

M. Schulze avait précédemment fondé à Eulenburg et dans sa ville natale, pendant qu'il y était magistrat, deux sociétés pour l'achat des matières premières, ce qui n'avait pas été vu d'un œil favorable par le gouvernement. Libre de toute attache administrative, M. Schulze va pouvoir se livrer à cette propagande de réforme économique, qu'il poursuivra désormais sans relâche.

Les débuts furent lents, soit que les circonstances politiques lui imposassent une réserve particulière vis-à-vis de l'autorité, soit qu'il sentît la nécessité de préparer les esprits, dans la crainte qu'une mise en pratique trop hâtive n'amenât des insuccès et, à leur suite, des découragements chez les uns, chez les autres des doutes sur la justesse du principe.

De 1852 à 1855, sept comptoirs d'avances ou sociétés de crédit furent établis. En 1859, le mouvement économique dont M. Schulze s'était fait le promoteur avait acquis un développement assez important pour lui permettre de publier les comptes rendus annuels au moyen des renseignements qu'il était parvenu à réunir. On constatait, en 1861, dans les divers États de la confédération germanique, l'existence d'environ 340 sociétés de crédit et d'avances. Élu vers cette époque à la Chambre des députés par la ville de Berlin, M. Schulze rentrait dans la vie publique avec le double prestige d'écrivain et de réformateur dans l'ordre économique. A ce moment, sa situation grandissait à ce point que, devant la popularité qui déjà couronnait le représentant de la bourgeoisie et des classes ouvrières, on prêtait au roi Guillaume les paroles suivantes : « Nous verrons bien, en fin de compte, qui des deux triomphera, de M. Schulze ou de moi. »

Puissance de l'esprit et frappant symptôme du mouvement démocratique qui envahit les sociétés européennes, le fils du magistrat d'une petite ville conquiert un ascendant tel, qu'au sein d'une grande monarchie militaire il balance le pouvoir royal lui-même !

Pascal, avec cette profondeur de pensée et cette sublimité de style qu'on lui connaît, a distingué dans l'homme trois sortes de grandeurs : celle que, dans son langage ascétique, il nomme la grandeur

de la chair, que nous appellerions aujourd'hui la grandeur matérielle, et par laquelle il désigne les hommes investis du pouvoir ou de l'influence que donne la naissance ou la fortune ; celle de l'esprit, la grandeur intellectuelle, qu'il applique aux hommes supérieurs dans la science ou dans l'art ; enfin, celle de l'âme, la grandeur morale, qu'il désigne par les mots de charité, de sagesse et de sainteté. La transformation politique et sociale à laquelle nous assistons, ouvriers conscients ou inconscients, assigne dans l'avenir à ces trois sortes de grandeurs, et au profit des deux dernières, un rang inverse à celui qu'elles ont occupé jusqu'ici.

Les témoignages de l'immense popularité dont jouissait M. Schulze se manifestaient toutes les fois qu'il se trouvait en présence du public, et notamment dans les conférences où il exposait à ses adhérents les principes qui devaient présider aux combinaisons coopératives et les moyens pratiques de les réaliser.

Voici comment un témoin oculaire peint l'impression profonde exercée par M. Schulze-Delitzsch sur son auditoire.

Nous sommes dans l'hiver de 1862 ; l'immense salle des concerts de la rue Frédéric, à Berlin, est le lieu où l'économiste réformateur a convoqué le public. La salle est comble jusqu'aux galeries adjacentes, et il règne au sein de cette multitude un ordre et un calme que rien n'altère. On dirait une

réunion d'hommes rassemblés dans un édifice religieux pour l'exercice de leur culte.

L'orateur gravit la tribune; c'est un homme de haute taille, à la physionomie énergique et sympathique à la fois, au front proéminent, au regard vif et bienveillant, aux lèvres indiquant par leurs contours précis la décision et la fermeté du caractère. Sa voix est puissante et sonore, son langage est d'une clarté qui pénètre tous les esprits.

Sa diction, exempte d'ornements superflus, est toujours simple et juste, toujours conforme aux lois d'une logique rigoureuse. Ce n'est pas aux passions qu'il s'adresse, mais à l'intelligence et au cœur. Il instruit sans pédanterie, il persuade par la seule force de la vérité, et, sans jamais flatter la foule, il sait se rendre populaire. Dédaignant les déclamations pompeuses et les théories décevantes, ce maître de la parole se renferme strictement dans le sujet qu'il traite, bien qu'il possède toutes les ressources de l'éloquence, l'ironie la plus acérée, l'esprit le plus brillant, les nobles indignations du moraliste et les élans de l'enthousiasme. C'est ainsi qu'il expose ses vues sur le problème le plus ardu de l'époque, sur la question sociale, sur les rapports du travail et du capital, sur la situation des classes ouvrières et sur les moyens de l'améliorer. Sa vigoureuse intelligence, appliquée à ces questions difficiles et prodigue du trésor de ses méditations, montre les voies par lesquelles les intérêts oppo-

sés peuvent se concilier au sein de la civilisation générale.

Le récit qui précède se rapporte aux conférences tenues devant l'Association ouvrière de Berlin, et fréquentées non-seulement par les ouvriers de cette association, mais aussi par des hommes haut placés dans la science, la politique et l'industrie.

Telle est l'origine des discours que leur immense succès engagea l'auteur à publier l'année suivante, et qui, réunis en un volume, ont formé le traité d'économie politique dont nous offrons la traduction au public.

En 1864, M. Schulze reçut de ses concitoyens une preuve éclatante de leur reconnaissance. Le docteur Lette, président de la Cour des comptes, lui fit au nom de la démocratie un don de 50,000 thalers provenant de souscriptions volontaires.

L'enseignement donné en 1862 avec tant de succès par l'éminent orateur ne pouvait manquer de soulever les vives contradictions du parti socialiste et autoritaire, dont les doctrines étaient diamétralement opposées au développement par la liberté et par l'initiative individuelle que prêchait M. Schulze. On peut dire qu'à ce moment l'Allemagne se divisa en deux camps sur le terrain économique, et que la question sociale y fut discutée avec le plus grand éclat à deux points de vue tout à fait contraires.

Arrêtons un instant notre attention sur ce spectacle qui ne manque pas de grandeur, tant par la

gravité des questions que par la valeur des hommes qui les agitent. Autour de notre réformateur se groupaient les économistes Huber, Wirth, Böhmert, Michaëlis. M. Huber, le plus influent de ses adhérents, ne diffère de M. Schulze que par un penchant plus prononcé pour les formes coopératives de l'Angleterre, qu'il s'efforce d'introduire en Allemagne et dont il est le promoteur éminent et infatigable.

A la tête du parti socialiste autoritaire, on distingue d'abord M. Ferdinand Lassalle, qu'appuient le professeur Wutke, MM. Hess, Robertus, Bucher, Dammer, le poëte politique Georges Herwegh, le colonel Becker et un auxiliaire qu'on s'étonne de trouver en pareille compagnie, Mgr de Ketteler, évêque de Mayence.

Mgr de Ketteler a publié sur ces matières deux ouvrages dont les titres sont : *La Question du travail et le Christianisme*, et *Liberté, Autorité et Église*. Ce dernier écrit est tenu en Allemagne pour le manifeste du parti catholique sur la question sociale. Esprit lettré, écrivain habile et dont le style ferme et précis a conservé comme un reflet de la profession militaire, qui fut celle de sa jeunesse, Mgr de Ketteler se rattache à la doctrine lassallienne par l'adoption de son point de départ, qui consiste à reprocher au salaire d'être dans l'état actuel strictement proportionnel aux besoins de la vie, et par son idéal de gouvernement, sorte de

théocratie socialiste dont l'esprit serait essentiellement contraire à toute liberté économique.

Ferdinand Lassalle, qui a joué le rôle de chef d'école, est né le 11 avril 1825, à Breslau (Silésie), d'une famille de riches négociants israélistes. Envoyé à l'École de commerce de Leipzig, dans le but de le préparer à suivre la carrière paternelle, Lassalle en sort une année après, pour aller faire ses études de droit et de philosophie à Breslau, puis à Berlin. Lassalle entrait dans le monde en 1846. Henri Heine, frappé de son aptitude pour la dialectique, le recommanda à Varnhagen d'Ense, qui le mit en relation avec Humboldt. Sa vie publique est marquée, dès le début, par une agitation continuelle qui l'arrache souvent à l'étude. Procès privés, procès politiques y alternent avec la publication d'ouvrages de philosophie générale ou juridique. Peu après, le contre-coup en Allemagne de notre révolution de 1848 le jette dans la politique militante, où il s'engage dans les rangs du radicalisme. Les condamnations qu'il encourt en font l'idole du parti populaire, et c'est lui que M. Schulze-Delitzsch rencontre comme principal adversaire. Lassalle, de même que tous les esprits absolus, ne connaissait pas de tempéraments. Il ne rêvait qu'au moyen de s'emparer de l'État, et, par l'État, de transformer la société. Son pamphlet : *Bastiat Schulze de Delitzsch, le Julien de l'Économie politique,* est une violente protestation contre le parti libéral, qu'il accuse de déserter les intérêts popu-

laires, et un désaveu direct des voies par lesquelles M. Schulze cherche à réformer les pouvoirs publics et l'état social. Quelque supériorité que M. Schulze nous paraisse avoir montrée dans la réplique dont nous avons joint la traduction à ce volume, le débat n'eût pas été suspendu de sitôt, vu la souplesse et la fécondité de l'esprit paradoxal de son adversaire, sans la mort prématurée de Lassalle, survenue le 31 août 1864.

Lassalle était épris d'une jeune Bavaroise, dont il se croyait aimé et dont les projets de mariage lui semblèrent une trahison. Il provoqua en duel son rival et succomba dans la lutte.

La disparition de ce chef de parti amena une trêve que la guerre de 1866 et les changements profonds qui s'en suivirent en Allemagne vinrent encore prolonger; mais les dissentiments économiques, représentés par les deux écoles opposées, reprirent de plus belle vers 1868. Lassalle avait eu pour successeur M. Schweizer, député au parlement de Berlin pour Elberfeld, ville industrielle très-importante des provinces rhénanes, rédacteur du journal *le Démocrate socialiste* de Berlin et président général des sociétés ouvrières qui adhèrent aux idées de Lassalle. Un congrès eut lieu à Berlin, où furent convoqués les délégués de toutes ces associations.

La lutte recommença, et elle fut soutenue par M. Schulze, aidé de ses amis, avec cette ténacité



persévérante qui dérive d'une conviction profonde. Conférences, journaux, publications de toutes sortes, l'illustre économiste est toujours sur la brèche, et à la façon du philosophe antique devant qui on niait le mouvement, il répond comme lui par l'action, et ne se bornant pas à des triomphes d'éloquence et de dialectique, il combat ses adversaires par le développement toujours croissant du nombre et de l'importance des associations dont il est le promoteur. Il ne limite pas à l'Allemagne la mission réformatrice qu'il s'est donnée. Ses vues s'étendent plus loin encore. L'Italie, la Belgique, la Russie même, créent des banques populaires sur le modèle des banques allemandes, et s'aident, dans la rédaction de leurs statuts, de ses lumières et de son expérience.

Nous allons le voir mêlé à notre propre mouvement économique. L'Exposition de 1867, en concentrant à Paris les produits de l'industrie du monde entier, avait fait naître chez nous l'idée d'un congrès international de la coopération. Il semblait que le lieu et la circonstance ne pouvaient être mieux choisis pour discuter, en face des chefs-d'œuvre de l'industrie, les conditions du travail et les lois qui président à la distribution des produits entre les divers agents qui concourent à les former. Les économistes les plus éminents de l'Europe, les gérants des sociétés ouvrières de France et de l'étranger, les publicistes qui suivaient avec intérêt les progrès de cette nouvelle évolution économique avaient ac-

cepté avec empressement les invitations qui leur avaient été adressées. On citait parmi eux, pour l'Allemagne, MM. Schulze-Delitzsch, le docteur Hirsch, le docteur Böhmert; pour l'Angleterre, MM. John Bright, Stuart Mill, dont la science déplore la perte récente; pour l'Italie, MM. Luzzati et Vigano; pour la Belgique, MM. Couvreur et Corr van der Maeren. On ne doutait pas que l'autorisation de se réunir ne fût facilement accordée par un gouvernement qui, l'année précédente, avait mis à la disposition de la Société des tisseurs lyonnais plusieurs centaines de mille francs; qui, vers la même époque, avait établi à Paris, place Royale, une caisse de prêts et d'avances pour les coopérateurs et avait fait faire des offres aux divers gérants des sociétés parisiennes d'ouvriers; qui, en outre, avait sollicité une enquête publique sur ces associations, et fait présenter et voter au Corps législatif une loi sur la matière. On n'oubliait qu'une chose, c'est que le césarisme n'a pas pour principe de conduite de servir la démocratie, mais bien de s'en servir. On ne se rappelait plus qu'après le 2 décembre 1851, il avait fait traquer par sa police les associations ouvrières fondées depuis 1848. Aussi, renvoyés du préfet de police au ministre de l'intérieur, et du ministre de l'intérieur au préfet de police, les organisateurs du congrès se trouvèrent-ils livrés à un ballottage dérisoire, qui les força à en abandonner l'exécution.

Quelque préparés qu'auraient pu être nos voisins aux actes du régime qui pesait sur la France et qui nous déconsidérait aux yeux de l'Europe entière, l'interdiction, allant au delà de l'arbitraire prévu, les étonna profondément. A part les journaux officiels et les feuilles cléricales, telles que le *Monde* et l'*Univers*, la presse française fut unanime à blâmer le *veto* ministériel. « Venez chez nous, disait-on dans toutes les langues aux organisateurs des conférences projetées ; la liberté la plus complète, une réception sympathique vous sont assurées. » A la stupéfaction des amis et des partisans du congrès succéda bientôt l'indignation ; personne ne l'éprouva autant que M. Schulze. Il proposa d'abord de chercher à l'étranger un lieu de réunion plus hospitalier. Il écrivit : « Ne pactisons pas avec cette politique !
« Transférez le congrès en Belgique, ou mieux
« encore en Allemagne, à Heidelberg, Mannheim,
« Coblentz, Cologne, n'importe où vous voudrez !
« C'est la meilleure réponse à ce régime d'arbitraire.
« Personne ne vous entravera chez nous, en Al-
« lemagne ; je vous le garantis sur mon honneur.
« Je ne vais plus à Paris ! j'entends délibérer libre-
« ment ou point. » Décidément notre économiste démocrate préférait les Hohenzollern aux Bonaparte !...
...t peut-être le député de l'opposition au Parlement
des sociét...
...se répétait-il le mot resté historique de
les publiciste...
...narck : *La France n'a plus d'attraction.*
de cette nouv...
...s, M. Schulze publiait le manifeste sui-

vant, reproduit, en octobre 1867, par le journal *le Temps*. En voici le début et la conclusion :

« Je me trouvais en route pour Paris, où je me « proposais, en qualité d'agent de l'Union des asso- « ciations allemandes, d'assister au congrès des so- « ciétés coopératives, convoqué pour la mi-août, « quand je reçus la nouvelle que le gouvernement « français s'opposait à la réunion du congrès. J'ai « repoussé, comme compromettante pour la liberté « et la dignité des discussions du congrès, toute « concession faite en vue du retrait de cette dé- « fense, et j'ai aussitôt rebroussé chemin.....

« Le présent manifeste a pour but de protester « devant le monde civilisé contre l'exclusion dont « vient d'être l'objet à Paris le mouvement social « et coopératif dans le concours général qui y est « ouvert. Par l'interdiction du congrès international « des sociétés coopératives, l'Exposition universelle « de Paris a perdu un de ses titres les plus sérieux « à l'universalité et a vu s'affaiblir sa valeur interna- « tionale. Quoi que puissent dire les associations « d'autres pays, de cette atteinte à la dignité et au « droit social de notre cause (et déjà des voix éner- « giques se sont élevées à ce sujet dans la presse de « Paris), c'est tout particulièrement l'affaire des as- « sociations allemandes, et c'est le devoir de leur « agent d'intervenir dans cette circonstance. Nous « représentons une organisation complète, où nous « sommes réunis pour la défense de notre cause



« et la sauvegarde de nos intérêts communs.

« Nous sommes une puissance; nous avons obligé « l'État à nous reconnaître dans notre pays; nous « sommes une puissance économique et morale, « fondée sur tout ce qui est bon, juste et vraiment « humain. A ce titre, nous repoussons cet acte ar- « bitraire. Le gouvernement français, qui a pris au- « trefois pour devise : « L'empire, c'est la paix! » a « rejeté par son interdiction un des éléments les « plus précieux de la paix extérieure et intérieure « des peuples. Les associations en prennent acte.

« Au nom de l'Union générale des associations « économiques et industrielles allemandes,

« *L'Agent actuel*,

« Signé : SCHULZE-DELITZSCH. »

Il n'entre pas dans le plan de l'esquisse biographique que nous venons de tracer, de faire parcourir en détail au lecteur toutes les phases de la vie politique de M. Schulze.

Nous dirons seulement que, fidèle à la devise inscrite en tête de ce volume, il s'est toujours montré le champion des libertés publiques qu'il n'a jamais séparées des libertés économiques, et dont il a toujours réclamé le développement parallèle. C'est précisément ce qui lui donne dans le parlement une physionomie spéciale et le distingue de ses collègues du parti libéral. Comme homme politique, il a suivi les fortunes diverses de l'opposition, dont il est resté l'un des chefs.

Dès ses débuts à la Chambre des députés, on le voit disputer pied à pied le terrain à la réaction qui suivit la dissolution du parlement de Francfort, s'efforcer de reconquérir les libertés perdues, lutter sans relâche contre les empiétements du gouvernement personnel et de l'autocratie ministérielle.

Après avoir, dans les années qui ont précédé les dernières guerres, vainement tenté de faire obstacle aux projets de M. de Bismarck, lui et ses amis furent contraints de s'incliner devant son double triomphe de 1866 et de 1870, et se trouvèrent, vis-à-vis de la masse nationale enivrée, dans la situation où se seraient trouvés chez nous les opposants constitutionnels et républicains du second Empire, au retour de Berlin et au lendemain de succès aussi inouïs. Mais M. Schulze n'en a pas moins poursuivi, sans jamais s'en laisser distraire par la gravité des événements, la réalisation de ses réformes économiques, la meilleure part de sa gloire, et sur lesquelles est aujourd'hui assise, comme sur une base indestructible, son immense popularité.

Nous ne croyons pas cependant devoir passer sous silence les trois lettres qu'il adressa au mois de février 1871 à des patriotes italiens, du nombre desquels faisait partie M. Vigano, l'éminent économiste, un des promoteurs de la coopération dans le nord de l'Italie.

M. Vigano avait publiquement exprimé, à la suite

de la proclamation de la république en France, l'opinion que, du moment où les Français renonçaient vis-à-vis de leurs voisins à toute revendication de territoire et reconnaissaient le droit de l'Allemagne à se constituer comme elle l'entendrait, l'objet de la guerre était atteint pour celle-ci, et que ses armées devaient évacuer le sol ennemi. Nous avons pensé que ces lettres, relatives au changement de frontières qui allait s'accomplir au moment où l'auteur écrivait, peuvent, vu l'influence dont jouit M. Schulze en Allemagne et en Europe, être considérées comme y ayant eu une part et être appréciées comme des actes politiques.

M. Schulze affirme dans la première lettre la légitimité de la guerre défensive faite par l'Allemagne, et il ajoute qu'il est contraire à la vérité que l'ex-Empereur seul ait voulu la guerre et que la masse de la nation est tellement imbue du sentiment de son rôle historique, que les Français les plus sages ne savent s'en affranchir; d'où résulte leur prétention à une prépondérance sur le continent, et notamment à l'égard de l'Allemagne, qu'ils regardent comme nécessaire à l'accomplissement de leur mission civilisatrice. L'auteur fait remonter cette prétention à Louis XIV, et après lui elle se serait transmise à tous les gouvernements qui ont suivi. Toute agglomération d'États, tout agrandissement de territoire sur le sol allemand semble aux Français une menace.

La conclusion de ce qui précède est qu'en 1870-71, l'Allemagne n'a pas eu seulement à combattre l'empereur Napoléon III, mais aussi la France, et que le renversement de celui-ci ne change rien à l'état des choses, le caractère et les vues de la nation restant les mêmes. Notre publiciste en donne pour preuve la persistance des Français à réclamer la rive gauche du Rhin, qui dut leur être concédée à la paix de Bâle(1795); à celles de Campo-Formio (1797) et de Lunéville (1801).

L'auteur élève encore une objection contre le maintien de nos frontières de 1870. Il ne croit pas à la durée de la république française. Il pressent les agitations socialistes et démagogiques et l'effroi des classes riches, rejetées par la crainte vers une dictature militaire, qui, pour légitimer et assurer son existence, se verrait fatalement entraînée à la guerre. M. Schulze termine sa première lettre en déclarant que tout gouvernement ne peut s'affermir en France que par le retour à l'ancien système de conquêtes, les Français mettant leurs libertés publiques bien au-dessous de leur prépondérance européenne. Il affirme la persistance de notre personnalité nationale à travers les siècles, en s'appuyant des paroles de Napoléon Ier au conseil d'État (mai 1802), à propos de la création de la Légion d'honneur.

« Je ne crois pas que les Français aiment la « liberté et l'égalité; ils n'ont pas été changés par « dix ans de révolution; ils sont ce qu'étaient les

« Gaulois, il leur faut des distinctions. Voyez comme « le peuple se prosterne devant les crachats des « étrangers ! »

La deuxième lettre commence par définir le but que, suivant l'auteur, la France assignait à la guerre. S'emparer de la rive gauche du Rhin, démembrer la Prusse, pour qu'elle cesse d'être le centre des forces germaniques; s'opposer à l'unité allemande et reconstituer la Confédération du Rhin sur les bases du premier Empire. Qui pourrait donc blâmer les Allemands, dit l'écrivain, d'exiger en sus des frais de la campagne une garantie territoriale contre le retour de pareilles agressions, d'autant que la rectification de frontières n'aurait lieu que sur une partie limitée du territoire? La France descendrait-elle pour cela à l'état de puissance de second ordre? Ce droit de la conquête, dont les Français ont fait un si fréquent usage, n'existerait-il plus quand la victoire abandonne leur drapeau, et le verdict qui sort des jeux sanglants de la guerre cesserait-il d'être applicable lorsqu'il serait rendu contre nos voisins? Les provinces que nous réclamons ne nous sont-elles pas encore unies par le langage et les mœurs, et ne furent-elles pas jadis violemment détachées de notre patrie?

L'auteur compare ensuite la constitution des deux pays et constate leurs différences quant à la mise en action de leurs forces. L'unité de l'Allemagne résulte de la fédération d'un grand nombre de petits

États. M. Schulze oublie évidemment que, longtemps avant les derniers événements, la Prusse était une puissance de premier ordre. La France, continue-t-il, est, au contraire, un État fortement centralisé. C'est pour elle un moyen d'influence, mais aussi un danger pour ses voisins. Le système militaire de l'Allemagne est organisé en vue de la défense; celui de la France l'est pour l'attaque. Il faut donc, conclut l'auteur, que nous acquérions de meilleures frontières défensives, en mettant entre la France et nous la chaîne des Vosges. Ce sont, au surplus, nos frontières naturelles et nationales, et les Français sont toujours portés à méconnaître après la victoire ce double principe, surtout à l'égard de l'Allemagne, et même on l'a vu, à la suite de la guerre de 1859, vis-à-vis de l'Italie. Notre intérêt est d'accord avec celui de la paix européenne et de la civilisation générale.

Quant au désir de faire déchoir la France de son rang, ce serait là, dit l'éminent publiciste, une prétention impossible à réaliser. De plus, la nationalité française, représentant un côté important de la civilisation européenne, doit être constituée en un grand État. Il serait injuste de le méconnaître et vain de s'y opposer. Mais la paix est impossible, si la France s'imagine qu'elle descend toutes les fois que l'Allemagne s'élève, et qu'elle cesse d'être une puissance de premier ordre, si elle ne peut empêcher l'Allemagne de le devenir.



La troisième lettre examine le principe des nationalités, au point de vue de la répartition des fonctions diverses qui forment l'ensemble de la civilisation. C'est une loi analogue à celle de la division du travail en économie politique.

Chaque peuple représente un des aspects du progrès, par la tâche spéciale que lui assignent sa nature et son histoire. De là dérivent la légitimité et la nécessité pour le genre humain de se constituer en nations distinctes, ce que l'auteur résume en ces mots : « Les nations sont les organes au « moyen desquels l'humanité accomplit son évolu« tion progressive. »

L'action historique des nationalités germanique et française est, d'après M. Schulze, nettement caractérisée par les deux époques de la Réforme et de la Révolution.

Dans sa lutte pour abolir le servage intellectuel, conséquence des idées théocratiques du moyen-âge, l'Allemagne, dit l'auteur, perdit de vue les conditions de son existence politique. La guerre de Trente ans amena la dislocation de l'Empire et ouvrit un champ libre aux convoitises des États voisins. Le mouvement intellectuel du seizième siècle, si brillamment inauguré chez nous, fut arrêté, et l'intelligence nationale ne jeta plus que de faibles lueurs. Une sombre résignation s'étendit comme un voile sur le pays, et à la suite de cette terrible crise, le monde de la pensée fut comme fermé à l'Allemagne.

En France, poursuit l'écrivain, les dissensions religieuses prirent une tournure plus politique que chez nous. La lutte ayant abouti à la centralisation, la France fut poussée à l'esprit de conquête.

Le règne de Louis XIV est l'apogée de cette période. Paris devient le centre du monde civilisé et la cité régulatrice du goût dans les choses sérieuses et frivoles. Une littérature se forme qui porta plus tard les esprits hardis vers l'examen des questions politiques et sociales. Cette littérature propagea ainsi le sentiment de l'instabilité des institutions, et son esprit matérialiste hâta la démoralisation des classes supérieures, en faisant du dédain d'une morale jugée surannée le signe distinctif des esprits forts. Cette action dissolvante, jointe aux catastrophes financières et au despotisme de la cour, devait fatalement amener une explosion. La Révolution de 1789 se leva sur l'Europe comme l'aurore de la liberté et vint l'éclairer de ses grandes idées, mais cet élan sublime tomba bientôt et fit place au sanglant crépuscule du premier Empire.

Alors, ce ne sont plus les idées de la Révolution, mais les armées françaises qui ont mission de conquérir le monde, et, pour y parvenir, la France, fidèle à ses traditions, se résigne au sacrifice de ses libertés. Cette tendance de l'esprit public, ajoute M. Schulze, se perpétue à travers les révolutions du pays, qui, malgré de terribles catastrophes, a conservé de Napoléon Ier un souvenir si cher, que

son neveu y a puisé, en grande partie, la force d'établir un second Empire.

Les Allemands, au contraire, ont dû, alors que leur existence politique et leur rang dans la famille humaine étaient contestés, se relever d'abord de leur abaissement intellectuel. Grâce à leur prospérité nationale, les Français furent dispensés de tout effort de ce genre.

Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, tout parallèle est impossible entre les deux littératures, et la supériorité de nos voisins demeure incontestable, mais l'action de leurs écrits est limitée aux cercles aristocratiques. Les œuvres de l'esprit n'exercent aucune action sur l'intelligence et la moralité des masses, elles ne pénètrent pas dans la vie des classes populaires. C'est par là que nous l'emportons de beaucoup, c'est ce qui nous a soutenus à travers tous les dangers et nous a permis de nous relever de nos chutes.

Notre littérature ***est l'école du peuple, elle est la Réformation en permanence et sa meilleure conquête.*** A l'inverse de la littérature française, elle a pour but principal d'instruire et de moraliser la masse de la nation, qui répond à cette impulsion par ses efforts. Nous devons à son influence le zèle que montrent nos ouvriers à cultiver leur esprit, leurs bonnes mœurs, et aussi leur persévérance à améliorer leur sort par l'initiative individuelle et suivant leurs aptitudes, tandis que nous voyons la majorité des

ouvriers français, envahie par le socialisme, méconnaître toute discipline, et c'est ce qu'on ne saurait trop déplorer.

La conclusion de cette lettre est que les deux peuples, nécessaires à un même degré aux progrès de l'humanité, doivent renoncer réciproquement à toute domination, vivre en paix, et travailler à se compléter l'un par l'autre, au moyen de leurs facultés et de leurs tendances diverses; que la France, plus réaliste, a visé de préférence au développement de la vie publique, et l'Allemagne, plus portée à l'idéalisme, à celui de la vie intérieure; que notre éloignement pour l'idéalisme est un des principaux obstacles à notre éducation intellectuelle et morale. La méthode la plus sûre pour réformer l'État, ajoute l'auteur, est, comme l'ont compris les Allemands, de commencer par réformer l'individu. La France n'en a pas d'autre, pour garantir sa liberté politique et consolider son état social.

Quelque déférence que nous ayons pour les idées émises par M. Schulze dans les diverses voies auxquelles il a appliqué sa haute intelligence, nous avons à relever, dans les lettres que nous venons de résumer, quelques points où il nous semble avoir cédé aux entraînements de la polémique et sur lesquels nous nous croyons tenu à marquer notre dissentiment.

Nous n'ignorons pas que Napoléon III, cet homme néfaste, qui a trop longtemps présidé à nos destinées,

a prétendu, après la catastrophe de Sedan, que le peuple français *lui avait glissé dans la main*. Mais M. Schulze le sait comme nous, en face des revendications libérales dues à l'initiative de la bourgeoisie, et qui allaient grandissant d'année en année, l'homme du 2 décembre avait besoin d'un second coup d'État, et il lui fallait aller en chercher le moyen à Berlin, en réunissant à l'Empire, par une campagne victorieuse, la rive gauche du Rhin. L'agitation datait des élections de 1863. La littérature et la presse la fomentaient de concert, et il serait impossible de nier, qu'en dépit des majorités artificielles que présentaient les corps constitués, élus sous la pression directe du gouvernement, une partie considérable de la nation ne fût engagée dans ce mouvement. La grossière comédie du plébiscite ne trompait pas son auteur. Il savait bien, pour en avoir fait l'expérience, que dans un pays aussi centralisé que le nôtre, il est toujours facile au pouvoir exécutif, qui a supprimé la liberté, de faire prononcer par le suffrage universel tout ce qu'il lui plaît. Joignez à cela que les fonctionnaires de tous les ordres, exploitant habilement l'ignorance des masses, leur faisaient croire qu'en votant négativement, elles voteraient pour la guerre. Ce sont là des misères qui résultent des imperfections de l'état social, et que l'esprit pénétrant de M. Schulze ne saurait méconnaître. S. M. Guillaume III, déclarant au début des hostilités, dans un document public, qu'il faisait la



guerre à l'Empereur et non à la nation française, jugeait bien, à ce moment, des intentions pacifiques du pays.

Nous ferons observer à M. Schulze que la prétention de missionnaires de la civilisation, si profondément qu'elle nous ait pénétrés, ne nous est pas exclusivement propre. Tous les peuples arrivés à un haut degré de puissance intellectuelle ou matérielle se sont décorés de ce titre. Demandez à l'Anglais, à l'Américain, au Russe, si leur nation n'est pas la première de toutes, et aux hommes politiques de tous les pays, s'ils verraient avec plaisir se former sur leurs frontières des États considérables.

La vérité est que la supériorité morale et matérielle passe d'une nation à l'autre, à travers les phases de l'histoire, et qu'elle va *au plus digne*, comme l'a dit M. Schulze dans ce volume même, en parlant de la fortune et du pouvoir. Lorsque plusieurs nations se trouvent au premier rang, ainsi que cela a lieu aujourd'hui en Europe, la supériorité n'est jamais absolue, et elle présente toujours des lacunes. Ici M. Schulze aura d'autant moins de peine à admettre notre réponse, que nous rentrons dans la loi de répartition des fonctions, indiquée par la lettre que nous venons d'analyser.

La deuxième lettre contient, au sujet des frontières, une théorie sur laquelle il est nécessaire de s'expliquer.

Nous ne pouvons voir un abus de la victoire dans



la réunion à la France de la Savoie et du comté de Nice. Ces provinces nous furent volontairement cédées en échange de la Lombardie, que nous avions obtenue de l'Autriche.

Quant au double principe géographique et ethnographique que l'auteur met en première ligne, cette cession y est parfaitement conforme, les Alpes et les Apennins séparant les deux pays, et la langue du peuple étant en Savoie, le français, et dans le comté de Nice, le dialecte provençal.

C'est aujourd'hui une tendance européenne de s'appuyer sur l'ethnographie et sur la géographie, pour étendre ses frontières. Ce courant d'idées est contemporain; l'Europe ne le connaissait pas avant notre époque.

Dans la seconde moitié du siècle dernier, le marquis d'Aranda, président du conseil de Castille sous le règne de Charles III d'Espagne, recevait un jour en audience privée un jeune homme, qui venait étudier sous sa direction la science diplomatique. Le ministre l'accueillit avec la plus grande bienveillance dans son cabinet, où était étendue une vaste carte géographique : « Vous venez à propos, « lui dit-il, j'ai eu besoin ce matin de faire déployer « cette carte et je vais en profiter pour vous donner « votre première leçon de diplomatie. Vous avez « sous les yeux l'Europe avec ses divisions actuelles.

« Examinez attentivement les liserés qui dessi- « nent les frontières des États, et vous verrez que

« tous sont limités, les uns vis-à-vis des autres, par « des angles saillants et des angles rentrants.

« Le talent du diplomate consiste à convertir les « angles rentrants en angles saillants. Tout le secret « est là, et c'est le fond de la politique. »

C'est ainsi qu'on entendait la formation des frontières au siècle dernier et jusqu'à la Révolution française. Je ne gagerai pas que plus d'un diplomate ne soit aujourd'hui encore de cette école, même en Prusse. Il faut convenir que cette facilité donnée aux convoitises gouvernementales avait un contre-poids, surtout depuis le système de l'équilibre européen, inauguré à la suite du traité de Westphalie. Le besoin de sécurité et le sentiment de conservation portaient les États à se coaliser contre celui d'entre eux qui cherchait trop à s'agrandir. Mais dans les questions secondaires et qui n'affectaient pas immédiatement l'équilibre général, l'Europe fermait les yeux sur les peccadilles des forts. Il est inutile de citer des exemples; qu'il nous suffise de rappeler le mot resté historique et prononcé il y a peu d'années par Sa Majesté le roi Guillaume en parlant de la Prusse : « *Ce royaume a été fondé par l'épée.* »

La Révolution de 1789, en jetant sur le sol européen les semences des idées nouvelles, que l'Empire ne put déraciner complétement, a fait sentir aux diplomates et aux chefs d'États la nécessité de modifier leur langage et de donner à leurs actes une apparence qui ne blessât pas trop l'opinion publique.



Aussi ont-ils renoncé à la franchise par trop compromettante du ministre de Charles III.

La Révolution n'a pas seulement modifié le langage de la diplomatie, elle en a déplacé philosophiquement les bases, mais ce droit nouveau n'a pu encore passer dans les faits. En 1805, Pitt, apprenant la défaite des Austro-Russes à Austerlitz, tomba d'abord dans un profond abattement, d'où il ne sortit qu'en s'écriant : *Je l'attends à une guerre nationale.* Ce point d'appui des nationalités une fois reconnu nécessaire dans les guerres sans cesse renaissantes où se trouvait jetée l'Europe, on dut, pour en accroître la force, l'ériger en système. C'est alors qu'on commença à parler ethnographie. Il fut d'abord question de panslavisme, puis de teutonisme, et on formula la doctrine au moyen de cet axiome : *Une langue, une nation.* Plus tard, et à une époque relativement récente, parut la doctrine des frontières naturelles ou géographiques, en vertu de laquelle toute nation, si elle n'est pas limitée par la mer, comme l'Angleterre, doit l'être par des fleuves ou par des chaînes de montagnes. Tout agrandissement a été basé depuis sur un de ces motifs ou sur les deux à la fois.

On pourrait se demander ce que deviendrait l'Europe, si elle était définitivement soumise à l'action de ce double système. Un État qui aurait pour frontière un fleuve ou une chaîne de montagnes réclamerait le territoire occupé au delà par une po-

pulation de même race et de même langue. Mais la nouvelle frontière cessant d'être limitée géographiquement, il deviendrait nécessaire de l'étendre jusqu'au fleuve le plus rapproché ou à la chaîne de montagnes la plus voisine, quelle que fût la race qui peuplerait cet intervalle.

Allons au fond des choses et voyons dans quel sens il faut, à notre avis, entendre et appliquer de nos jours le principe des nationalités. Les doctrines matérialistes de la race et de l'obstacle géographique, auxquelles nous ne refusons pas une valeur relative, ne sauraient prévaloir longtemps à une époque où, suivant leur état politique et social, les populations contrôlent directement ou indirectement les actes de leurs gouvernements, en vertu du droit qu'elles ont plus ou moins acquis de décider de leurs destinées. D'ordinaire, elles préfèreront vivre dans la communauté où les événements historiques les ont placées, et où les retiennent leurs mœurs, leurs idées, leurs intérêts, leurs traditions. Mais dussent-elles se détacher volontairement du pays dont elles font partie, et même en être séparées à la suite de faits extérieurs de guerre, elles n'entendront plus qu'on les réunisse violemment à des populations voisines, ni qu'on trafique d'elles comme d'un bétail.

D'après le nouveau droit public, elles pourront se réunir de leur plein gré à un autre État, si celui-ci peut offrir des garanties de sécurité aux

nations voisines, ou, à défaut, la neutralité deviendra l'asile de leur indépendance.

L'origine et l'extension des États ont souvent été entachées de violence et de ruse; c'étaient les procédés d'une civilisation inférieure; mais une prescription d'ordre public s'est, comme pour la propriété privée, étendue à ces événements; une acceptation tacite les a amnistiés. Toutefois, chacun sent à notre époque qu'il deviendra de plus en plus impossible d'en faire la base future de l'agrandissement des États.

Quant à la question du Rhin, elle est facile à élucider, en vertu du principe même que nous venons de rappeler comme devant être, dans l'avenir, le régulateur des rapports internationaux. Au-dessus des raisons géographiques et ethnographiques, il y a la volonté des populations qu'on peut constater. Lorsque la Convention nationale réunit les provinces rhénanes au territoire français, elle agit, il est vrai, en désaccord avec le principe inscrit dans la constitution de 1791, lequel désavouait tout esprit de conquête. Elle hésita longtemps avant de céder à la pression du milieu politique de Paris et au désir de répondre par un défi aux menaces de l'étranger. Mais l'Europe, dont elle appliquait les principes de droit public, ne pouvait lui reprocher de profiter de ses conquêtes et d'étendre ses frontières jusqu'à la rive gauche du Rhin.

D'ailleurs, quelle était l'organisation politique du

pays conquis? Des souverainetés ecclésiastiques, des gouvernements d'ancien régime, comme a dit Lacordaire en parlant de l'autorité temporelle du Pape, tous pouvoirs caducs en face de l'esprit moderne qui surnageait dans cette tourmente. La Révolution prenait un caractère cosmopolite; un décret de l'Assemblée législative avait déclaré Schiller et Wilberforce citoyens français. Il est au moins probable, à en juger par les insurrections qui, avant notre arrivée, éclatèrent contre les ducs et les évêques souverains, que la majorité des populations dans les provinces rhénanes nous était favorable. Tout a bien changé depuis, par des causes dont il est inutile que nous affligions nos lecteurs, et sous Louis-Philippe en 1840, comme sous le second Empire en 1866, plus d'un publiciste français avait constaté, même avant l'enquête des émissaires envoyés par Napoléon III, que ces provinces germaniques de race l'étaient aujourd'hui d'esprit, ce qu'on ne saurait dire de l'Alsace-Lorraine.

La question du Rhin est donc résolue au point de vue du droit nouveau. Qu'il nous soit permis cependant de rappeler que, d'après la publication récente de M. Lamarmora, il fut un moment, en 1866, où M. de Bismarck se demandait s'il ne devrait pas céder la rive gauche du Rhin à l'empereur Napoléon III, pour obtenir son concours, disposition que son incapacité seule empêcha celui-ci de mettre à profit.

Nous signalons ici une profonde dissidence entre

M. Schulze déclarant l'annexion de l'Alsace-Lorraine nécessaire à la sécurité de l'Allemagne et M. de Bismarck, qui ne croyait pas cette sécurité compromise, même par la cession des provinces rhénanes.

La troisième lettre ne nous offre qu'un point à relever; il s'agit de ce qu'on a appelé la légende napoléonienne. Ici, il est nécessaire de distinguer. Napoléon Ier n'est pas tombé seulement sous l'animadversion générale de l'Europe, mais encore sous la désaffection de la France. « Les idées libérales m'ont tué », disait-il après sa seconde chute. Le coup d'État du 18 brumaire ne fut pas accepté avec autant de résignation qu'on l'a prétendu. Pour le plus grand nombre de ceux qui y aidèrent ou le laissèrent s'accomplir, ce fut une surprise dont ils revinrent bientôt, lorsqu'ils en entrevirent les conséquences inévitables. Quoique l'élite des hommes politiques eût péri sur l'échafaud pendant les crises révolutionnaires, l'auteur de la constitution de l'an VIII fut obligé, pour affermir son pouvoir, de supprimer le Tribunat et de concentrer dans ses mains l'élection des autres corps constitués. Les protestations furent plus persistantes encore dans l'armée. Les champs de bataille avaient débarrassé le premier consul de ses plus illustres rivaux; néanmoins, les éléments de résistance qui, sous le Consulat, s'étaient groupés autour du général Moreau, se montrèrent, même pendant la guerre d'Espagne, chez les anciens com-

pagnons d'armes de Hoche, de Kléber, de Marceau, et de 1812, date de la conspiration du général Mallet, à 1815, ils reparurent en France et à l'étranger. Ajoutons à cette énumération rapide le nom de La Fayette, dont un mot résume l'attitude : *Qu'avez-vous fait sous l'Empire?* lui demandait-on un jour : *Je me suis tenu debout,* répondit-il.

Quant à la littérature, dont M. Schulze apprécie avec raison l'influence considérable sur l'opinion publique, un mot de Napoléon en exprime nettement l'attitude : « *J'ai pour moi,* disait-il, *la petite littérature, j'ai contre moi la grande.* » Ici les noms illustres se pressent en foule sous notre plume ; nous nous bornerons à citer : Madame de Staël, Benjamin Constant, Chateaubriand, Joseph Chénier, Jean-Baptiste Say, Charles Nodier, Ducis, Lemercier.

Napoléon, justement déposé par une assemblée française et gardé à vue à Sainte-Hélène, le sentiment, qui si souvent obscurcit le jugement des peuples comme celui des individus, inclina les esprits vers une commisération imméritée.

En Europe, la politique rétrograde de la Sainte-Alliance, et, en France, l'esprit qui ramenait vers le passé la majorité de la famille régnante, accueillie d'abord avec faveur, aussi bien que les aveugles combinaisons des partis opposés au nouveau gouvernement, contribuèrent également à égarer l'opinion, et, à part les exceptions que nous présentent quelques grandes individualités inaccessibles aux



entraînements des passions politiques, comme Paul-Louis Courier, Charles Comte, Dunoyer, Augustin Thierry, Mignet, Casimir Delavigne, Alfred de Vigny, une sorte de complot tacite refit au prisonnier de Sainte-Hélène une popularité posthume. Ce mouvement erroné de l'opinion avait pour écho une littérature de second ordre qui agissait sur les masses en flattant leurs préjugés.

Quant aux poëtes Béranger, Méry et Barthélemy, on peut leur répondre par ces vers de l'auteur des *Iambes*, dont l'imagination n'a jamais faussé le jugement :

Grâce aux flatteurs mélodieux,
Aux poëtes menteurs, aux sonneurs de louanges,
César est mis au rang des dieux.

La Révolution de Juillet ne change rien à cet état déplorable de l'esprit public. Le chef de la maison d'Orléans, inquiet de ne se sentir que quasi-légitime et voulant justifier l'origine de son propre pouvoir, cherchait une popularité malsaine dans le retour des cendres de celui qu'il avait jadis appelé l'*usurpateur*, et qu'il déclarait, en 1840, par la bouche du ministre de l'intérieur, M. de Rémusat, *le souverain légitime du pays*. Néanmoins, sous ce règne comme sous le précédent, et quoique la presse opposante s'unisse aveuglément à la presse officielle pour glorifier le despotisme en plein régime constitutionnel, les protestations ne manquent pas contre le mensonge historique systématiquement prêché à

la nation, et les noms glorieux de Barbier, de Carrel, de Tocqueville, de Lamartine, suffisent à sauver l'honneur de notre littérature politique. Ce n'est pas le seul exemple qu'offre l'histoire, de quelques hommes ayant raison contre toute une nation.

Il fallait que la France apprît, par une seconde expérience, ce que c'était que l'Empire. Lorsque la pesanteur du joug se fit sentir, la nation se demanda de quel rêve décevant elle s'était laissé bercer, et si ce n'était pas le plus odieux de tous les régimes qu'elle eût jamais subis. Alors se reproduisirent des protestations analogues à celles qui avaient contribué à la chute du premier Empire; alors des écrivains, tels que MM. Erckmann et Chatrian par la voie du roman, Littré par la critique historique, Charras par la critique militaire, et d'autres encore, font, pour Napoléon Ier, appel du procès si faussement jugé. La France de 1789 se retrouvant elle-même, d'autres organes de l'opinion instruisent la cause du nouvel Empereur. Ce sont : MM. Delord et Ténot qui, dans des travaux d'histoire contemporaine, mettent sous les yeux de la jeune génération les odieuses circonstances du coup d'État de 1851; MM. Pelletan et Prévost-Paradol qui, par la presse périodique, réveillent la conscience assoupie de la nation, Prévost-Paradol dont le ralliement tardif causa la mort et ternit la mémoire; M. Rochefort qui, dans de hardis pamphlets, prend corps à corps le gouvernement personnel, et dont les conserva-

teurs eux-mêmes recherchaient encore les écrits après leur proscription administrative et en dépit de la police postale; enfin, et pour clore cette liste des noms les plus saillants, M. Gambetta qui, dans un procès demeuré célèbre, exhume le cadavre sanglant du représentant Baudin devant les juges étonnés de son éloquente audace. Tous ces hommes voient leur renommée grandir ou se former par le seul fait de leur attitude énergiquement hostile. Sans distinction de positions sociales ni de partis, car, dans cette croisade universelle, on voit figurer M. le duc d'Aumale et M. le comte de Montalembert à côté de M. Rogeard, l'esprit public, abstraction faite des hommes dont le sort était lié aux destinées de l'Empire, répond à leur initiative, et la popularité, si éphémère et si mobile dans une nation qu'agitent divers courants d'idées, est à ce moment pour eux unanime.

Les panégyristes eux-mêmes, obéissant au mouvement irrésistible de l'opinion, et victimes du fétichisme impérial qu'ils avaient aidé à revivre, M. Victor Hugo et M. Thiers, par exemple, firent, le premier dans ses *Châtiments,* le second dans les derniers volumes de son *Histoire de l'Empire,* des réserves incomplètes et tardives. Napoléon III avait cependant salué ce dernier du nom d'*historien national,* titre qu'on ne saurait lui reconnaître justement que dans le sens d'historien courtisan des erreurs et des préjugés nationaux. Le concert de pro-

testations s'élève si haut, tant de voix s'y joignent, qu'un jour, aux applaudissements de la France politique, un nouvel historien, M. Lanfrey, naguère investi de hautes fonctions diplomatiques, abrité par l'opinion publique, ose flétrir, sous le second Empire, Napoléon Ier du nom de « scélérat couronné. »

La nation française, en proie, depuis le commencement de ce siècle, au fléau périodique du césarisme, peut du moins, pour les époques où, momentanément asservie, elle n'a subi le joug qu'en frémissant, dire d'elle-même ce qu'Alfieri disait de ses compatriotes :

Servi siam sì, ma servi ognor frementi.

II

Après avoir étudié, dans l'esquisse qui précède, l'homme privé et l'homme public, nous avons à caractériser les doctrines économiques de M. Schulze.

D'où vient-il? quelle est sa filiation intellectuelle? En répondant à cette question, nous allons avoir occasion d'analyser plus nettement et de mieux pénétrer les conceptions de cet esprit aussi profond que lumineux.

M. Schulze se reconnaît le disciple de Bastiat et de Carey, comme en témoigne le volume qu'on va lire. Il se montre ainsi inaccessible à ces puérils calculs d'amour-propre qui portent si souvent les novateurs à déguiser leur origine; il n'en a pas besoin.

Toutefois, une rapide excursion à travers l'histoire de l'économie politique va démontrer que, s'il procède immédiatement de Carey et de Bastiat, M. Schulze a d'autres ancêtres non moins illustres.

L'économie politique est d'origine toute française. Avant qu'elle eût été constituée, des travaux partiels plus ou moins importants avaient déjà paru, mais à notre nation revient l'honneur d'avoir, la première, formulé, au point de vue de l'amélioration de la condition humaine, un corps de doc-

trines, dont les vérités, bien que mêlées à des erreurs, ont servi de base à cette nouvelle branche des connaissances humaines.

Cet honneur, nous le devons à des circonstances douloureuses. La Monarchie absolue avait épuisé, dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, les ressources du pays par ses guerres interminables, les folles dépenses de la cour, l'inique répartition des impôts, d'autant plus écrasants que la noblesse et le clergé en étaient affranchis, par l'aggravation des douanes intérieures et extérieures, enfin par la proscription des huguenots, qui représentaient une partie considérable de l'industrie et des forces productives de la nation. A ce moment, le despotisme ayant, suivant la belle expression de Montesquieu, *coupé l'arbre pour en cueillir le fruit*, paraissent les précurseurs de l'Économie politique, qu'on a appelés les économistes financiers, et qui, organes des souffrances populaires, viennent en indiquer le remède.

Le premier en date est Boisguillebert, lieutenant général au bailliage de Rouen, qui, dans son ouvrage intitulé : « *Le détail de la France sous le règne présent* », s'exprime en ces termes, pages 24 et 25 :

« Pour trouver les causes de la ruine de la « France, il ne faut que découvrir celles de la ruine « de la consommation. Il y en a deux essentielles, « qui, bien loin d'être l'effet de quelque intérêt « public, ne sont, au contraire, produites que par



« quelques intérêts particuliers, très-aisez de faire « cesser ou changer, sans presque aucune perte de « leur part.

« La consommation a cessé, parce qu'elle est « devenue absolument défendue et impossible. Le « premier, par l'incertitude de la taille, qui est « entièrement arbitraire. Enfin, la consommation « est devenue impossible par les aides et les douanes « sur les sorties et passages du Royaume, qui on « mis toutes les denrées à un point, que non-seule- « ment elles ne se transportent pas au dehors au « quart de ce qu'elles faisaient autrefois, mais « même elles périssent dans les lieux où elles crois- « sent, pendant qu'en d'autres lieux tout proches « elles valent un prix exorbitant, ce qui ruine « également les deux contrées.

« On peut dire qu'il n'y a pas le tiers de la « France qui contribue à la taille, n'y ayant que les « plus foibles et les plus misérables et ceux qui ont « moins de fonds. » (P. 27.)

La conclusion de Boisguillebert est que, outre les vexations et les difficultés de tout genre attachées à leur perception, le système des tailles et des impôts de consommation amène la ruine *des consommans comme celle des exemptez*, et il ajoute :

« Que le Roy veuille que la taille soit désormais « répartie avec justice, c'est-à-dire que les riches « payent comme riches, et les pauvres comme « pauvres. »



Après Boisguillebert paraît Vauban, qui, s'appuyant des travaux de son contemporain, écrivait, en 1698, ce qui suit, dans sa *Dixme royale*, pages 3 et suivantes :

« Par toutes les recherches que j'ay pu faire « depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ay « fort bien remarqué que dans ces derniers temps « près de la dixième partie du peuple est réduite à « mandicité, et mandie effectivement; que des neuf « autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en « état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-« mêmes sont réduits, à très-peu de chose près, à « cette malheureuse condition; que des autres qua-« tre parties qui restent, les trois sont fort malai-« sées et embarrassées de dettes et de procès, et « que dans la dernière, où je mets tous les gens « d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute « la noblesse haute, la noblesse distinguée et les « gens en charge militaire et civile, les bons mar-« chands, les bourgeois rentez et les plus accomo-« dez, on ne peut pas compter sur cent mille « familles, et je ne croirois pas mentir quand je « dirois qu'il n'y en a pas dix mille petites ou « grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise, « et qui en ôteroit les gens d'affaires, leurs alliez « et adhérans couverts et découverts, et ceux que « le Roy soutient par ses bienfaits, quelques mar-« chands, etc., je m'assure que le reste seroit en « petit nombre. » Et page 97 : « Comme le menu

« peuple est beaucoup diminué dans ces derniers « temps par la guerre, les maladies, et par la misère « des chères années, qui en ont fait mourir de faim « un grand nombre, et réduit beaucoup d'autres à la « mandicité, il est bon de faire tout ce qu'on pourra « pour le rétablir, d'autant plus que la plupart « n'ayant que leurs bras affoiblis par la mauvaise « nourriture, la moindre maladie ou le moindre « accident qui leur arrive les fait manquer de pain, « si la charité des seigneurs des lieux et des curez « ne les soutient. »

Vauban conclut en proposant de remplacer la taille, les aides et les douanes de provinces, par une *dixme prise proportionnellement sur tout ce qui porte revenu.*

La réponse à ces réformateurs intempestifs ne se fit pas attendre. Les despotes n'aiment que les spécialités dociles. Une égale disgrâce accueillit Boisguillebert et Vauban. Le premier fut destitué et exilé au fond de l'Auvergne; le second vit son livre de la *Dixme royale* frappé, à deux reprises, par un arrêt ordonnant la saisie et la confiscation de tous les exemplaires.

Laissons parler Saint-Simon, qui, dans ses Mémoires, résume parfaitement les motifs du discrédit et de la défaveur qui atteignirent Vauban.

« Mais ce livre avoit un grand défaut. Il donnoit, « à la vérité, au Roi plus qu'il ne tiroit par les voies « jusqu'alors pratiquées; il sauvoit ainsi les peu-



« ples des ruines et des vexations, et les enrichis-
« soit en leur laissant tout ce qui n'entre point
« dans les coffres du Roi, à peu de chose près; mais
« il ruinoit une armée de financiers, de commis,
« d'employés de toute espèce : il les réduisoit à
« chercher à vivre à leurs dépens, et non plus à
« ceux du public; et il sapoit par les fondements
« les fortunes immenses qu'on voit naître en si peu
« de temps. C'étoit déjà de quoi échouer.

« Mais le crime fut qu'avec cette nouvelle pra-
« tique, tomboit l'autorité du contrôleur général,
« sa faveur, sa fortune, sa toute-puissance, et par
« proportion, celle des intendants des provinces, de
« leurs secrétaires, de leurs commis, de leurs pro-
« tégés, qui ne pouvoient plus faire valoir leur
« capacité et leur industrie, leur lumière et leur
« crédit, et qui, de plus, tomboient du même coup
« dans l'impuissance de faire du bien ou du mal à
« personne...

« La robe entière en rugit pour son intérêt. Elle
« est la modératrice des impôts par les places qui
« en regardent toutes les sortes d'administration,
« et qui lui sont affectées privativement à tout
« autre, et elle se le croit en corps avec plus d'éclat
« par la nécessité de l'enregistrement des édits
« bursaux.

« Le malheureux maréchal, porté dans tous les
« cœurs français, ne put survivre aux bonnes grâces
« de son maître pour qui il avoit tout fait.

« Il mourut peu de mois après, ne voyant plus « personne, consumé d'une douleur et d'une afflic- « tion que rien ne put adoucir, et à laquelle le Roi « fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant « d'avoir perdu un serviteur si utile et si illustre. »

Vauban mourut en 1707, ayant eu la gloire de se montrer aussi grand administrateur que grand ingénieur militaire. Les questions qu'il venait de poser devaient être, avant la fin du siècle, résolues par une révolution.

Nous n'indiquerons qu'en passant les financiers Law, Melon et Dutot, auxquels il est impossible d'attribuer des idées de réforme générale. Ces hommes voyaient le mal, sans doute, mais plus dans ses effets que dans ses causes. Les abus ne pouvaient entièrement leur échapper, mais ils n'osaient pas en aborder le redressement. Ils cherchèrent, comme Law, dans des combinaisons aventureuses, ou comme Melon et Dutot, dans des critiques de détail, les moyens de pourvoir, sans rien changer à son organisation, aux besoins d'un gouvernement réduit aux expédients.

Les économistes financiers, Vauban et Boisguillebert, ne pouvaient avoir pour but, dans leurs travaux, de rechercher les bases d'une science nouvelle; leur point de vue était exclusivement critique : ils représentaient une réaction contre les vices du système administratif en vigueur durant la seconde moitié du règne de Louis XIV. Le mal ve-

nait de l'État, de sa politique, d'une mauvaise administration, c'est à l'État qu'ils s'adressaient pour en obtenir le remède.

Ils sont, par l'époque où ils vivent, plus administrateurs et plus politiques qu'économistes. Leurs critiques demeurent acquises à l'histoire, et quant à leurs vues économiques, elles fournissent des matériaux précieux qu'utilisera la science nouvelle. Une idée philosophique s'en dégage, à savoir : l'amélioration du sort du travailleur manuel qui, à leurs yeux, est l'élément nécessaire et principal de la richesse. Ce sentiment religieux, philosophique et humain, échauffe et agrandit leurs âmes.

Cette idée de relever la condition des classes inférieures sera le legs qu'ils feront à la science économique, et nous la retrouverons, après maintes éclipses, chez nous et à l'étranger, dans les travaux contemporains.

Ajoutons qu'il ne leur manque pas, surtout à Vauban, ce grand homme de bien, la hardiesse et la justesse des conclusions; par exemple, le principe de l'égalité devant l'impôt, et l'abolition des douanes provinciales, que les économistes physiocrates leur emprunteront, et qui passeront ensuite dans nos lois.

Le dix-huitième siècle est une réaction contre la monarchie absolue, que Louis XIV avait reçue de

Richelieu. La suspension des États généraux, dont la dernière réunion eut lieu en 1614, avait imposé à la France le gouvernement le plus arbitraire de l'Europe occidentale. Il en résultait une absence de tout recours contre les abus, une impossibilité radicale de les réformer par les voies de contrôle dont jouissent les peuples libres, en vertu de leurs institutions.

A défaut d'organes légaux et réguliers, la littérature offrit à la nation le moyen de satisfaire au besoin de critique universelle qui s'était emparé des esprits depuis la mort de Louis XIV. Une sorte de croisade contre les vices de notre état politique et social réunit les hommes les plus éminents de l'époque, et c'est à leur génie et à leurs efforts, au désir de rénovation qu'éprouvait l'Europe, que la France dut la suprématie intellectuelle qu'elle exerça jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Le monument historique qui symbolise ce vaste mouvement de l'esprit humain est l'*Encyclopédie*.

Il ne s'agissait pas seulement, pour les philosophes du dix-huitième siècle, d'une réforme administrative comme la voulaient Vauban, Boisguillebert et leurs amis, mais d'une réforme plus générale et plus profonde.

L'amélioration de la condition humaine fut l'objet principal de leurs méditations.

Alors parut Quesnay. Ce médecin du roi Louis XV devint, vers 1756, un des collaborateurs de l'*En*-

clopédie, et bientôt après le chef de l'école des économistes désignés sous le nom de ***physiocrates***.

Autour de lui se groupèrent le marquis de Gournay, l'abbé Baudeau, Mirabeau le père, dont les écrits paraissaient sous le titre de : *l'Ami des hommes*, l'administrateur Mercier de la Rivière, le magistrat et jurisconsulte Letrosne, Boncerf, avocat au parlement de Besançon, et auteur des *Inconvénients des droits féodaux* (Boncerf fut décrété d'accusation, et son livre fut condamné à être brûlé par la main du bourreau, malgré l'autorisation accordée par Turgot), Dupont de Nemours, membre de nos assemblées sous la Révolution, et qui s'exila volontairement après le retour de l'île d'Elbe, *ne voulant pas*, dit-il, *voir sa personne exposée à passer en un jour d'une main à l'autre, comme une courtisane ou comme un courtisan*, Lavoisier, le créateur de la chimie, et que la gloire d'avoir ajouté un fleuron à la couronne scientifique de son pays ne devait pas préserver de l'échafaud; enfin Turgot, l'applicateur des doctrines de l'école, dont il est le plus illustre représentant, et dont les idées économiques furent adoptées par Condillac et par Condorcet, qui, proscrit et pressentant sa fin prochaine, poussa le principe de la perfectibilité jusqu'à l'utopie, dans son *Tableau des Progrès de l'Esprit humain*. Condorcet protestait ainsi héroïquement de sa foi en l'humanité, au moment même où, égarée dans sa marche, elle laissait frapper un de ses plus grands serviteurs. Une

nation ne se décapite pas impunément, et ce crime ne tarde pas à être expié.

Les physiocrates, par leurs publications, leur action personnelle au moyen des salons qui étaient, au dix-huitième siècle, autant de tribunes ouvertes aux idées nouvelles, s'emparèrent de l'attention publique. On en voit les traces dans plusieurs écrits du temps, par exemple dans *l'Homme aux quarante écus*, où Voltaire se livre à une critique superficielle de certaines parties de leur système. Voltaire, converti à leurs idées par Turgot, ne cessa depuis de les appuyer de son talent et de sa vaste popularité. Il suffit de rappeler l'éloge qu'il fait de ce ministre dans un écrit adressé, en 1775, à l'abbé Baudeau :

« Il me paraît que votre secret est surtout de « diminuer les impôts pour augmenter la recette. « Vous confirmez cette vérité, qu'on pourrait pren- « dre pour un paradoxe, en rapportant l'exemple « de ce que vient de faire un homme plus instruit « peut-être que Sully, et qui a d'aussi grandes vues « que Colbert, avec plus de philosophie véritable « que l'un et l'autre, M. Turgot. »

Arrêtons-nous un moment sur cette grande figure qui, à travers des erreurs théoriques inséparables de l'élaboration d'une science nouvelle, résume avec le plus d'étendue et de clarté la doctrine des physiocrates. La haute portée philosophique de son esprit se révèle, au début de sa carrière, dans les discours qu'il prononça à la Sorbonne. Nous lisons

le passage suivant dans celui qui a pour objet *Les Progrès successifs de l'esprit humain*, pages 597-598 :

« Les signes multiples du langage et de l'écri-
« ture, en donnant aux hommes le moyen de s'as-
« surer la possession de leurs idées, de les com-
« muniquer aux autres, ont formé de toutes les
« connaissances particulières *un trésor commun qu'une*
« *génération transmet à l'autre ainsi qu'un héritage tou-*
« *jours augmenté des découvertes de chaque siècle,* et le
« genre humain, considéré depuis son origine, paraît
« aux yeux d'un philosophe un tout immense, qui
« lui-même a, comme chaque individu, son enfance
« et ses progrès. »

En s'exprimant ainsi, Turgot proclamait, après Pascal, une vérité désormais acquise et sur laquelle repose toute la philosophie de l'histoire. On la retrouvera dans le cours de ce volume, également proclamée par M. Schulze, et, doublement consacrée par le génie français, elle forme un des liens intellectuels qui rattachent l'économiste allemand à ses devanciers.

Le principe philosophique de la science, son but une fois déterminé, comme il vient de l'être, voyons par quel moyen Turgot en poursuit la réalisation.

Les physiocrates ont posé le droit de propriété comme inhérent à la personnalité humaine; seulement ils ont, en même temps, posé les principes corrélatifs de la liberté du travail et de la liberté de l'échange.

La première de ces libertés est entravée dans son exercice par les maîtrises, corporations, jurandes, qui font du travail un privilége. Arrivé au pouvoir, Turgot les abolit.

La seconde, celle de l'échange, rencontre devant elle les douanes de provinces à provinces, que ce ministre frappe également, en faisant rendre l'édit sur le commerce des grains, malgré la doctrine autoritaire et protectionniste de Necker, qui veut investir l'État d'un droit absolu de réglementation, au point de vue de l'intérêt prétendu des masses. Turgot avait précédemment aboli un certain nombre de corvées et de droits féodaux; il allait poursuivre son œuvre par l'établissement d'un impôt territorial qui aurait fait disparaître tous les priviléges en matière de contributions publiques. C'en était trop pour les intérêts nombreux et puissants que menaçaient ses vastes plans de réforme, lesquels s'étendaient jusqu'à la liberté de conscience, à celle de la presse, à la refonte des lois civiles et criminelles, enfin a une grande partie du programme que l'Assemblée constituante put seule réaliser. Louis XVI céda à la cour qui suppliait le roi *de mettre un terme aux débordements économiques*, et Turgot, éloigné du pouvoir, mourut en 1781.

Si la monarchie avait pu être sauvée, c'est par lui qu'elle l'eût été. Il avait quitté le ministère, agité de pressentiments funestes. « La destinée « des princes conduits par les courtisans, disait-il

« dans sa retraite, est celle de Charles Ier. »

Jamais homme ne conçut une plus haute idée des devoirs des gouvernants. « Comment pouvez-vous « me reprocher de la précipitation? s'écriait-il un « jour; vous connaissez les besoins du peuple, et « vous savez que dans ma famille on meurt de la « goutte à cinquante ans. »

Ce n'était pas dans la brièveté de sa vie que sa sublime impersonnalité devait trouver l'obstacle, mais dans l'opiniâtre caducité des abus. « Ce mi-« nistre fera tant de bien, avait dit Voltaire, qu'il « finira par avoir tout le monde contre lui. »

Résumons l'œuvre des physiocrates. Ils marquèrent le but de la science, qui, pour eux, était l'amélioration générale de la condition humaine; la liberté du travail et la liberté des échanges devinrent autant d'axiomes de la science économique. Ces principes répondaient si bien aux nécessités de l'époque, que, repoussés dans leur application, comme l'égalité devant l'impôt et les autres réformes complémentaires, ils triomphèrent (sauf le libre échange que tenta d'établir avec l'Angleterre, en 1786, le ministre Vergennes, disciple de Turgot) par une révolution que rien ne pouvait dès lors conjurer, et ils règnent universellement, et sans exception aujourd'hui, dans les faits et dans les théories. Cette initiative est une des gloires de la France, et l'on ne saurait justement la lui contester.

Qu'importe, pour la portée philosophique et la

valeur morale de leurs idées, que la plupart des physiocrates aient incliné vers la doctrine du pouvoir absolu! C'était une doctrine qu'ils tenaient de leur pays et de leur temps. Ajoutons qu'ils se trouvaient en face d'une nation où les intérêts privilégiés prévalaient séculairement contre ceux de la masse, et que chez un peuple où ceux qui profitaient seuls des abus influaient seuls sur les décisions gouvernementales, l'usage souverain de la prérogative royale était l'unique moyen efficace de réforme. Cette préférence s'explique mieux encore si l'on se rappelle les obstacles sous lesquels succomba Turgot.

On leur a adressé un reproche plus grave. On a incriminé Turgot d'avoir écrit dans son ouvrage, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, page 10 : « En tout genre de travail il doit « arriver et il arrive, en effet, que le salaire de « l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour « lui procurer sa subsistance. »

D'abord, Turgot ne considère cette limitation que comme un minimum de salaire, et non comme une moyenne régulière, car on lit dans sa *Première lettre sur la liberté des grains*, page 185, le passage suivant :

« Il ne faut pas croire, cependant, que ce néces- « saire soit tellement réduit à ce qu'il faut pour ne « pas mourir de faim, qu'il ne reste rien au delà « dont ces hommes puissent disposer, soit pour se « procurer quelques petites douceurs, soit pour se

« faire, s'ils sont économes, un petit fonds mobilier « qui devient leur ressource dans les cas imprévus « de maladie, de cherté, de cessation d'ouvrage. « Lorsque les objets de leurs dépenses augmentent « de prix, ils commencent d'abord à se retrancher « sur ce superflu et sur les jouissances qu'il leur « procure. *Mais c'est de cette espèce de superflu* surtout que l'on peut dire qu'il est chose très-nécessaire; il faut qu'il y en ait comme il faut *qu'il y ait « du jeu dans toutes les machines*. Une horloge, dont « toutes les roues engrèneraient les unes dans les « autres avec une exactitude mathématique sans le « moindre intervalle, cesserait bientôt d'aller. »

Au surplus, la vie tout entière de Turgot suffirait à protester contre l'imputation dont il s'agit. Intendant, en 1770, de la généralité de Limoges, où sévissait une affreuse disette, il organise un service de secours publics et emprunte personnellement une somme de 20,000 livres pour venir en aide à ses administrés.

« Le soulagement des hommes qui souffrent est « le devoir de tous et l'affaire de tous; ainsi tous « les ordres et toutes les autorités se réuniront pour « y concourir », écrivait-il dans sa *Première instruction sur les moyens de soulager les pauvres*, page 5, tome II.

Il est facile de conclure que l'accusation dirigée contre cette grande mémoire n'a rien de sérieux, et qu'elle ne saurait soutenir l'épreuve d'une dis-

cussion approfondie. Il suffit, pour achever d'en démontrer l'inanité, de rappeler que plus d'un siècle nous sépare de l'époque où vivait Turgot; que la population de la France s'est accrue depuis de dix à douze millions d'âmes; qu'évidemment la concurrence des bras devait en être considérablement moindre, la grande industrie et le paupérisme industriel n'existant d'ailleurs point encore; qu'enfin, il ne saurait y avoir de plus périlleuse méthode d'appréciation que de juger des opinions et des faits d'un siècle, en se plaçant au point de vue des opinions et des faits d'un autre siècle, et sans tenir compte de leurs différences essentielles. En pareille matière, les principes généraux sont seuls immuables, et les applications peuvent et doivent, suivant les temps, varier, sans entamer la valeur morale de ces principes.

Pour juger équitablement un homme public, il ne faut jamais l'isoler des circonstances au milieu desquelles il a été appelé à agir. Qui oserait affirmer que Turgot eût, de nos jours, conclu comme Malthus?

Ce nom nous amène à la troisième évolution de la science économique, dont il rappelle les fatales conclusions, à celle que l'on a désignée sous le nom d'école anglaise, et dont Adam Smith est considéré comme le chef.

Smith, né en Écosse en 1723, avait séjourné à Paris et à Toulouse, où, comme dans plusieurs grandes villes de France, existait un mouvement intellectuel que n'avait pas encore détruit l'excès de centralisation. Venu à Paris, il était, sur la recommandation de l'historien Hume, entré en relation avec les encyclopédistes D'Alembert, Helvétius, Marmontel, puis avec Quesnay. Morellet affirme que des rapports existèrent entre Turgot, Smith et lui-même.

Il est impossible de nier l'influence que durent exercer ces relations sur la direction d'esprit du futur chef d'école. Condorcet dit, dans sa *Vie de Turgot,* que Smith avait entretenu une correspondance avec le grand ministre, et qu'il avait eu l'idée de dédier à Quesnay son principal ouvrage : *Recherches sur la nature et la cause de la richesse des nations*, ce dont il fut empêché par la mort de celui-ci. Les principaux écrits de Quesnay datent de 1758 et 1759; le livre d'Adam Smith ne fut publié qu'en 1776.

L'économiste écossais a donc reçu sa première impulsion des physiocrates. Il leur emprunte, entre autres choses, leurs doctrines de la liberté du commerce et de l'industrie. A l'inverse de ses devanciers, il considère la propriété comme un fait purement légal, et non comme un droit personnel que la loi ne saurait supprimer. Il repousse le principe des physiocrates, qui scindaient la société en deux classes, l'une productive, l'autre stérile; le produc-



teur agricole, d'après cette théorie, donnant seul des produits, et le reste de la nation ne rendant que des services. Il restitue aux travaux de toute nature une importance égale à celle des travaux agricoles, auxquels l'école précédente accordait une prééminence pour ainsi dire exclusive.

Nous avons à signaler un dernier point qui constitue entre Smith et ses devanciers une différence capitale. Smith possède le génie pratique de sa nation; au lieu de prendre son point de départ dans une idée philosophique, comme les physiocrates, il se borne purement aux faits. Il analyse et recherche les causes de la richesse, abstraction faite de la part à attribuer aux agents qui contribuent à la créer. Il enseigne comment un peuple peut développer sa puissance productive, et il livre la distribution des produits obtenus à l'irresponsable compétition des intérêts individuels. En limitant ainsi la science, il lui donne des allures plus précises, des principes mieux définis, un but plus pratique; mais il lui enlève toute ampleur philosophique. L'élément humain disparaît dans le vaste engrenage de la production, telle qu'il l'entend, et n'est plus qu'une partie mécanique de l'ensemble.

Nous avons tenu à justifier Turgot des reproches qui lui ont été adressés au sujet de sa définition du salaire, dont il présente le minimum comme un fait regrettable et purement accidentel, qu'il atténue et corrige au moyen d'un devoir supérieur de charité.

On va voir que le véritable auteur de la théorie du salaire est Smith, qui analyse, dans son grand traité, page 86 et suivantes (édition Guillaumin), la loi économique qui régit la rétribution du travail.

« C'est par la convention qui se fait ordinaire-
« ment entre ces deux personnes, l'ouvrier et le
« propriétaire du capital, que se détermine le taux
« commun des salaires. Les ouvriers désirent ga-
« gner le plus possible, les maîtres donner le moins
« qu'ils peuvent; les premiers sont disposés à se
« concerter pour élever les salaires, les seconds
« pour les abaisser.

« Il n'est donc pas difficile de prévoir laquelle
« des deux parties, dans toutes les circonstan-
« ces ordinaires, doit avoir l'avantage dans le
« débat, et imposer forcément à l'autre toutes ses
« conditions.

« Dans toutes les luttes, les maîtres sont en état
« de tenir fermes plus longtemps. Un propriétaire,
« un fermier, un maître fabricant ou marchand
« pourraient, en général, sans occuper un seul
« ouvrier, vivre un an ou deux sur les fonds qu'ils
« ont déjà amassés. Beaucoup d'ouvriers ne pour-
« raient pas subsister sans travail une semaine,
« très-peu un mois, et à peine un seul une année
« entière. A la longue, il se peut que le maître ait
« autant besoin de l'ouvrier que celui-ci a besoin
« du maître; mais le besoin du premier n'est pas
« si pressant.



« Mais, quoique les maîtres aient presque tou-
« jours nécessairement l'avantage dans leurs que-
« relles avec leurs ouvriers, cependant il y a un
« certain taux, au-dessous duquel il est impossible
« de réduire, pour un temps un peu considérable,
« les salaires ordinaires mêmes de la plus basse
« espèce de travail.

« Il faut de toute nécessité qu'un homme vive de
« son travail, et que son salaire suffise à sa sub-
« sistance ; il faut même quelque chose de plus
« dans la plupart des circonstances, autrement il
« serait impossible au travailleur d'élever une fa-
« mille, et alors la race de ces ouvriers ne pour-
« rait pas durer au delà de la première génération.

« Il paraît certain que pour élever une famille,
« même dans la plus basse classe des simples ma-
« nœuvres, il faut nécessairement que le travail du
« mari et de la femme puisse leur rapporter quel-
« que chose de plus que ce qui est précisément
« indispensable pour leur propre subsistance, mais
« dans quelle proportion ? Est-ce dans celle que j'ai
« citée ou dans toute autre ? C'est ce que je ne
« prendrai pas sur moi de décider. *C'est peu conso-*
« *lant pour les individus qui n'ont d'autre moyen d'exis-*
« *tence que le travail.*

« Il y a, cependant, certaines circonstances qui
« sont quelquefois favorables aux ouvriers, et les
« mettent dans le cas de hausser beaucoup leurs
« salaires au-dessus de ce *taux qui est évidem-*

« *ment le plus bas* qui soit compatible *avec la simple* « *humanité.* »

Adam Smith avait posé la loi du salaire avec la calme impassibilité du savant, regrettant toutefois qu'elle fût si dure, et cherchant, après l'avoir proclamée, des atténuations empruntées à des sentiments d'humanité et à des mobiles secondaires.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, bien qu'ayant séparé la science économique de l'idée générale qui avait présidé à sa naissance, Adam Smith conserve encore quelque chose de son commerce avec les grands esprits de notre dix-huitième siècle.

Ainsi, il est opposé au droit de primogéniture que les physiocrates n'avaient pas mis en question, et qu'il considère, de même que les substitutions et les fidéicommis, comme dérivés de la conquête. Il prévoit la future abolition de cette législation féodale qui a perpétué les effets de ces institutions, en les empêchant de disparaître par voie de partage successoral ou de vente, et déclare nécessaires de nouvelles lois sur la transmission des héritages, qui puissent faciliter le partage des terres et l'établissement de petits fermages. Enfin il trouve iniques les priviléges nobiliaires et en désire l'abolition.

Il est probable, d'ailleurs, qu'Adam Smith n'entrevoyait pas, dans toute leur étendue, les conséquences funestes de ses idées sur le salaire.

La grande industrie n'avait pas encore acquis les

immenses développements qu'elle reçut plus tard. La concurrence était encore partiellement entravée par les réglementations du passé, les capitaux n'étaient pas arrivés au degré de concentration et de puissance auquel ils parvinrent depuis, et la mécanique ne leur avait pas fourni de si nombreux et puissants moyens de remplacer les bras de l'homme. Adam Smith mourut en 1790, sans pouvoir juger de ce que présentait d'incomplet le système élaboré par sa haute intelligence.

C'était à ses disciples Malthus et Ricardo, le premier né en 1766 dans le comté de Surrey, et le second né à Londres en 1772, de parents israélites hollandais, qu'il était réservé de tirer les conséquences des bases données à la science par Adam Smith, notamment dans les chapitres où il traite des salaires et de la rente.

Ces deux représentants de l'école anglaise méritent, par l'importance de leurs travaux, qu'on dise un mot de leur origine et de leur vie.

Robert Malthus était le second fils de Daniel Malthus, savant distingué, qui était lié avec les philosophes français du dernier siècle.

Il naissait à la vie intellectuelle au moment où l'établissement de la république des États-Unis et la Révolution française agitaient si profondément les esprits. En 1789 il entra dans les ordres et desservit une cure anglicane dans le comté de Surrey. Sa vie se passa dans les controverses suscitées

par la publication de son grand ouvrage : ***Essai sur le principe de population,*** controverses que la douceur et l'aménité de son caractère lui permirent de soutenir avec la plus parfaite égalité d'humeur. Il mourut en 1834 au sein de sa famille.

Daniel Ricardo, à qui son père avait fait donner en Hollande une éducation exclusivement pratique, le secondait, dès l'âge de quatorze ans, dans ses opérations financières. Deux causes amenèrent une rupture entre le père et le fils. Celui-ci quitta la synagogue pour le temple et épousa une protestante. Livré à lui-même, Daniel Ricardo se fait courtier de fonds publics (stock-exchange), et, sans autre appui que son intelligence et la notoriété de ses aptitudes supérieures, il parvient, en peu d'années, à une immense fortune. A vingt-cinq ans, cette fortune se compte déjà par millions.

L'opulence si rapidement acquise ne l'enivre pas. Loin d'enchaîner son activité, elle en étend le cercle. Confiné jusque-là dans la pratique des affaires, qui d'ordinaire détourne des théories, il étudie les sciences et les lettres, et de ces études générales il passe à l'économie politique, où il est amené par la lecture de Smith à concentrer les forces de son esprit, et à laquelle l'avaient si bien préparé ses précédentes occupations.

Quelques années après, il est au premier rang des écrivains économistes de son temps, et en 1819, mmé membre du Parlement, il en devient bientôt

un des orateurs les plus écoutés et les plus influents jusqu'en 1823, où la mort l'enlève à ses collègues.

Ricardo, voyant dans la propriété un monopole légal, considère la rente comme le prix annuel dû à la fertilité naturelle du sol, par rapport à laquelle le travail humain n'est qu'un accessoire dans la production agricole, d'où il conclut que le travail est nécessairement dans la dépendance du possesseur de l'instrument de production et doit subir sa loi. En d'autres termes, d'après lui, la tendance de la population à s'accroître fait baisser le salaire, tandis que le sol cultivable, n'étant pas susceptible d'extension, amène la cherté des subsistances.

Malthus, contemporain de Ricardo, et logicien inflexible, va tirer les dernières conclusions des principes qui leur sont communs.

D'après son Essai sur le principe de population, *l'homme se multipliant dans une proportion géométrique, et les subsistances dans une proportion arithmétique,* il faut abandonner toute idée d'équilibre entre ces deux termes, et loin de suivre les penchants de la nature, on doit, d'après les ressources dont on dispose, renoncer à la famille ou la limiter systématiquement, par ce qu'il appelle le *moral restraint,* ou par le *prudential restraint,* pour ceux qui ne possèdent pas à un suffisant degré l'empire sur eux-mêmes.

A défaut, Malthus édicte contre l'imprévoyante propagation de l'espèce l'arrêt qui suit :



« Livrons donc cet homme, coupable de s'être « marié sans avoir devant soi les moyens d'élever « sa famille, à la peine prononcée par la nature. « L'accès à l'assistance des paroisses doit lui être « fermé ; et si la bienfaisance privée lui tend quel- « ques secours, l'intérêt de l'humanité requiert « que ces secours ne soient pas trop abondants. Il « faut qu'il sache que les lois de la nature, c'est-à- « dire les lois de Dieu, l'ont condamné à vivre « péniblement pour le punir de les avoir violées ; « qu'il ne peut exercer contre la société aucune » espèce de droit pour obtenir d'elle la moindre « portion de nourriture, au delà de ce qu'en peut « acheter son travail. » (*Essai sur le principe de population,* page 516, collection Guillaumin.)

« Un homme qui naît dans un monde déjà oc- « cupé, si sa famille ne peut pas le nourrir ou si la « société ne peut utiliser son travail, n'a pas le « *moindre droit* à réclamer une portion quelconque « de nourriture, et il est réellement de trop sur la « terre. *Au grand banquet de la nature, il n'y a point de « couvert mis pour lui.* La nature lui commande de « s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même « cet ordre à exécution. » (Même ouvrage.)

La théorie de Malthus est une réaction contre l'idée généralement admise dans le cours du dix-huitième siècle, que le développement de la population est un signe et un moyen de prospérité pour les États.

Le problème de la population, dont Malthus a ainsi tiré les conséquences extrêmes, n'est pas faux dans l'état actuel et incomplet de nos connaissances; les conclusions seules sont exagérées.

Il est évident que *liberté* et *responsabilité* se tiennent, et que l'individu doit pourvoir par lui-même à ne pas accroître ses charges au delà de ses ressources. Ce qui a valu à Malthus les anathèmes et les malédictions un peu déclamatoires qu'on lui a lancées de tous côtés, c'est la rigidité et l'inflexibilité de ses conclusions. En face de la misère extrême, l'homme est tenu moralement de ne pas laisser périr son semblable, cette misère fût-elle imputable à celui qui en est atteint. Pour ne pas devenir homicide, il lui doit, dans ce cas, le strict nécessaire, et Turgot l'entendait ainsi, quand il faisait de cette assistance un devoir absolu de la propriété. Si Malthus avait atténué ses conclusions par des vues analogues, il n'aurait pas soulevé tant d'orages.

Quant à la loi en elle-même, elle est si peu fausse au fond, qu'elle est appliquée dans les sociétés à populations condensées de l'Europe, au moyen d'un célibat volontaire ou forcé, et qu'à défaut du *moral restraint*, on y pratique le *prudential restraint*. Il a manqué à cet éminent économiste, pour trouver la mesure dans un problème si difficile, l'esprit philosophique, qui lui aurait fait sentir que tel ne pouvait être l'avenir de la civilisation moderne. Il

manqué aussi l'esprit politique, qui lui aurait permis d'embrasser l'ensemble des causes du paupérisme anglais.

Philosophe et politique, Malthus aurait osé remonter jusqu'à ces causes et aurait réclamé l'abolition de la propriété ecclésiastique et du droit d'aînesse, qu'il voulait au contraire maintenir. Il aurait, comme les économistes qui lui succédèrent, demandé des tempéraments à la science, et si son état encore incomplet ne les lui avait pas offerts, il les aurait, comme Turgot, cherchés en dehors d'elle. Tant il est vrai que, si l'économie politique a ses principes propres, si elle est une science spéciale, elle a besoin, pour éclairer ses vues et les agrandir, pour marquer les points par où elle touche à la politique et à la philosophie, de ne pas demeurer étrangère à ces deux directions d'idées et de connaissances.

Résumons les caractères principaux de l'école anglaise. Venue après l'école philosophique des physiocrates, elle a fondé une science spéciale et limitée à un objet unique, écartant, comme de parti pris, toute préoccupation du sort de l'individu, ne le considérant que comme un instrument de travail. Elle n'a recherché qu'une chose, à savoir par quels moyens une nation pouvait parvenir à produire plus et à meilleur marché que les autres. Elle a admirablement analysé les phénomènes de la production, indiquant avec une sagacité profonde ce qui en entravait ou en facilitait le développement, quelles

lois il fallait abolir, quelles lois il fallait édicter, pour avoir une industrie puissante; elle a précisé les conditions d'administration intérieure nécessaires aux grands organismes industriels. Ses travaux demeurent acquis définitivement à l'Économie politique, dont ils forment, pour ainsi dire, le matériel scientifique. Mais il a, jusqu'à ces derniers temps, manqué à cette école les vues philosophiques et le souci de l'élément humain.

Soûs l'influence des doctrines de l'école anglaise a été créée cette colossale industrie, qui couvre le monde de ses produits, et dont la grandeur étonne et contriste à la fois. C'est une vaste arène, où l'homme, la femme, l'enfant, sont jetés pêle-mêle, comme des régiments dans la fournaise d'une bataille, où le *Væ victis* de Brennus est le dernier mot. Au-dessus de cette mêlée ardente et confuse, dont le résultat est d'accumuler la richesse par milliards, s'élèvent les forts et les habiles; le déshonneur et la ruine frappent les moins bien doués, et la masse, privée de sécurité, oscille, au moment des crises, entre la mort et l'émigration.

Ces conséquences extrêmes, dont l'expression la plus saisissante avait été donnée avec une parfaite sincérité par Malthus, étaient si peu dans les vues des fondateurs de l'Économie politique, Quesnay, Turgot et leurs disciples, que dans sa correspondance avec J.-B. Say, Dupont de Nemours, un des derniers survivants de l'école physiocratique, écri-

vait le 22 avril 1815, à bord du navire *le Fingal*, qui le transportait aux États-Unis :

« Vous avez trop rétréci la carrière de l'Économie « politique, en ne la traitant que comme la science « des richesses. Elle est la science du droit naturel, « appliqué, comme il doit l'être, aux sociétés civili- « sées. Elle est la science des constitutions, qui « apprend et qui apprendra non-seulement ce que les « gouvernements ne doivent pas faire pour leur in- « térêt, pour celui de leurs nations ou de leurs riches- « ses, mais ce qu'ils ne doivent pas pouvoir, devant « Dieu, sous peine de mériter la haine et le mépris « des hommes, le détrônement pendant leur vie et « le fouet sanglant de l'histoire après leur mort. »

La critique de Dupont de Nemours était fondée, et marque bien la différence entre les deux écoles des physiocrates et d'Adam Smith. Nous disons les deux écoles, bien que Dupont de Nemours s'adresse, dans la citation précédente, à J.-B. Say. En effet, cet économiste célèbre n'a pas essentiellement modifié les données de l'école anglaise. Loin de là, il en est, on pourrait dire, le vulgarisateur le plus éminent.

On lui doit sans doute des développements importants sur certaines parties de la science, restées avant lui incomplètes, notamment en ce qui concerne la théorie des débouchés, dont il a montré l'importance et les avantages au point de vue des rapports et des échanges internationaux. Mais le



grand mérite de son œuvre est surtout dans sa méthode et sa clarté, dans ce rare talent d'exposition, si nécessaire au genre didactique, trop souvent absent de l'œuvre de Smith, que l'on comparerait volontiers à une vigoureuse forêt vierge à la végétation confuse et puissante, mais où manquent parfois l'air et la lumière.

Disons à la gloire de J.-B. Say, que le caractère était chez lui à la hauteur du talent. Jamais il ne sépara la liberté politique de la liberté économique, et il mérita l'honneur d'être éliminé du Tribunat, où il était un des obstacles au despotisme envahissant du Premier Consul.

Les disciples de J.-B. Say ont participé, à des degrés différents, des qualités du maître. Ils ont, pour la plupart, hérité de son amour pour la liberté. Plusieurs d'entre eux ont déployé de remarquables qualités d'esprit dans la propagation des principes de la science, par d'utiles travaux élémentaires ou spéciaux, par des œuvres d'érudition d'une importance considérable, et par l'étude et la discussion des questions contemporaines. Nous leur devons, à ces différents points de vue, des écrits du plus haut mérite; mais, considérant la science comme désormais fixée, ils n'ont pas cherché à lui donner une direction nouvelle et plus étendue.

Nous croyons, cependant, devoir accorder à M. Charles Dunoyer une mention particulière pour sa théorie des produits intellectuels exposée dans



son ouvrage : *La Liberté du Travail*. Le matérialisme reproché à l'école anglo-française, à laquelle il appartient, ne pouvait, à cet égard, recevoir de meilleur correctif. Ajoutons, à sa louange, que l'attentat du 2 décembre 1851 put seul priver le conseil d'État de ses lumières. Il avait eu l'honneur de combattre, dans *le Censeur*, le despotisme du premier Empire; il ne pouvait servir le second.

En présence des conclusions désolantes que nous venons de rappeler, il était impossible de ne pas reconnaître qu'un nouveau problème se posait au seuil de notre siècle. Il demeurait démontré que la grande industrie enrichissait une nation, mais propageait le paupérisme. Aussi dès que, par la chute du premier Empire, l'activité matérielle et stérile des camps eut cessé de faire diversion au problème, il reparut dans toute son intensité. A partir de ce moment, on vit, comme du temps de Vauban et du temps de Turgot, le spectacle des misères sociales inspirer les réflexions amères des moralistes et les tableaux émouvants des romanciers, puis l'utopie, dédaigneuse des faits, usurper le rôle de la science. Mais le sentiment et l'imagination, s'ils sont propres à soulever les questions de cet ordre, sont impuissants à les résoudre. Ils ont leur utilité, ils éveillent les sympathies, meuvent les cœurs et les esprits vers un état meilleur, et, comme l'alchimie l'a fait pour la chimie, fournissent, par leurs explorations empiriques, des maté-



riaux précieux pour la création ou pour les progrès de la science; là s'arrête leur action.

Pour saisir les intelligences, pour les acheminer vers des solutions pratiques, c'est dans les faits existants qu'il faut prendre son point de départ; les systèmes de *table rase* et d'*écart absolu* sont radicalement stériles. Il faut soumettre les faits à l'analyse, en vue de les transformer et de les adapter aux besoins nouveaux.

C'est ce que Sismondi essaya de faire le premier.

Né à Genève, en 1773, Sismondi, dans son premier ouvrage : *La Richesse commerciale*, qui parut en 1803, se montra le disciple fidèle de Smith; mais plus tard, en 1819, date de ses *Nouveaux Principes d'Économie politique,* il fut frappé de cet étrange et effrayant contraste d'une civilisation brillante comme celle de l'Angleterre, dont le mouvement ascendant était au prix du sacrifice d'une partie de l'espèce humaine. Cette partie lui parut condamnée, par le développement de l'industrie, à une condition pire que celle de l'esclave, à qui la vie matérielle est du moins assurée. Sismondi (page 2 des *Études économiques,* qui furent publiées en 1837) commença par définir ce qu'il fallait entendre sous le nom d'économie politique. Il se dit que cette science devait toujours avoir pour objet la condition des hommes réunis en société, le mot *économie* in-

diquant, d'après le sens étymologique, *la règle de la maison appliquée à la cité*. Famille, cité, ces deux grandes associations primitives sont la base des rapports de l'homme, soit qu'on l'envisage isolément, soit qu'on le considère dans ses relations avec ses semblables. La richesse est un attribut de l'être humain ou des choses; c'est un simple rapport, qui, faute de précision, n'a plus de sens. La chrématistique, ou la science de l'accroissement des richesses, les ayant considérées abstraction faite de l'homme, et non par rapport à lui et à la société, n'est qu'un système dépourvu de bases.

Plus loin, à la page 91 de l'ouvrage déjà cité, Sismondi signale la nouvelle situation faite à l'ouvrier par l'abolition des corporations, par la concurrence et par la concentration des capitaux :

« Nous sommes, et l'on ne l'a point assez remar-
« qué, dans une condition tout à fait nouvelle, sur
« laquelle nous n'avons point encore d'expérience.
« Nous tendons à séparer complétement toute es-
« pèce de propriété d'avec toute espèce de travail,
« à rompre toute clientèle entre le journalier et le
« maître, à ôter au premier toute espèce d'associa-
« tion dans les profits du second. Cette organisation
« sociale est tellement nouvelle, qu'elle n'est pas
« même à moitié établie; qu'il n'y a que les pays
« industrieux, les plus riches, les plus avancés dans
« ce système que nous essayons à peine, où le tra-
« vail de l'agriculture, aussi bien que celui des

« manufactures, soit fait par des ouvriers qu'on peut « renvoyer à la fin de chaque semaine ; c'est là que « nous tendons, c'est là où nous signalons un dan- « ger, et non dans les découvertes de la science.

« Nos yeux se sont tellement faits à cette orga- « nisation nouvelle de la société, à cette concur- « rence universelle qui dégénère en hostilité entre « la classe riche et la classe travaillante, que nous « ne concevons plus aucun mode d'existence, même « ceux dont les débris nous entourent de toutes « parts. On croit nous répondre par l'absurde, en « nous opposant les vices des systèmes précédents ; « mais parce que ces systèmes ne sont pas regret- « tables, en peut-on conclure que nous soyons entrés « aujourd'hui dans le vrai, que nous ne découvri- « rons pas le vice fondamental du système des jour- « naliers, comme nous avons découvert celui de « l'esclavage, du vasselage, des corps de métiers? »

Et ailleurs, page 239, même ouvrage :

« Nous avons vu que plus un pays faisait de « progrès vers l'activité commerciale et vers l'ac- « cumulation des richesses, plus on voyait se mul- « tiplier le nombre des hommes qui n'ont aucune « part à cette richesse, aucune garantie de leur « existence, aucun passé, aucun avenir, etc. Nous « avons vu comment, par le progrès même de la « richesse, et d'accord avec les principes de la « chrématistique, une profession après l'autre, une « condition après l'autre, sont déracinées du sol où

« elles étaient autrefois fixées, et précipitées dans « la tourbe des prolétaires, d'où un nouvel échec « les fait tomber ensuite dans le paupérisme, ou « dans cet état d'indigence auquel la société est « tenue de porter assistance, et qu'elle se déclare « cependant incapable de soulager. »

Enfin, à la page 241, nous lisons :

« Nous voyons la tendance universelle de la ri- « chesse à séparer l'action des capitaux de celle « des bras; nous voyons que dans chaque profes- « sion, dans chaque métier, ce que l'on nomme « progrès, c'est la réunion en un seul centre d'un « immense capital, avec toute l'assistance que peut « donner à la volonté dirigeante l'emploi de la « science et d'une haute intelligence; c'est, d'autre « part, la subordination de la force physique de « plusieurs milliers de bras, qui travaillent à cette « volonté dirigeante qui se charge seule de penser, « de combiner et de payer; ou plus brièvement, « nous voyons que le progrès recommandé par la « chrématistique, c'est l'affermissement de l'aristo- « cratie de l'argent et la création des prolétaires. »

Les conclusions de Sismondi, dont la critique est, on vient de le voir, si profonde, témoignent de l'embarras de son esprit. L'économiste-historien reste comme accablé sous l'énormité du problème. Il ne trouve pas de moyens directs, et ne croit ni à l'efficacité de l'association, ni aux avantages de la participation. Il se borne à signaler à l'opinion pu-

blique, comme nécessaire, l'étude de la question. Sismondi demande que l'on cesse d'encourager les inventeurs, qu'on éloigne les capitaux des grandes entreprises industrielles. Par quels moyens? Il ne le dit pas. Il demande, pour les pays où la loi immobilise la propriété foncière dans les familles, le partage égal entre tous les enfants. Il est opposé au système des grands fermages, dont la tendance est de réduire les ouvriers agricoles à la condition de journaliers. Enfin il sollicite, comme moyen suprême, l'intervention de l'État.

La question était posée, mais elle était loin d'être résolue. La grandeur du problème attira bientôt l'attention de deux autres économistes éminents, MM. Blanqui et Rossi, qui, à peu près à la même époque, firent connaître leurs vues. Voici comment M. Blanqui, dans son *Histoire de l'Économie politique*, pages 24 et 25, entre en matière :

« La plupart des économistes vivants, sauf quel-
« ques exceptions, forment une école nouvelle,
« aussi éloignée des utopies de Quesnay que de la
« rigueur de Malthus, et je vois avec une satisfac-
« tion philosophique et patriotique que cette école
« a pris naissance en France, et qu'elle se compose
« presque entièrement de Français. C'est elle qui
« tracera la marche de l'économie politique pendant
» le dix-neuvième siècle. Elle ne veut plus consi-
« dérer la production comme une abstraction indé-



« pendante du sort des travailleurs; il ne lui suffit « pas que la richesse soit créée, mais qu'elle soit « équitablement distribuée. »

Blanqui cite en première ligne parmi les représentants de ce qu'il appelle la nouvelle école française, Sismondi, puis Destutt de Tracy, Duchâtel, Ch. Comte, Villeneuve-Bargemont, Dunoyer, Droz, de Laborde, et il ajoute :

« Indépendants par la forme et surtout par le « choix du sujet, ils se lient néanmoins par une « pensée commune, qui est le bien-être des hommes, « sans distinction de nationalité. » (P. 26.)

Après avoir exposé que le mouvement de rénovation dont il s'agit est dû en partie aux économistes qui, à l'exemple de Sismondi et de Villeneuve-Bargemont, ont révélé les griefs des classes ouvrières, et en partie à ceux qui les ont rappelées aux sentiments de leur dignité et de leur devoir, comme le firent Droz et Dunoyer, Blanqui poursuit en ces termes :

« Les deux premiers auteurs ont pris à partie la « richesse, et lui ont reproché son égoïsme; les « deux autres ont grondé la pauvreté, et ils ont « blâmé son insouciance : double tâche difficile à « remplir, et qui portera ses fruits quelque jour, » quand viendra le moment d'une transaction entre « le présent et le passé, entre le capitaliste et le « travailleur. » (Page 287.)

A cette classe d'économistes, Blanqui en joint une autre, qu'il désigne sous le nom d'école éclectique.



Parmi les noms qu'il cite figurent ceux du russe Storch, de Ganilh et de l'espagnol Florez Estrada :

« Ils ont voulu », dit-il, « la coopération des tra-
« vailleurs dans la distribution des profits du travail
« et le concours de toutes les forces dans l'œuvre
« destinée à l'amélioration de toutes les existences.
« C'est là, si nous ne nous trompons point, une
« phase nouvelle de l'histoire de la science. »

En résumé, Blanqui signale le but à atteindre, et sa critique porte avec justesse sur la distribution des richesses, la partie de la science économique restée la plus imparfaite. Mais il cherche les moyens plutôt qu'il ne les indique, et ses aspirations sont contenues tout entières dans le passage suivant de son *Histoire,* page 381, tome II :

« Il faut que l'humanité ait les yeux toujours fixés
« sur cette grande loi de la répartition la plus équi-
« table des profits du travail. Tant qu'il y aura des
« milliers d'hommes qui seront privés des premières
« nécessités de la vie, au sein d'une société riche
« de tant de capitaux et de tant de machines, il
« restera quelque chose à faire, et la tâche de l'éco-
« nomiste ne sera pas finie. »

Rossi est plus explicite. Bien qu'appartenant, par l'ensemble de la science, à l'école anglaise, il en aperçoit parfaitement les lacunes et les erreurs :

« Ils (les économistes de l'école anglaise) ont
« pensé que le rôle de la science économique était



« uniquement de considérer les trois instruments « directs de la production comme trois choses « abstraites, susceptibles seulement de combinai- « sons diverses; ils ont fait ainsi de l'économie po- « litique une véritable algèbre. Mais l'économie « politique est une science de faits et non d'ab- « stractions, une science d'humanité et non d'al- « gèbre, une science, enfin, qui doit servir au bien- « être des sociétés civiles. Or, les sociétés civiles « ne vivent pas d'abstractions. Nous n'hésitons pas « à dire qu'ils ont fait fausse route, et qu'ils ont « donné une science incomplète. C'est un reproche « qu'on peut adresser, en général, à l'école an- » glaise. » (*Cours d'Économie politique*, t. IV, p. 8.)

Après avoir démontré la nécessité d'une nouvelle évolution économique, Rossi marque ainsi qu'il suit le caractère général qu'elle doit revêtir. On entrevoit dans ce qu'il dit de l'association les bases de la coopération actuelle :

« L'isolement à son plus haut degré, c'est l'état « sauvage; l'association forcée à son plus haut degré, « c'est la barbarie. La perfection se trouve dans des « associations volontaires, qui multiplient les forces « par l'union, sans ôter à la puissance individuelle « ni son énergie, ni sa moralité et sa responsabilité. « Tout peuple chez lequel peut se réaliser cette haute « combinaison de la puissance individuelle avec le « principe d'association est entré définitivement « dans la carrière de la *civilisation progressive*. Il n'a

« pas à craindre l'immobilité des *civilisations sta-*
« *tionnaires.* »

Plus loin, il montre qu'on ne possède que des « données vagues sur le problème :

« Malheureusement, le public n'a pas encore une » vue bien nette des conditions du problème qu'il « est appelé à résoudre : aussi le progrès que nous « signalons ne peut-il être improvisé ; c'est un but « vers lequel nous avançons un peu tous les jours.

« Entre la dissolution des anciens liens et la for- « mation des liens nouveaux, il devait y avoir une « époque transitoire, agitée, difficile. Cet intervalle, « plein de difficultés et de périls, nous sommes « près de le franchir ; on peut en apercevoir distinc- « tement la ligne extrême, mais ce serait une illu- « sion que de nous croire arrivés, tandis que nous « sommes encore en marche. » (Tome II, page 134, 135.)

Rossi repousse la théorie du salaire émise par Smith, qni n'y voyait qu'un des éléments constitutifs de la production. Il va même jusqu'à pressentir que le salaire pourrait bien n'être qu'une forme transitoire de l'organisation industrielle, et il indique par une hypothèse le système de la participation :

« On prétend », dit-il, « que les denrées con- « sommées par le travail font partie du capital ; ce « n'est donc pas de son revenu, ce n'est donc p « de la rétribution de son travail que vit le trav « leur ? S'il vit de son revenu, s'il vit de la rét

e.

« tion de son travail, comment voulez-vous que la « même chose figure deux fois dans le phénomène « de la production, une fois comme rétribution du « travail, et une seconde fois comme capital?

« Mais, dira-t-on, vous n'appelez donc pas capital « le charbon de terre que consomme une machine « à vapeur?

« Voilà, Messieurs, où conduit une philosophie « qui a cependant eu la prétention d'être la philo- « sophie par excellence, et surtout la philosophie « de la liberté et de la dignité humaine.

« Elle conduit à parler de l'homme en général « comme on se permettait de parler de l'esclave du « monde ancien, de l'homme qu'on avait fait animal « et chose, de l'homme exploité par l'homme. La « machine à vapeur n'est destinée qu'à produire, « elle n'est qu'un moyen; si son action paye le « charbon qu'elle consomme, les dépenses qu'elle « exige, on la fait agir; autrement on la brise. Mais « l'homme est son propre but, il n'est pas un « moyen, il ne produit pas pour produire. Le monde, « grâce à Dieu, n'est pas un *tread-mill* dans lequel « une puissance surhumaine ait enfermé l'homme, « pour qu'il ne soit exclusivement qu'un moyen.

« Il n'y a, dit-on, d'autre différence si ce n'est « que dans la consommation de la machine à vapeur « il n'y a pas de plaisir, et que dans la consomma- « tion de l'homme il y a une jouissance. Pas d'autre « différence! pas de différence dans le principe,



« dans le droit, dans le but et dans le résultat!

« Ne perdons pas de vue le fond des choses. Le
« travailleur, contribuant à la production, a droit,
« par son travail, à une partie aliquote du produit,
« comme le capitaliste y a droit en vertu de son
« capital, et le propriétaire foncier, en vertu de sa
« terre.

« Vous dites que la rétribution du travailleur,
« c'est du capital, parce que le capitaliste la lui
« avance, parce que si je veux fonder une manu-
« facture, il me faut de l'argent, non-seulement
« pour acheter des matières premières et des ma-
« chines, mais aussi pour fournir aux ouvriers leur
« salaire. Le fait matériel est irrécusable, mais les
« choses pourraient-elles se passer autrement? Sans
« aucun doute. Supposez, — c'est une hypothèse
« dont nous sommes malheureusement encore trop
« éloignés, — qu'il n'y eût pas de famille d'ouvriers
« qui, grâce à de sages économies, n'eût devant elle
« de quoi vivre pendant un an. Il pourrait ne pas
« y avoir de *salaire*. Chaque travailleur pourrait dire
« au capitaliste : Vous mettez dans l'œuvre com-
« mune le capital, j'apporte le travail : le produit
« sera réparti entre nous, selon telles et telles pro-
« portions.

« Le salaire n'est donc pas un élément constitutif
« de la production ; *il n'est qu'un accident, qu'une*
« *forme de notre état social.*

« Nous qui avons rendu à l'homme sa dignité,

« même dans les sciences économiques, nous qui « reconnaissons dans l'homme un agent particulier « de la production, un agent qu'on ne saurait con-« fondre avec aucun autre, comment pouvons-nous « dire que le salaire fait partie du capital?

« Au fond, le travailleur salarié ne consomme pas « le bien du capitaliste, mais le sien propre; ce « qu'on lui donne, c'est la rétribution de son tra-« vail, c'est sa quote-part du produit. » (Tome II, pages 200, 201, 202, 203, 204, 205.)

Après avoir ainsi restitué à l'agent manuel de la production sa dignité d'homme et son importance économique, Rossi recherche et se demande par quels moyens on pourra lui assurer l'intégrité de sa liberté contractuelle avec le capital et le directeur de l'entreprise. Les *Trade-Unions* d'Angleterre ont commencé à résoudre cette question, objet des préoccupations du célèbre économiste, et au sujet de laquelle il s'exprime en ces termes :

« Le jour où le travail pourrait dire aux capita-« listes : « Je ne veux plus vendre ma portion, « je veux conserver mon droit, je suis associé, je « veux courir les chances de la commune industrie, « réglons seulement quelle sera la loi du partage »; « je dis que ce jour-là sa condition serait changée, « je dis qu'elle serait alors véritablement libre; je « dis que non-seulement sa position économique, « mais même sa dignité d'homme serait complé-« tement relevée.



« Maintenant faut-il arriver à cet état de choses « par voie directe, par des institutions positives, en « appelant à son secours le gouvernement social ou « la loi, ou bien est-ce là un but auquel il faut tendre « constamment par le cours et le développement « naturel des choses, et en travaillant continuelle- « ment à l'amélioration du sort de l'ouvrier, de fa- « çon qu'il puisse avoir un jour devant lui de quoi « attendre le résultat final et la réalisation des pro- « duits industriels? Voilà, au fond, une des plus « belles et des plus grandes questions de la distri- « bution de la richesse. » (Tome III, 3e leçon.)

A M. Rossi s'arrêtent les économistes intermédiaires entre l'école anglaise et la nouvelle école.

La critique des économistes de transition est si puissante, que l'Écossais Mac-Culloch, un des plus célèbres disciples de Smith, de Malthus et de Ricardo, écrit dès 1826 (*Essai sur le taux des salaires*) les lignes suivantes, qui contiennent la justification la plus explicite des sociétés de grèves et de chômages (*Trade-Unions*), lesquelles ont depuis pris tant d'extension en Angleterre :

« Non-seulement une coalition volontaire, quand « la violence ne s'y joint pas, est l'exercice légitime « du droit qu'ont les ouvriers de décider pour eux- « mêmes; mais quand elle a pour objet d'élever « des salaires qui ont été indûment réduits, elle est « opportune, et il est à propos qu'elle se forme. On « ne trouve pas beaucoup de maîtres qui consentent

« à augmenter les salaires; il y a fort à parier que « les réclamations d'un ou de plusieurs individus « ne recevront aucun accueil, aussi longtemps que « leurs camarades continueront à travailler au prix « contre lequel ils protestent. C'est donc seulement « quand tous les ouvriers ou la plupart des ouvriers « qui appartiennent à une usine ou à une industrie « se coalisent entre eux, ou lorsqu'ils agissent par « un concert qui équivaut à une coalition, et refu- « sent de continuer le travail à moins d'obtenir une « augmentation de salaire, qu'il devient de l'intérêt « immédiat des maîtres de faire droit à la demande « qui leur est adressée. Il en résulte évidemment « que sans l'existence d'une coalition, soit haute- « ment avouée, soit tacite, ces ouvriers ne parvien- « draient jamais par leurs propres efforts à une « hausse de salaire, et qu'ils resteraient à la dis- « crétion des maîtres, dont la concurrence en fixe- « rait le taux. »

Vingt ans plus tard, Mac-Culloch laisse échapper, dans ses *Principes d'Économie politique*, page 209 (édition Guillaumin), ce cri d'alarme et cet aveu :

« Nous ne sommes pas, nous l'avouons, de ceux « qui peuvent envisager sans de sérieuses appré- « hensions la situation actuelle et l'avenir des tra- « vailleurs dans nos grandes villes manufacturières. « L'industrie opérant aujourd'hui sur une bien plus « vaste échelle, les ouvriers ont moins de chances « qu'autrefois d'arriver, eux ou leurs familles, à une



« position plus élevée, ou d'échanger le rôle de « travailleurs contre celui de maître. »

Au point où nous sommes arrivés, l'économie politique a traversé quatre phases différentes : celle des économistes-financiers, qui ont principalement traité les côtés par où cette science touche à la politique et à l'administration des deniers publics; celle des physiocrates, véritables fondateurs de la science, pour en avoir marqué le but et précisé l'objet avec une ampleur philosophique qui ne devait pas être dépassée, pour avoir donné de la propriété la notion la plus élevée, en en faisant un droit inhérent à l'individualité humaine. Quant à leur analyse des phénomènes économiques, elle ne pouvait être qu'une base première et servir de cadre à ce que nous appellerons l'organisme matériel de la science.

Cette œuvre fut celle de la troisième phase, qu'on a désignée sous le nom d'école anglaise. Abaissant et limitant comme de parti pris leur point de vue, les adeptes de cette école constituèrent avec puissance cet organisme dont les physiocrates n'avaient donné qu'une ébauche imparfaite. Un vaste développement de la richesse en fut la conséquence, mais de l'élément humain trop sacrifié surgirent bientôt d'énergiques protestations.

C'est alors que commence la quatrième phase, formée par les économistes de transition. Ceux-là, témoins émus, signalent à l'attention publique les

inconvénients d'un système qui ne vise qu'à l'accumulation de la richesse, sans se préoccuper des plus criantes et meurtrières inégalités de sa distribution. Leur voix est entendue, car le législateur intervient alors, pour protéger la femme et l'enfant saisis dans le formidable engrenage de l'industrie moderne. Ils posent le problème, ils cherchent et indiquent des moyens de solution. De Sismondi à Rossi, on remarque comme un tâtonnement, qui devient de moins en moins incertain à mesure qu'on s'approche du but. Arrivé à Rossi, la perception des moyens devient plus claire. Cet éminent esprit, dont la fin tragique est à jamais regrettable, ne les discerne pas nettement, mais il les entrevoit. Encore un pas, et l'esprit humain, qui finit toujours par trouver ce qui est nécessaire au développement de la civilisation, comme en témoigne l'histoire des inventions dans tous les ordres, l'esprit humain pourra s'emparer, triomphant, de la solution poursuivie. Ce pas, c'était à la seconde moitié du dix-neuvième siècle qu'il était réservé de le faire.

Ici quatre noms illustres se présentent à nous. Ce sont, en Angleterre, Stuart Mill, dont la science déplore la perte récente; aux États-Unis, Carey, le philosophe de la nouvelle école; en France, Bastiat, dont une mort prématurée a interrompu la glo-



rieuse carrière; et en Allemagne, Schulze-Delitzsch. A ces noms se rattache la cinquième phase de l'économie politique.

Cette nouvelle évolution a pour base l'association sous des formes qu'on a appelées coopératives. Elle n'a encore reçu d'application et de développement pratique sur une vaste échelle que dans deux pays, l'Angleterre et l'Allemagne.

Stuart Mill, fils d'un économiste et historien distingué, James Mill, était né à Londres en 1806. C'est, sans contredit, l'économiste contemporain le plus célèbre de l'Angleterre.

Ce n'est pas seulement un économiste que M. Stuart Mill. Publiciste éminent, et nommé par l'opposition membre du Parlement peu d'années avant sa mort, on sait qu'il a été en Angleterre un des chefs de la philosophie positiviste. Cette philosophie présente en Angleterre et en France des différences essentielles. Stuart Mill est loin d'accepter toutes les vues d'Auguste Comte, le fondateur du positivisme français, dont, par exemple, il ne partage pas les idées sur la constitution de la propriété. Comte voit en elle un droit de pure possession, qui doit, quant à son exercice, relever de la direction des capacités. Cette étrange notion du droit de propriété ne sourit pas à Mill, lequel, en vertu de la doctrine du progrès qui leur est commune, se montre l'adversaire énergique de la propriété territoriale, telle que nous la voyons éta-

blie en Angleterre. Il est tout naturel que la considérant comme un fait purement légal et frappé des maux qu'entraîne sa concentration, il ait demandé au législateur d'en changer les bases; qu'après avoir attaqué la féodalité foncière, il se soit retourné contre la féodalité industrielle, source de nouvelles complications; qu'il ait cherché un remède contre cette dernière par l'association entre ouvriers et la participation aux bénéfices; que même dans les *Trade-Unions* il ait reconnu le meilleur moyen transitoire d'atténuer la prépondérance grande industrie.

C'est un fait curieux à signaler que le sans-façon avec lequel, Anglais et tenant en si haute estime les principes libéraux, il considère la propriété comme un domaine où l'action législative peut s'exercer sans limite. Cette tendance s'explique par le milieu où elle se produit. En Angleterre, plus qu'ailleurs, l'idée jusqu'à ce jour dominante est que le droit de propriété dérive uniquement de la loi.

Voici comment l'illustre jurisconsulte, Bentham, définit ce droit dans son *Traité de législation :*

« L'idée de la propriété consiste en une attente « établie dans la persuasion de pouvoir retirer tel « ou tel avantage, selon la nature du cas. Or, cette « persuasion, cette attente ne peuvent être que « l'ouvrage de la loi. Je ne puis compter pour la « jouissance de ce que je regarde comme mien, que « sur la promesse de la loi qui me le garantit. La



« propriété et la loi sont nées ensemble et mourront « ensemble. Avant les lois, point de propriété; « ôtez les lois, toute propriété cesse. »

Cette définition est d'autant plus facilement acceptée par Stuart Mill, qu'il y voit un moyen de battre en brèche la forme concentrée que la propriété a reçue des institutions politiques de son pays. Stuart Mill la justifie, en outre, par la distinction qu'il établit entre la production et la distribution des richesses, la première ne relevant, d'après lui, que des rapports résultant de la nature des choses, tandis que la seconde dérive en grande partie des lois, expression de la volonté de l'homme et de l'état de civilisation où il est parvenu. « *La distribution des richesses dépend*, dit-il, *des* « *lois et des coutumes de la société*. Les règles qui « déterminent cette distribution sont ce que les « font les opinions et les sentiments de la partie « dirigeante de la société, et varient considérable- « ment suivant les différents siècles et les différents « pays; *elles pourraient varier encore* davantage si les « hommes en décidaient ainsi. » (*Principes d'écono-* « *mie politique*, page 230, livre II, tome Ier, édition Guillaumin.)

A mesure que le débat se prolonge entre le réformateur anglais et ses adversaires, le premier s'attachant de plus en plus au but qu'il poursuit, cherche la solution dans une voie inverse et invite l'ouvrier à prendre l'initiative qu'il n'attend plus du législateur.



La loi de l'offre et de la demande que tant d'économistes ont présentée comme la base indiscutable du taux des salaires et comme dérivant de la nature même des choses, ne paraît pas à Stuart Mill devoir en être la règle absolue. Les travailleurs manuels peuvent, à son avis, en vertu du droit contractuel qui leur appartient, et quels que soient les besoins de la consommation, modifier en leur faveur la loi purement matérielle de l'offre et de la demande, et en contrebalancer les effets par leur entente collective. Voici comment il exprime, dans le *Fortnightly Review* du mois de mai 1872, son changement d'opinion sur cette question fondamentale de la distribution des richesses :

« La doctrine qu'ont enseignée jusqu'ici tous ou « presque tous les économistes (moi-même tout le « premier), d'après laquelle il ne serait pas pos- « sible d'élever le taux des salaires par des combi- « naisons entre les travailleurs, ou qui limiterait « l'action de ces combinaisons à l'obtention plus « hâtive d'une hausse que la concurrence aurait « produite sans cela, cette doctrine ne repose sur « aucune base scientifique et doit être rejetée. »

Il est facile de se rendre compte des sentiments, des idées et de l'attitude militante de M. Stuart Mill, en pensant à l'expulsion de la population rurale d'Écosse et du pays de Galles, par suite de la conversion des terres arables en prairies, et de la déplorable situation du cultivateur irlandais, pres-



suré par deux degrés d'intermédiaires qui s'interposent entre lui et le grand propriétaire terrien, et en se rappelant les attaques à main armée contre les grandes usines, les bris de machines par des hommes masqués, les incendies, les meurtres commis en Angleterre pendant les crises industrielles de ce siècle. Aussi, M. Mill s'écrie-t-il, page 239, livre II, tome Ier, du même ouvrage :

« S'il fallait choisir entre le communisme avec « toutes ses chaînes et l'état actuel de la société « avec toutes ses souffrances et ses injustices, si « l'institution de la propriété particulière entraînait « nécessairement avec elle cette conséquence, *que « le produit du travail fût réparti, ainsi que nous le « voyons aujourd'hui, presque toujours en raison inverse « du travail accompli, la meilleure part échéant à ceux « qui n'ont jamais travaillé, puis à ceux dont le travail « est presque purement nominal, et ainsi de suite, « d'après une échelle descendante, la rémunération diminuant à mesure que le travail devient plus pénible et « plus rebutant, jusqu'au point où le travail physique « le plus fatigant et le plus fait pour épuiser les forces « corporelles ne peut compter avec assurance qu'il se « procurera même les choses nécessaires à la vie;* s'il « n'y avait d'alternative qu'entre cet état de choses « et le communisme, toutes les difficultés du communisme, grandes ou petites, ne seraient qu'un « grain de poussière dans la balance. Mais, pour « rendre la comparaison applicable, nous devons



« comparer le communisme en ce qu'il a de meil-
« leur, avec le régime de la propriété, non tel qu'il
« est, mais tel qu'il pourrait être.

« Le principe de la propriété n'a encore subi une
« complète épreuve dans aucun pays, et en Angle-
« terre peut-être moins que dans tout autre.

« L'organisation sociale de l'Europe moderne a
« eu pour point de départ la distribution d'une pro-
« priété qui était le résultat non d'une juste répar-
« tition ou d'acquisitions faites à l'aide de l'indus-
« trie, mais de la conquête et de la violence. »

Ce n'est donc pas, on le voit, la suppression de la propriété, mais sa modification, que demande Stuart Mill. Qu'il s'agisse d'ailleurs d'économie rurale ou industrielle, c'est sur une plus équitable distribution des produits, c'est sur la participation et l'association qu'il compte pour rendre au travail, l'accès de la propriété général et facile, et pour la légitimer en la pliant aux besoins de la société moderne.

« Le but du progrès, dit Stuart Mill, page 370,
« livre IV, tome II, n'est pas seulement de mettre
« les êtres humains dans une situation où ils puis-
« sent se passer les uns des autres, mais de leur
« permettre de travailler seuls ou ensemble avec
« des rapports qui ne soient pas des rapports de
« dépendance. Jusqu'à ce jour, ceux qui vivent de
« leur travail n'ont eu d'autre alternative que de
« travailler chacun pour soi ou pour un maître.

« Mais les influences civilisatrices et meilleures de « l'association, en même temps de l'économie et de « la fécondité de la production en grand, peuvent « être obtenues sans diviser les producteurs en « deux camps de sentiments et d'intérêts opposés, « où un grand nombre soient les serviteurs d'un « seul qui fournit les capitaux, et n'aient d'autre « intérêt dans l'entreprise que celui de gagner leur « salaire avec le moins de travail possible. Les « théories et les discussions des cinquante dernières « années et les événements des cinq dernières ont « donné un enseignement assez concluant sur ce « point. A moins que le despotisme militaire, qui « triomphe en ce moment sur le continent, ne réus- « sisse dans ses desseins criminels contre les pro- « grès de l'esprit humain, *il est certain que l'état de « salarié ne sera bientôt plus que celui des ouvriers que leur « abaissement moral rendra indignes de l'indépendance, et « que les rapports de patron à ouvrier seront remplacés « par l'association sous une ou deux formes : association « temporaire en certains cas, des ouvriers avec l'entre- « preneur ; dans d'autres cas, et à la fin dans tous, asso- « ciation des ouvriers entre eux.* »

Il est un moyen complémentaire que Mill ajoute aux effets qu'il attend de la participation et de l'association. Ce moyen consiste dans la limitation des intermédiaires ; voici comment il s'exprime, dans sa déclaration du 6 juin 1850, devant une commission de la Chambre des communes :



« Je pense que tout individu qui a eu occasion de « rechercher, dans certains cas particuliers, quelle « part du prix payé dans un magasin, pour un arti- « cle quelconque, revient, réellement, à celui qui « l'a fabriqué, doit avoir été surpris en constatant « combien cette part est faible. Il importe beaucoup « de considérer la cause d'un pareil fait... On ne doit « pas l'attribuer à la rémunération exorbitante du « capital. Je crois que cela tient à deux motifs : l'un « est la part énorme, je pourrais dire *extravagante du « produit total du labeur de la société, qui aujourd'hui re- « vient aux simples distributeurs*, la somme immense « prélevée par les différentes classes de marchands « et surtout par les détaillants. Sans aucun doute, la « concurrence tend, jusqu'à un certain point, à ré- « duire ce taux de rémunération ; je crains, cepen- « dant, que, le plus souvent, et à considérer les cho- « ses en masse, l'effet de la concurrence ne soit, ainsi « que dans le cas des honoraires d'individus exerçant « des professions spéciales, de partager la somme « entre un plus grand nombre et de diminuer ainsi la « part de chacun, plutôt que de faire baisser la pro- « portion de ce qu'obtient la classe en général. — Si « l'œuvre de la distribution qui emploie aujourd'hui, « en y comprenant les diverses classes de mar- « chands et leurs familles, peut-être plus d'un mil- « lion d'habitants de ce pays, peut s'accomplir par « l'intermédiaire de cent mille indvidus, je crois



« qu'il serait possible de se passer des neuf cent « autres mille. »

Il n'est pas sans intérêt de signaler ici l'analogie que présentent sur ce point important de l'action économique des intermédiaires les idées de Mill et celles de Carey, que nous exposerons tout à l'heure.

Le but social dont Mill doit l'inspiration à ses précédentes études philosophiques est fort net, mais les moyens sont moins clairement indiqués. Nourri dans les doctrines d'Adam Smith et de ses disciples, il croit à la justesse des lois de Malthus et de Ricardo sur la population et sur la rente, mais il en repousse les conséquences, et la conclusion qu'il tire de la rupture d'équilibre entre la population et les produits, c'est que la distribution de ces derniers doit être faite sur une base réduite. C'est dire que Stuart Mill est en quête de moyens, et c'est ce qui explique son empressement à applaudir aux efforts et aux tentatives d'action commune des ouvriers anglais.

Quelques lecteurs trouveront peut-être excessives les critiques du célèbre économiste anglais, et certaines de ses conclusions, notamment celle qui est relative à l'intervention de l'État, leur paraîtront plus ou moins contestables; mais il ne faut pas oublier les conditions dans lesquelles se produisait sa polémique.

Nulle part plus qu'en Angleterre la grande propriété et la grande industrie ne pèsent d'un poids si



lourd sur l'agent humain. La réaction a toujours une intensité proportionnelle à l'action qu'elle combat, et c'est dans le pays de Malthus que devait naître et écrire Stuart Mill. De plus, chez ce vigoureux génie, le sentiment des souffrances humaines abonde dans une proportion telle qu'il surexcite la pensée et en exaspère l'expression par la haine de l'obstacle. Cet indomptable athlète a des trésors de sensibilité qu'il épanche dans les affections de la vie conjugale, et lorsque la mort vient sur le sol français, dans le département de Vaucluse, le frapper dans ses plus chères affections, il fait élever, sur le lieu même des derniers adieux, un tombeau près duquel il passe chaque année de longs mois, et où il vient terminer sa glorieuse carrière.

Nous allons entrer dans une sphère plus sereine, et passer de la coopération militante de l'Angleterre à la coopération plus spécialement organisatrice que représentent MM. Carey, Bastiat et Schulze, écoles parallèles et dont les conclusions sont, au fond, les mêmes.

Carey est né de père irlandais à Philadelphie, où il exerce encore la profession de libraire. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le plus puissant adversaire de l'état social de l'Angleterre tient par son origine à la race qui en a le plus souffert.

Carey commence par s'élever contre la théorie



de l'antagonisme des intérêts à laquelle il oppose leur harmonie. Cet antagonisme, il en voit la cause dans l'esprit matérialiste de l'école anglaise. Voici comment il en analyse les doctrines et leurs conséquences dans ses *Principes de la science sociale,* tome Ier, page 26 (édition Guillaumin.)

« Telle est la marche adoptée par l'économie « politique moderne, qui non-seulement *ne sent pas* « *le souffle de l'esprit,* mais ignore l'existence de l'es- « prit même, et on la voit par conséquent définir ce « qu'il lui plaît d'appeler le taux naturel du salaire, « le prix nécessaire pour permettre aux travailleurs, « l'un dans l'autre, de subsister et de perpétuer « eur espèce, sans augmentation ni diminution, en « d'autres termes, le prix qui permettra à quelques- « uns de s'enrichir et de voir leur espèce s'ac- « croître, tandis que d'autres, exposés à tous les « dangers, meurent de faim ou de soif. Tels sont « les enseignements d'un système qui a conquis « légitimement le nom de *science sinistre*, science « dont l'étude a conduit Sismondi à poser cette « question : La richesse est-elle donc tout, et « l'homme n'est-il donc absolument rien? Aux yeux « de l'économie politique moderne, il n'est rien et « ne peut être rien, puisqu'elle ne tient pas compte « des qualités par lesquelles il se distingue de la « brute, et qu'elle est amenée, conséquemment, à « le regarder simplement comme un instrument à « employer par le capital, afin de permettre au



« possesseur de ce capital d'obtenir une compensa-
« tion pour l'usage qu'il en fait.

« Plusieurs économistes, a dit un économiste « français distingué, choqués du caractère matéria- « liste donné à ce qu'on a appelé la science écono- « mique, s'expriment en des termes qui feraient « croire que les hommes ont été faits pour les pro- « duits, et non les produits pour les hommes. Et « c'est à une semblable conclusion que doivent « arriver tous ceux qui commencent par la méthode « de l'analyse, et finissent par l'exclusion de toutes « les qualités élevées et distinctives de l'homme. »

Carey considère les connaissances humaines comme autant de parties d'un vaste ensemble, comme les rameaux multipliés d'un même tronc, et il affirme que l'économie sociale est régie par des lois identiques à celles qui, dans l'ordre physique, président à l'univers et en maintiennent l'équilibre.

Ces prémisses posées, il prend, comme on le fait pour les sciences naturelles, son point de départ dans l'élément moléculaire, qui, par rapport à la société, est l'être humain. Il constate dans cet être la présence de deux forces, l'une qui l'attire vers son semblable et constitue la sociabilité, l'autre qui l'empêche de se confondre avec lui et constitue l'individualité. Individualité, sociabilité, telles sont les conditions de son existence. Pour obéir à sa double loi d'être individuel et sociable, l'homme a été doué

en outre de liberté et de perfectibilité, et c'est de l'union de ces principes que résulte le progrès continu de l'humanité.

L'homme est, suivant Carey, le seul être de la création qui ait une personnalité. C'est un attribut qu'il possède à un degré presque illimité, mais qui ne peut se développer que par la vie sociale. Nous voilà bien loin des enthousiasmes de J.-J. Rousseau sur la vie sauvage, et des attaques répétées de nos utopistes contre les excès de l'individualisme.

Voici comment Carey s'exprime, pages 52 et 61 de l'ouvrage cité :

« Il n'en est pas ainsi à l'égard de l'homme, chez « lequel nous trouvons des différences de goûts, de « sentiments et de facultés presque aussi nom- « breuses que celles qu'on observe sur le visage « humain.

« Cependant, pour que ces différences se déve- « loppent, il est indispensable que l'homme forme « une association avec ses semblables; et partout où « elle lui a été refusée, on ne peut pas plus consta- « ter l'individualité que si on la recherchait parmi « les renards et les loups.....

« Le lièvre, le loup, le bœuf et le chameau sont « encore aujourd'hui les mêmes que ceux qui exis- « taient au temps d'Homère ou de ces rois d'Égypte « qui ont laissé après eux, dans les pyramides, la « preuve manifeste de l'absence d'individualité « chez leurs sujets. L'homme seul se souvient de

« ce qu'il a vu et appris, seul il profite des travaux « de ses devanciers..... Pour atteindre ce but, il a « besoin du langage, et à cet effet il doit former une « association. Mais pour qu'il y ait progrès, il faut « qu'il y ait mouvement. Le mouvement est lui-« même le résultat de la décomposition et recom-« position incessante de la matière, et l'œuvre de « l'association n'est autre que la décomposition et « la recomposition incessante des diverses formes « humaines. »

L'homme a besoin de s'emparer des forces de la nature pour donner à sa faculté d'association toute l'expansion dont elle est susceptible, et, dans ce but, il doit tendre, d'après Carey, à augmenter la densité de la population. Nous sommes ici, on le voit, en opposition directe avec les doctrines de Malthus.

L'économiste américain conteste la théorie de Malthus, en vertu de laquelle les subsistances ne se développeraient pas proportionnellement à la population. Il affirme, au contraire, d'accord en cela avec son compatriote Everett, qui, en 1823, publiait son ouvrage intitulé : *Nouvelles Idées sur les populations*, que leur accroissement donnant à l'homme le moyen de dominer plus complétement les forces de la nature, augmente sa puissance productive. C'est pour cette raison, ajoute-t-il, que, contrairement aux assertions de Ricardo, l'agriculture a de nos jours plus de fécondité qu'autrefois.

En d'autres termes, Malthus s'attache à démontrer que la faculté de se reproduire, exercée sans contrainte, dépasse sensiblement chez l'homme la faculté de créer des ressources proportionnelles. Carey, au contraire, conclut des lois qui régissent la nature, tant organique qu'inorganique, que l'homme, de même que les autres êtres vivants, ne saurait se multiplier plus qu'il ne doit, et que les ressources de toute nature sont toujours adéquates au mouvement ascendant de la population. Nous voyons dans Carey que cette doctrine, émise d'abord par Condorcet, puis par Everett, l'a été postérieurement par l'économiste anglais Senior, qui cite à ce sujet l'extrême pénurie où vécurent les premières générations de colons de l'Amérique du Nord, à laquelle recourt aujourd'hui l'Europe dans les années de disette.

A l'appui de son système, Carey cite la loi générale suivant laquelle plus les êtres organisés appartiennent aux formes simples de l'animalité, c'est-à-dire plus bas ils sont placés dans l'échelle des êtres, plus leur multiplication est nombreuse, tandis que les êtres qui occupent le sommet de l'échelle, l'homme surtout, se multiplient bien moins rapidement que ceux au-dessus desquels ils se trouvent placés.

Il est nécessaire de distinguer ici. La loi que pose Carey, par opposition à celle de Malthus, nous paraît d'une incontestable justesse. C'est la loi éco-

nomique de l'avenir, et sa vérité nous semble philosophiquement et scientifiquement inattaquable; toutefois, on est forcé de convenir qu'elle n'est pas immédiatement applicable. Elle est comme le but auquel nous devons tendre, mais dont nous séparent encore de nombreuses étapes.

Les êtres organisés placés au-dessous de l'homme ont leurs lois en eux-mêmes. Elles sont définitives et complètes dès l'origine. Pour eux, comme l'a démontré M. Carey, le présent, le passé, l'avenir se confondent et ne sont qu'un seul et même point. Les lois qui les régissent leur sont externes; elles relèvent de l'ordonnance générale, et les êtres inférieurs, parties inconscientes du grand tout, n'y peuvent rien modifier.

Il en est tout autrement pour l'homme, à qui sa loi de perfectibilité impose le poids de ses hautes destinées. Chez lui, cette loi est interne: il ne la développe qu'au prix des plus grands efforts, et souvent des plus grandes souffrances; il est, par sa nature, successivement contraint de chercher ses moyens de progrès; et quand l'élite qui le guide a trouvé la loi qu'il doit suivre à telle ou telle époque de sa vie collective; quand cette élite a réuni un nombre suffisant d'adhérents, l'homme doit encore lutter, plus ou moins longtemps, pour tourner ou vaincre les obstacles qu'oppose souvent le passé à l'avenir.

En un mot, l'animal soumis à des lois fixes et

d'avance déterminées, n'a besoin que de l'instinct pour se conduire; l'homme, au contraire, doué de raison, est soumis, en vertu de sa perfectibilité, à des lois toujours mobiles et progressives; l'animal ne pouvant agir que dans les limites de ses lois ne saurait se tromper; l'homme est sujet à errer, ayant à découvrir par un effort de son intelgence ses lois successives; l'animal, privé d'individualité, n'a qu'une destinée immobile; l'homme pourvu à la fois de personnalité, de liberté et de sociabilité, a une destinée étroitement liée au mouvement ascendant de son espèce.

Il suit de ces différences, qu'en présence du vaste horizon ouvert devant nous par la théorie de Carey sur la population, la théorie de Malthus contient encore dans sa triste réalité des avertissements qu'on ne saurait dédaigner. Il suffit de se rappeler les famines récentes qui ont privé l'Irlande d'un million d'habitants, l'Algérie de près d'un demimillion, et qui ont atteint jusqu'à la Poméranie, en dépit des mesures prises par les administrateurs éclairés de cette province.

Bien avant ces événements, la critique, tour à tour passionnée ou savante, s'était cependant attaquée aux doctrines de Malthus. En avait-on moins été pris au dépourvu au moment de ces crises? Toujours le mal précède le remède; le remède trouvé, il faut encore apprendre à l'appliquer, et en attendant, les victimes s'accumulent.

En veut-on un exemple emprunté à la lamentable histoire de nos troubles civils pendant ce siècle? En 1848, l'homme placé à la tête du pouvoir exécutif et à qui, malgré de graves erreurs, l'histoire doit une page, car il avait pu dire : *Je ne suis pas tombé du pouvoir, j'en suis descendu,* le général Cavaignac, ému des complications sociales et tourmenté du désir d'y pourvoir par des voies pacifiques, fit appel à l'Institut de France, comptant sur les lumières de ses membres pour résoudre les inextricables difficultés du moment.

Quel fut le résultat de cet appel? Nous ne citerons que les plus célèbres parmi ceux qui y répondirent.

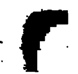
M. Cousin réédita la profession de foi du *Vicaire savoyard.* M. Guizot fit, après d'autres, la critique du socialisme, et M. Thiers suivit son exemple, professant, en outre, l'incrédulité la plus systématique à l'égard des associations ouvrières. Quant aux autres, ils s'égarèrent dans des bergeries, dans des rêveries sentimentales et sans portée. Cette fois le problème s'était trouvé au-dessus du génie de la France et le génie de la race anglo-saxonne en préparait à peine la solution sur les deux rives de l'Atlantique.

Cette impuissance momentanée de l'esprit humain devant les questions les plus pressantes n'arrête pas Carey, qui poursuit contre Ricardo la croisade entreprise contre Malthus. Ricardo conclut à

l'élévation progressive de la rente du sol, et la motive sur ce que les terrains de qualité supérieure ayant été exploités les premiers, il ne reste que des terrains inférieurs, lesquels se louent encore au-dessus de leur valeur, tout en faisant hausser le prix des terres de première qualité. Carey, au contraire, affirme, d'après ce que l'on a pu et l'on peut observer en Amérique, et en s'appuyant sur l'histoire du développement agricole dans les pays d'ancienne culture, que les défrichements commencent toujours par les terrains inférieurs, qui sont d'exploitation plus facile. Il ajoute que les terrains de qualité supérieure, difficiles à mettre en valeur, tels que les marécages et les forêts, ne sont abordés par l'exploitation agricole que lorsque celle-ci est munie de plus d'avances et de moyens plus puissants.

Voici comment Carey, pages 187, 189 et 190, tome I[er] de l'ouvrage précédemment cité, répond à Ricardo, dont la loi de la rente repose sur le principe de la hausse constante de la terre, élément essentiel de la production, suivant ce dernier pour qui le travail n'est que l'accessoire.

« Les propriétaires des terrains inoccupés aux « États-Unis ont constaté à leurs dépens que « l'agent naturel n'avait pas de valeur. Fourvoyés « de la même manière que William Penn, le duc « d'York, les concessionnaires de l'établissement « de la rivière de Swan et beaucoup d'autres, « ils supposèrent que la terre devait acquérir une



« très-grande valeur, et un grand nombre d'indi-
« vidus très-perspicaces furent entraînés à y placer
« des sommes considérables. Robert-Morris, l'ha-
« bile financier de la Révolution, fut celui qui
« poussa cette spéculation au plus haut point,
« accaparant des quantités immenses à des prix
« très-bas et à raison de dix cents par acre. Mais
« l'expérience a démontré l'erreur de Morris. Sa
« propriété, quoique la plus grande partie du ter-
« rain fût d'une qualité excellente, n'a jamais rem-
« boursé les charges dont elle était grevée. Et tel a
« été le résultat de toutes les opérations de ce
« genre. Un grand nombre de personnes proprié-
« taires de mille et dix mille acres, qui ont acquitté
« les taxes des comtés et les taxes de route, et qui
« se sont ainsi appauvries, recevraient maintenant
« bien volontiers le montant de leurs dépenses,
« avec l'intérêt, en perdant complétement le prix
« d'achat primitif. Leurs embarras ne sont pas
« résultés du défaut de fécondité du sol, mais de ce
« fait, que le prix de reproduction diminuant con-
« stamment, on obtient de meilleures fermes, en
« retour d'une plus petite quantité de travail. . . .

« A chaque pas en avant que fait l'homme pour
« conquérir l'empire sur la nature, pour devenir
« capable de s'asservir les forces qui l'environnent
« de toutes parts, il y a diminution dans les frais
« *nécessaires* pour reproduire les denrées et les
« objets à son usage; et en même temps une dimi-

« nution constante dans leur valeur comparée au « travail, et augmentation dans la valeur du travail « comparée à ces produits.

« Ce qui prouve qu'il en est de même par rapport « à la terre, c'est qu'elle peut s'acheter partout à « prix moindre que le prix de production. »

Carey établit d'après les faits économiques sous la forme où ils se présentent dans les sociétés civilisées, et abstraction faite des causes artificielles de renchérissement, que le prix de toute chose va s'abaissant graduellement, par suite de la plus grande facilité de production, ce qui augmente d'autant la valeur de l'homme par rapport à celle des objets matériels qui servent à ses besoins. Partant de cette donnée, que la valeur est la mesure de la résistance à vaincre pour nous procurer les produits nécessaires, il nie que la rente de la terre soit le prix payé en échange de l'usage d'un agent naturel, et contrairement à Smith et à ses disciples, au lieu de baser le droit de propriété sur un monopole légal, il soutient que le prix de location du sol n'est qu'une compensation légitime des travaux accumulés du passé, et qu'il est même au-dessous de ce que coûterait la terre, s'il fallait aujourd'hui l'approprier à la culture.

Carey conclut de sa définition de la valeur, que la richesse consiste dans le pouvoir d'utiliser les forces de la nature. Or, la production de la richesse est proportionnelle à l'association des efforts, et la

puissance de cette association l'est à la diversité du développement des facultés individuelles.

De cette diversité naît l'échange des services, autrement dit le commerce, qui ne saurait subsister que par la différence des produits et des besoins. Cet échange réciproque de services constitue la société; tout ce qui s'y oppose, le régime militaire, la grande propriété et le trafic, sont condamnés par Carey, comme tendant au monopole et créant des intermédiaires onéreux. Il distingue entre le commerce qui, pour lui, consiste dans les relations établies en vue d'échanger plus ou moins directement les produits ou les services, et le trafic, qui n'est que l'intermédiaire de l'échange sous forme de banques, de transports, de commissions, etc., instrument utile, mais qui, comme le frottement en mécanique, doit être réduit et limité au strict nécessaire.

Carey, d'accord sur ce point avec l'utopiste Fourier, voit une des principales causes des complications de l'état social dans l'importance et la multiplicité des intermédiaires. Ceux-ci doivent leur origine aux nécessités de l'échange et de la défense intérieure et extérieure, aux changements de lieux ou de formes auxquels sont soumis les produits avant d'être livrés à la consommation. Ces intermédiaires exercent, d'après lui, sur l'individu, une absorption funeste. Aussi Carey condamne-t-il, à ce point de vue, l'industrialisme de l'Angleterre et

sa constitution territoriale, comme ne tenant pas assez compte de la personnalité humaine et aboutissant à l'esclavage économique pour l'immense majorité de l'espèce. Il condamne, en vertu du même principe, la centralisation gouvernementale et financière de la France, qui conduit forcément au militarisme, mortel au développement de l'individu et de l'association.

Voici comment l'économiste américain s'exprime au sujet de ces obstacles au progrès social :

« La guerre et le trafic étant les occupations de « l'homme qui exigent le moins de connaissances, « prennent le pas sur toutes les autres dans leur « développement. La nécessité de porter les armes « pour sa défense personnelle, ou de dépendre du « trafiquant, tendant à diminuer, à mesure que la « société accomplit des progrès, cette diminution « dut être partout accompagnée d'une diminution « dans la proportion existante entre les soldats « et les trafiquants, et la masse d'individus dont « la société se compose. Lorsque tel est l'état « des choses, la société tend de plus en plus à « prendre la forme où se combinent le mieux la « force et la beauté; mais s'il en est autrement, *la « part proportionnelle* du trafic et de la guerre ten- « dant à augmenter, et celle du commerce à dimi- « nuer, la société tend à prendre une forme direc- « tement contraire.

« Si nous voulons trouver les causes de la déca-

« dence et de la ruine des diverses communautés « sociales du monde, nous devons rechercher ces « causes dans l'examen du système qu'elles ont « suivi par choix ou par nécessité; soit celui qui « tend à augmenter *la proportion* des classes de la « société dont nous avons parlé plus haut, soit celui « qui tend à diminuer cette proportion, et dans « tous les cas nous constaterons ce fait que, tandis « que le premier a entraîné avec lui la ruine et la « mort, le second a amené l'accroissement de la « richesse, de la prospérité, du bonheur et de la vie. »

Carey ne se laissant pas séduire par de brillantes apparences, et comme doué d'un sens prophétique, s'exprime ainsi, dès 1860, au sujet de notre pays :

« Nous voyons le gouvernement de la France « s'appliquant à l'œuvre de la centralisation, dimi- « nuant la faculté d'association à l'intérieur, en « même temps qu'il s'efforce d'arriver au même « résultat à l'extérieur; d'un côté, augmentant les « armées et les flottes, tandis que de l'autre il « dénie au peuple le droit de discuter librement les « mesures prises par lui. Il reste à voir quelle sera la « fin; mais la gloire ayant toujours été jusqu'à ce jour « suivie par l'épuisement des forces, nous pourrons « peut-être admettre que la faiblesse future de la « France sera en proportion exacte avec sa splen- « deur actuelle. »

Carey motive, comme il suit, son appréciation de

la valeur sociale des hommes adonnés à la guerre ou au trafic :

« La doctrine Ricardo-Malthusienne ayant été « inventée pour expliquer, à l'aide des lois établies « par le Créateur, l'existence de la maladie sociale, « et pour affranchir ainsi de toute responsabilité la « classe qui vit de l'appropriation et dirige les « affaires des nations, il n'y a pas lieu d'être sur- « pris que l'économie politique moderne envisage « les individus, dont les occupations sont la guerre « et le trafic, sous un point de vue différent de « celui sous lequel nous les avons représentés ici. »

Carey, examinant plus spécialement l'action des intermédiaires placés entre le producteur et le consommateur, donne la raison qui, contrairement à l'opinion de plusieurs économistes, lui fait considérer comme nécessaire la limitation de leur nombre, vu que tout accroissement de prix des objets utiles réduit d'autant les ressources du consommateur.

« Mac-Culloch nous dit que l'homme qui trans- « porte des denrées est aussi bien un producteur « que le fermier, et que l'absentéisme, exigeant « l'emploi d'intermédiaires ou de trafiquants entre « le propriétaire de la terre et ceux qui la culti- « vent, est un bien et non un mal. M. Chevalier « borne la sphère de l'économie politique aux « transactions dans lesquelles il y a achat ou vente « de marchandises, et Bastiat nous apprend qu'une

« des erreurs du socialisme moderne consiste à « classer parmi les races parasites *les intermédiaires,* « ou individus qui se placent entre le producteur et « le consommateur.

« Le courtier et le marchand créant, nous dit-il, « une valeur, suivant son opinion il est parfaite- « ment exact de les classer avec les agriculteurs et « les manufacturiers ; tous et chacun étant égale- « ment des intermédiaires qui rendent des services « en retour desquels ils attendent une rémunération.

« Il est complétement vrai que l'intermédiaire « *crée* des valeurs, mais c'est pour cette raison que « l'on est satisfait de pouvoir se passer de ses ser- « vices. La valeur étant la mesure du pouvoir de la « nature à l'égard de l'homme, et la valeur de « l'homme augmentant avec la diminution de celle « des denrées nécessaires à ses besoins, il en résulte « nécessairement que, dans quelque proportion que « le trafiquant augmente la valeur des denrées, il « doit diminuer la valeur de l'homme. » (*Principes de la science sociale*, tome Ier, pages 289, 290, 293, 295 et 296.)

L'Angleterre est, pour Carey, l'intermédiaire et la trafiquante universelle ; là est la cause de son aversion pour elle, de ce que nous pourrions appeler ses rancunes économiques. L'Angleterre, ayant donné pour but à son activité industrielle la transformation de tous les produits bruts du globe en produits manufacturés, et ses efforts tendant à tout

fabriquer et à tout transporter, lui apparaît comme la grande parasite du genre humain.

Passant de l'ensemble aux détails, il explique par un exemple pratique ce qu'il entend par l'abus des intermédiaires :

« L'individu qui fabrique mille paires de souliers « pour mille individus, dont chacun vient chez lui « pour trouver une chaussure à son pied, entretient « un commerce qui n'est entravé en aucune façon « par la nécessité de payer des porteurs ou des mar- « chands commissionnaires. Son voisin, qui fabri- « que le même nombre de souliers, trouve néces- « saire d'employer un porteur pour les remettre au « trafiquant, puis de payer le trafiquant pour trou- « ver des individus qui achèteront et payeront ses « souliers. Nous avons là trois opérations distinctes, « dont chacune doit être rétribuée : la première, « celle du trafiquant, qui ne fait uniquement que « régler les conditions de l'échange ; la seconde, « celle du porteur, qui opère les *changements de lieu;* « et la troisième, celle du cordonnier, qui *transforme* « le cuir en chaussures ; la rémunération de ce « dernier individu dépend entièrement de la part « qui lui reste, après que les deux premiers ont été « payés. On a l'habitude de comprendre toutes ces « opérations sous le titre général de commerce, « tandis que les individus qui prennent réelle- « ment part au commerce sont uniquement celui » qui fabrique les souliers et ceux qui les usent.

« Les autres sont utiles en tant qu'ils sont néces-
« saires ; mais tout ce qui tend à diminuer le be-
« soin qu'on a de leurs services est autant de
« gagné pour l'homme, en même temps qu'un per-
fectionnement dans les instruments de toute autre
« espèce quelconque. La valeur de l'homme aug-
« mente avec chaque diminution des obstacles
« apportés au commerce, et le plus grave de ces
« obstacles, c'est la nécessité d'employer le trafi-
« quant et le transportateur à opérer les change-
« ments de lieu. » (*Principes de la science sociale,* tome Ier, pages 297, 298.)

La critique de Carey est tellement liée à l'universalité de son système, qu'elle n'épargne pas même son propre pays. Il ne peut signaler dans la constitution sociale des États-Unis tous les vices qui, dans la plupart des États européens, s'opposent artificiellement à une répartition plus équitable des richesses, mais il en indique deux : l'esclavage et la centralisation économique.

Le premier de ces vices, l'esclavage, a disparu depuis la publication du principal ouvrage de Carey ; on sait au prix de quels sacrifices d'hommes et d'argent.

Il n'en est pas de même de la centralisation économique, par laquelle Carey entend l'influence qu'exercent, sur le travail national, le trop grand nombre et l'importance des intermédiaires ou trafiquants, dont les principaux moyens d'action consis-

tent dans les chemins de fer, les armements maritimes, la navigation fluviale, les banques, etc.

La série des griefs de Carey contre le trafic est assez longue. Nous nous bornons à signaler les plus graves. Il reproche au trafic l'application du principe si connu et si pratiqué : *Acheter bon marché et vendre cher*. Il lui reproche encore de concentrer la population dans quelques grandes villes et de dépeupler les villes secondaires, ce qui, suivant lui, a pour effet d'avilir les salaires, de favoriser la réunion des propriétés dans les mêmes mains, de faire trop prédominer le capital et d'en surélever outre mesure le loyer et les services, d'amener la vénalité des emplois publics, et enfin de permettre aux membres de la législature de partager, avec les directeurs des grandes Compagnies, les bénéfices des concessions faites par l'État.

On voit que Carey transporte, dans l'économie politique, l'axiome favori des hommes d'État américains, à savoir, que le gouvernement est un mal nécessaire, et que ses attributions doivent être réduites le plus possible.

Tout ce qui s'oppose au développement de l'individu ou entrave son action lui paraît funeste et devoir être rejeté. Le trafic est, sur le terrain économique, l'obstacle à l'expansion de l'individu, comme l'est en politique le pouvoir absolu. Il les condamne l'un et l'autre, en vertu du même principe appliqué à deux ordres de faits différents.

Nous devons le dire en terminant cette longue et incomplète analyse, car elle s'applique à un monde d'idées, Carey est protectionniste pour tous les pays où, comme dans le sien, l'industrie proprement dite est encore peu avancée. Il l'est à deux points de vue : d'abord, parce qu'il considère le marché national comme le plus important, celui que chaque État doit alimenter de préférence en développant toutes ses forces productives. Ce n'est qu'après avoir obtenu ce résultat qu'il faut, d'après lui, recourir au commerce extérieur; car un recours prématuré a pour infaillible effet d'empêcher les nations d'atteindre à la virilité industrielle. A ce motif, Carey en joint un autre. Le trafic, qui déjà pèse si lourdement, à son avis, sur l'industrie agricole et manufacturière, acquiert de nouvelles forces et une importance plus grande par les exportations venant des pays de production. L'économiste américain veut le limiter, et pour cela il lui refuse cet aliment.

Quand l'industrie proprement dite aura atteint sa virilité sur tous les points du globe, ce qu'elle n'a pu faire encore aux États-Unis, par exemple, où toutes les forces ont été employées jusqu'ici au défrichement d'un continent et à l'extension des relations maritimes, quand le trafic international, dont l'Angleterre offre l'image la plus puissante, aura été réduit à ses proportions légitimes, alors Carey n'aura plus d'objections contre le libre échange.

Les idées générales et les conclusions de Carey

ne sauraient, ce nous semble, être présentées sous une forme plus nette et plus complète que par le parallèle suivant, dont nous donnons le résumé, et où il établit à quels traits on reconnaît les civilisations avancées, et quels signes caractérisent les civilisations en décadence. (T. Ier, ch. xix, p. 527.)

Suivant l'économiste américain, dans une civilisation avancée, les citoyens s'attachent, pour stimuler l'esprit d'association, à diversifier les modes du travail, ce qui développe les facultés individuelles, et porte au plus haut degré l'intelligence qui en éclaire l'emploi. L'échange s'accroît dans la même proportion que l'intelligence et la richesse. Plus l'échange devient fréquent et rapide, plus la matière tend à revêtir des formes appropriées aux besoins de l'homme, qui, bien nourri et bien vêtu, voit sa vie se prolonger, sous l'action de plus en plus régularisée du progrès social; plus décline l'influence des intermédiaires, et plus s'étend la liberté humaine par la mise en rapport moins indirecte du consommateur avec le producteur.

Le prix des transports diminue constamment, et l'UTILITÉ, soit la proportion de *valeur gratuite* des matières premières fournies par l'agriculture, augmente sans cesse, et les denrées nécessaires aux besoins de l'homme ont une valeur d'échange qui baisse graduellement.

La terre est de plus en plus divisée; elle tend chaque jour davantage à être cultivée par celui qui

la possède. Les centres locaux se multiplient; ils facilitent l'association des individus en sollicitant l'emploi de leurs facultés diverses.

Les prix des produits agricoles et ceux des produits manufacturés s'équilibrent progressivement. La puissance productive du travail augmente, et la part attribuée au travailleur est proportionnelle à cette augmentation. Il y a diminution constante dans la part faite aux trafiquants placés entre les producteurs et les consommateurs.

Les instruments de travail, la terre surtout, créés par les générations antérieures, deviennent plus dociles et plus féconds sous la main du producteur qui leur a succédé. L'homme se rend maître des forces de la nature, et sa valeur, comme sa liberté, ne cessent de grandir. Les rapports sont rapides et les échanges multipliés. La société, assise sur de larges bases, offre l'aspect d'une pyramide ou d'un cône réunissant la force et la beauté.

Dans une civilisation en décadence, tout est à l'inverse.

La puissance d'association décline à mesure que décroît la diversité dans les travaux. Toutes les industries dépérissent, et la seule qui survive consiste à demander à une culture grossière les denrées indispensables à l'entretien de la vie. Longtemps avant cette époque, les terrains de première fertilité ont été abandonnés. Les subsistances deviennent plus rares, les famines et les épidémies

plus fréquentes, les échanges se restreignent, les malheureux cultivateurs tombent de plus en plus sous la dépendance du trafiquant, la population diminue, les liens sociaux se relâchent et se brisent, et la société retourne insensiblement à l'état sauvage, où la population excède toujours les ressources.

Les transports ayant renchéri, les produits agricoles abondent moins sur les marchés; on voit hausser le prix des subsistances, celui des vêtements et des autres objets nécessaires à la vie.

La terre s'immobilise graduellement dans les mêmes mains, et le travail agricole n'est plus confié qu'à des salariés. L'absentéisme se développe sur une large échelle; les centres locaux disparaissent, remplacés par un centre unique, ce qui rend l'association plus difficile et diminue la demande d'agents intelligents pour la production.

Il y a un écart prononcé entre le prix des matières brutes et celui des matières ouvrées. La production décroît, et la part du travail se réduit d'autant.

Les capitaux dus aux travaux antérieurs dominent le travailleur, et la rémunération qui lui échoit est de plus en plus faible. L'homme redevient l'esclave de la nature, et sa valeur diminue graduellement. Les échanges se ralentissent et se raréfient; la pyramide et le cône qui symbolisaient une civilisation avancée ne pourraient offrir une image exacte d'une civilisation en décadence, qu'arrachés de leur base et renversés.

En dernière analyse, l'école anglaise pose en principe que la propriété territoriale est un monopole légal; Carey répond qu'elle ne saurait avoir en droit d'autre base que le travail, dont les produits sont transmissibles.

L'école anglaise dit que la population tendant à dépasser les subsistances est une cause de misère; Carey affirme que, dans une civilisation bien ordonnée, les subsistances croissent plus vite que la population et que sa densité est une cause de richesse.

L'école anglaise soutient que les terrains de qualité supérieure sont appropriés à la culture avant les inférieurs, et que la rente du sol doit, par suite, constamment hausser; Carey objecte que les terrains inférieurs sont, au contraire, les premiers cultivés, et que la rente du sol doit baisser, au fur et à mesure que les produits se multiplient par la mise en exploitation des terrains supérieurs.

L'école anglaise déclare que le prix des services de l'agent manuel tend constamment à diminuer et celui des capitaux accumulés, sous diverses formes, à augmenter; Carey établit que le prix des services tend, au contraire, à augmenter, et celui des capitaux de toute nature à baisser.

L'école anglaise pousse à la concentration des capitaux et du sol, et considère les intermédiaires comme des producteurs utiles qui ne sauraient être trop multipliés; Carey demande la réduction des

intermédiaires, la division du sol et la distribution plus égale des produits.

En un mot, l'école anglaise met la richesse au-dessus de l'homme; Carey met l'homme au-dessus de la richesse. Il n'en résulte rien moins qu'une abrogation partielle des lois économiques, telles que les ont formulées les disciples de Smith.

Nous allons, avec Bastiat, entrer dans un ordre d'idées, à certains égards analogue, mais beaucoup moins absolu, et, disons-le, beaucoup moins vaste.

Cette différence s'explique par le milieu où s'est exercée l'influence de cet économiste, et aussi par sa trop courte vie, car Bastiat, né à Bayonne en 1801, est mort en 1850 à Rome où l'avait conduit l'affaiblissement de sa santé. C'est incontestablement l'écrivain le plus distingué parmi les économistes français. Sa méthode, sa clarté, l'élégance, la souplesse et la variété de son style lui assignent une place à part. Il sait enlever à l'économie politique l'aridité et la monotonie qu'on a si souvent reprochées à cette science.

Bastiat a connu les travaux de Carey. Il lui emprunte, entre autres idées, celle de l'harmonie des intérêts et la théorie de la propriété prenant son origine et puisant son droit dans le travail. Il procède immédiatement de ce puissant et fécond novateur.

Voici comment Bastiat s'exprime au sujet de la

conciliation des intérêts, si nécessaire pour résoudre les problèmes économiques de notre époque :

« Il a pu être de mode, pendant un temps, de rire « de ce qu'on appelle le problème social ; et, il faut « le dire, quelques-unes des solutions proposées « ne justifiaient que trop cette hilarité railleuse.

« Mais, quant au problème lui-même, il n'a certes « rien de risible, c'est l'ombre de Banquo au ban- « quet de Macbeth, seulement ce n'est pas une « ombre muette, et d'une voix formidable elle crie « à la société épouvantée : Une solution ou la mort. » (Prologue des *Harmonies économiques*; page 2.) Et plus loin :

« Il est évident, ce me semble, qu'on ne peut « ni résoudre, ni même aborder le problème social, « à aucun de ces points de vue, avant d'avoir choisi « entre ces deux maximes : « *Le profit de l'un est le* « *dommage de l'autre* » ;—« *Le profit de l'un est le profit* « *de l'autre* », car si la nature a arrangé les choses « de telle façon que l'antagonisme soit la loi des « transactions libres, notre seule ressource est de « vaincre la nature et d'étouffer la liberté. Si, au « contraire, ces transactions libres sont harmoni- « ques, c'est-à-dire si elles tendent à améliorer et « à égaliser les conditions, nos efforts doivent se « borner à laisser agir la nature et à maintenir les « droits de la liberté humaine.

« Et c'est pourquoi je conjure les jeunes gens à « qui ce livre est dédié, de scruter avec soin les for-

« mules qu'il renferme, d'analyser la nature intime « et les effets de l'échange. Oui, j'en ai la confiance, « il s'en rencontrera un parmi eux qui arrivera enfin « à la démonstration rigoureuse de cette proposition : « *Le bien de chacun favorise le bien de tous, comme* « *le bien de tous favorise le bien de chacun* », qui saura « faire pénétrer cette vérité dans toutes les intelli- « gences, afin d'en rendre la preuve simple, lucide, « irréfragable. Celui-là aura résolu le problème so- « cial, celui-là sera le bienfaiteur du genre humain.

Écoutons les avertissements adressés jusqu'ici en pure perte aux classes dirigeantes par un homme qui devait leur être si peu suspect :

« N'y a-t-il rien d'artificiel, de forcé, de restreint « ou de contraint en France dans la manière dont « s'y échangent les services relatifs au commerce, « au crédit, aux transports, aux arts, à l'instruction, « à la religion ? Le travail et les capitaux se sont-ils « répartis naturellement entre l'agriculture et les « fabriques ?

« Quand les intérêts se déplacent, obéissent-ils « toujours à leur propre impulsion ? Ne rencontrons- « nous pas de toutes parts des entraves ? Est-ce « qu'il n'y a pas cent professions qui sont interdites « au plus grand nombre d'entre nous ? Est-ce que « le catholique ne paye pas forcément les services « du rabbin juif, et le juif les services du prêtre « catholique ? Est-ce qu'il y a un seul homme en « France qui a reçu l'éducation que ses parents lui

« eussent donnée s'ils eussent été libres? Est-ce que « notre intelligence, nos mœurs, nos idées, ne se « façonnent pas sous le régime de l'arbitraire, ou « du moins de l'artificiel?

« L'effroi dont les classes supérieures sont saisies « n'est-il pas un châtiment mérité? N'ont-elles pas « toujours tourné leurs regards vers les faveurs de « l'État? Ont-elles jamais manqué d'assurer quel- « que privilége, grand ou petit, aux fabriques, aux « banques, aux mines, à la propriété foncière, aux « arts, à la danse, à la musique, à tout, *excepté au « travail du peuple, au travail manuel?*

« N'ont-elles pas poussé à la multiplication des « fonctions publiques? Ont-elles fait disparaître une « seule des inégalités reconnues de l'impôt? N'ont- « elles pas longtemps exploité jusqu'au privilége « électoral?

« Cependant une grande révolution s'est accom- « plie. La puissance politique, la faculté de faire les « lois, la disposition de la force ont passé virtuelle- « ment, sinon de fait encore, aux mains du peuple « avec le suffrage universel. Ainsi ce peuple, qui « pose le problème, sera appelé à le résoudre, et « malheur au pays si, suivant l'exemple qui lui a « été donné, il cherche la solution dans le privilége!

« Pour prévenir cet effrayant danger, que de- « vraient faire les classes supérieures? Renoncer « pour elles-mêmes à tout privilége, éclairer les « masses. Justice et lumière!

« Les classes privilégiées gardent leur monopole, « et se croient très-rusées en ce qu'elles ne concè- « dent aujourd'hui qu'un petit privilége, le droit à « l'assistance.

« Pourquoi donc ne sort-il rien de nos assem- « blées législatives? Parce qu'elles ignorent. L'éco- « nomie politique leur propose cette solution : « *Justice légale*, *charité privée*. Elles prennent le « contre-pied, etc...

« Pourquoi nos législateurs n'appliquent-ils pas « la loi exclusivement à faire régner la justice? Ils « n'ont pas confiance en elle. Justice, c'est liberté « et propriété. Or, ils sont *socialistes sans le savoir* « pour la réduction progressive de la misère, pour « l'expansion indéfinie de la richesse; ils n'ont foi, « quoi qu'ils en disent, ni à la liberté, ni à la pro- « priété, ni par conséquent à la justice ». (*Harmonies économiques*, pages 109 à 112, 117 à 120.)

Nous donnons ici les passages où Bastiat attaque, dans un style plein de justesse et de verve, les erreurs des socialistes et celles de l'école anglaise au sujet de la propriété, et où il démontre que cette dernière n'a et ne saurait avoir de base légitime que les services rendus, en d'autres termes le travail.

« S'il y a quelque chose d'évident au monde, « c'est que cette théorie (de la propriété suivant les « socialistes), sauf la conclusion, est exactement « celle des économistes. Celui qui achète un pro- « duit agricole rémunère trois choses : 1° Le travail

« actuel, rien de plus légitime; 2° la *plus-value* « donnée au sol par le travail antérieur, rien de « plus légitime encore; 3° enfin, le *capital primitif,* « ou *naturel,* ou *incréé,* le don gratuit de Dieu, ap- « pelé, par Considérant, *valeur de la terre brute;* par « Smith, *puissances indestructibles* du sol; par Ri- « cardo, *facultés productives et impérissables de la* « *terre;* par Say, *agents naturels.*

« C'est *là* ce qui a été usurpé, selon M. Considé- « rant, c'est *là* ce qui a été usurpé, d'après J.-B. « Say. C'est *là* ce qui constitue l'*illégitimité* et la « *spoliation* aux yeux des socialistes, c'est *là* ce qui « constitue le *monopole* et le *privilége* aux yeux des « économistes.

« L'accord se poursuit encore quant à la *néces-* « *sité,* à l'utilité de cet arrangement. Sans lui, la « terre ne produirait pas, disent les disciples de « Smith, sans lui, nous reviendrions à l'état sau- « vage, répètent les disciples de Fourier.

« Ces trois systèmes n'en font qu'un. Écono- « mistes, socialistes, égalitaires, tous adressent à « la propriété foncière un reproche, et le même « reproche, celui de faire payer.

« Ce tort, les uns l'appellent *monopole,* les autres « *illégitimité,* et les troisièmes *vol;* ce n'est qu'une « gradation dans le même système.

« Économistes, vous dites : La rente est ce qu'on « paye au propriétaire pour l'usage des facultés « productives et indestructibles du sol. Je dis : Non;

« la rente, c'est ce qu'on paye au porteur d'eau « pour la peine qu'il s'est donnée à faire une « brouette et des roues, et l'eau nous coûterait « davantage s'il la portait sur le dos. De même, le « blé, le lin, la laine, le bois, la viande nous coûte- « raient plus cher, si le propriétaire n'eût pas per- « fectionné l'instrument qui les donne.

« Socialistes, vous dites : « Primitivement les « masses jouissaient de leurs droits à la terre, sous « la condition du travail; maintenant elles sont « exclues et spoliées de leur patrimoine naturel. » « Je réponds : Non ; elles ne sont pas exclues ni spo- « liées, elles recueillent gratuitement l'utilité éla- « borée par la terre, sous la condition du travail, « c'est-à-dire en restituant ce travail à ceux qui le « leur épargnent.

« Égalitaires, vous dites : « C'est en cela que « consiste le monopole du propriétaire, que n'ayant « pas fait l'instrument, il s'en fait payer le service. » « Je réponds : Non ; l'instrument *terre*, en tant que « le propriétaire l'a préparé, travaillé, clos, dessé- « ché, amendé, garni d'autres instruments néces- « saires, produit de la valeur, laquelle représente « des services humains effectifs, et c'est la seule « chose dont le propriétaire se fasse payer. Or, vous « devez admettre la légitimité de ce droit, ou vous « devez rejeter votre propre principe, *la mutualité* « des services. » (*Harmonies économiques*, pages 279, 281, 282.)

C'est ainsi que Bastiat répond à la fameuse proposition de Proudhon, désavouée plus tard par son auteur : *La propriété, c'est le vol.* La réfutation de Bastiat peut se résumer dans cette contre-proposition : « La propriété, c'est le fruit du travail. »

Au sujet de la question du salaire et de la part de produits attribuée sous cette forme au travailleur manuel, l'esprit si net et si clair de Bastiat n'est pas exempt de quelque trouble, de quelque hésitation, ni même de quelque obscurité. C'est ainsi que, répugnant aux conclusions de la loi de Malthus, il cherche d'abord un système qui, sans la nier, soit susceptible d'en modifier la rigueur ; puis, vers les derniers moments de sa vie, il adopte la loi contraire de Carey, comme en témoigne le passage suivant de ses œuvres posthumes :

« Au chapitre sur l'échange, on a démontré que, « dans l'isolement, les besoins étaient supérieurs « aux facultés ; que, dans l'état social, les facultés « étaient supérieures aux besoins.

« Cet excédant des facultés sur les besoins pro- « vient de l'échange qui est — association des « efforts — séparation des occupations.

« De là une action et une réaction de causes et « d'effets dans un cercle de progrès infini.

« La supériorité des facultés sur les besoins, « créant à chaque génération un excédant de ri- « chesse, lui permet d'élever une génération plus « nombreuse. Une génération plus nombreuse,



« c'est une meilleure et plus profonde séparation
« d'occupations, c'est un nouveau degré de supé-
« riorité donné aux facultés sur les besoins.

« Admirable harmonie.

« Ainsi, à une époque donnée, l'ensemble des
« besoins généraux étant représenté par 100, et
« celui des facultés par 110, l'excédant 10 se par-
« tage, — 5, par exemple, à améliorer le sort des
« hommes, à *provoquer* des besoins plus élevés, à
« développer en eux le sentiment de la dignité, etc.,
« *et 5 à augmenter leur nombre.*

« A la seconde génération, les besoins sont 110,
« savoir : 5 de plus en quantité, et 5 de plus en
« qualité.

« Mais, par cela même (par la double raison du
« développement physique, intellectuel et moral
« plus complet, et de la densité plus grande, qui
« rend la production plus facile), les facultés ont
« augmenté aussi en puissance. Elles seront repré-
« sentées, par exemple, par le chiffre 120 ou 130.

« Nouvel excédant, nouveau partage, etc. Et
« qu'on ne craigne pas le *trop-plein;* l'élévation dans
« les besoins, qui n'est autre chose que le senti-
« ment de la dignité, est une limite naturelle.... »
(*Œuvres complètes de Bastiat*, revues et augmentées
d'après les manuscrits de l'auteur, pages 480-481
des *Harmonies économiques,* Guillaumin et Cie, 1854.)

Bastiat, placé entre les économistes anglo-français
qui considèrent la question sociale comme résolue dé-

finitivement par la science, quelques conséquences rigoureuses que cette solution puisse parfois entraîner, et les socialistes, qui rêvent un paradis industriel réalisé au moyen de la puissance de l'État, et au prix même de la liberté privée et publique, Bastiat, qui répugne également aux conclusions de ces deux écoles, ne les admet ni l'une ni l'autre. Il tâtonne, demande à la réalité des combinaisons qui puissent satisfaire à la fois le sentiment et la raison, et qui ne contredisent point les vérités acquises par ses devanciers. Ce n'est pas sans intérêt et sans sympathie qu'on assiste à cette lutte intérieure chez un si éminent esprit, au sujet du problème qui presse son époque, et dont mieux que personne il sent tout le poids.

Bastiat voit dans le salaire une des formes les plus perfectionnées des transactions humaines. Toutefois, il reconnaît que l'homme n'ayant accepté le salariat que par besoin de stabilité, cette forme contient encore quelque chose de trop aléatoire. Il avoue indirectement que l'ouvrier n'est pas absolument libre, ainsi que cela ressort des passages suivants, pages 402, 407, *Harmonies économiques :*

« Ils (les ouvriers) ne vont pas jusqu'à se pré-
« tendre dépouillés de la liberté, mais ils affirment
« que cette liberté est purement nominale et même
« dérisoire, parce que celui dont la nécessité force
« les déterminations n'est pas réellement libre.
« Reste donc à savoir si le défaut de liberté ainsi



« entendue ne tient pas plutôt à la situation de « l'ouvrier qu'au mode selon lequel il est rémunéré.

« Quand un homme met ses bras au service d'un « autre, sa rémunération peut consister en une part « de l'œuvre produite, ou bien en un salaire déter- « miné..... Si cet homme est dans le dénûment « absolu, s'il ne peut attendre, s'il est sous l'aiguillon « d'une nécessité urgente, il subira la loi, il ne « pourra se soustraire aux exigences de son associé.

« Quand deux personnes participent à un risque « commun, ce risque existant par lui-même ne peut « être anéanti, mais il y a tendance à ce qu'une des « deux personnes s'en charge à forfait. Si le capital « le prend pour son compte, c'est le travail dont la « rémunération se fixe sous le nom de salaire. »

Et ailleurs, pages 412-413, Bastiat, parlant des chômages et de leurs diverses causes, indique comme remède, non l'épargne individuelle, mais l'épargne collective.

« C'est donc d'une tendance naturelle et indes- « tructible, *la stabilité,* qu'est né *le salariat.* Remar- « quons, toutefois, qu'il ne satisfait qu'imparfaite- « ment à l'aspiration des hommes. Il rend plus « uniforme, plus égale, plus rapprochée d'une « moyenne, la rémunération des ouvriers; mais il « est une chose qu'il ne peut pas faire, pas plus « que n'y parviendrait d'ailleurs l'association des « risques, c'est de leur assurer le travail.

« Les classes laborieuses s'étant élevées jusqu'au

« salariat, ne se sont pas arrêtées dans leurs efforts « pour la stabilité.

« Sans doute, le salaire arrive avec certitude à la « fin d'un jour occupé, mais quand les circon- « stances, les crises industrielles ou simplement les « maladies ont forcé les bras de chômer, le salaire « chôme aussi, et alors l'ouvrier devra-t-il sou- « mettre au chômage son alimentation, celle de « sa femme et de ses enfants?

« Il n'y a qu'une ressource pour lui. C'est d'épar- « gner aux jours de travail de quoi satisfaire aux « besoins des jours de vieillesse et de maladie.

« Mais qui peut d'avance, eu égard à l'individu, « mesurer comparativement la période qui doit « aider et celle qui doit être aidée?

« Ce qui ne se peut pour l'individu devient plus « praticable pour les masses, en vertu de la loi des « grands nombres. »

Bastiat, s'appuyant sur cette donnée, conseille aux ouvriers de former des sociétés de secours mutuels et des caisses de retraite, au moyen de l'épargne dont il caractérise ainsi les effets (page 427) :

« L'épargne accroît les capitaux, provoque la « demande des bras et détermine l'élévation des « salaires.

« L'élévation des salaires, à son tour, facilite « l'épargne, et la transformation du salarié en capi- « taliste. »

Préoccupé de l'instabilité du sort de l'ouvrier,

des diminutions et des suppressions de salaires auxquels il est exposé, comme de l'incertitude qui pèse sur ses vieux jours, Bastiat s'exprime ainsi, page 419 :

« Il faut bien nous dire que cette pensée tour-
« mente tous les jours, toutes les nuits et à toute
« heure l'imagination épouvantée d'un nombre im-
« mense de nos frères, et, quand un problème se
« pose dans de telles conditions devant l'humanité,
« soyons-en bien assurés, c'est qu'il n'est pas inso-
« luble. »

Après avoir constaté *l'existence* du problème et en avoir posé les termes, Bastiat, si éloigné qu'il fût des aventures, si méfiant que l'eût rendu l'insuccès des tentatives de 1848, incline de plus en plus vers les principes généraux de la nouvelle évolution économique, dont les diverses applications devaient suivre sa mort de si peu d'années. L'extrait suivant exprime bien ses justes pressentiments de l'avenir, et nous montre cet esprit pénétrant et élevé, entrevoyant le nouveau domaine que la science allait avoir à parcourir, et dont une destinée jalouse lui interdisait l'accès :

« Parmi les arrangements nouveaux auxquels les
« faibles humains sont conviés, il en est un qui se
« présente en termes qui le rendent digne d'atten-
« tion. La formule est : *Association progressive et*
« *volontaire.*

« Mais l'économie politique est précisément fon-

« dée sur cette donnée, que société n'est autre « chose qu'*association* (ainsi que ces trois mots le « disent), association fort imparfaite d'abord, parce « que l'homme est imparfait, mais se perfection- « nant avec lui, c'est-à-dire *progressive*. Veut-on « parler d'une association plus étroite entre le tra- « vail, le capital et le talent, d'où doive résulter « pour les membres de la famille humaine plus de « bien et un bien-être mieux réparti?

« A la condition que ces associations soient *volon-* « *taires*, que la force et la contrainte n'interviennent « pas, que les associés n'aient pas la prétention de « faire supporter les frais de leur établissement par « ceux qui refusent d'y entrer, en quoi répugnent- « elles à l'économie politique?

« Est-ce que l'économie politique, comme science, « n'est pas tenue d'examiner les formes diverses « par lesquelles il plaît aux hommes d'unir leurs « forces et de se partager les occupations en vue « d'un bien-être plus grand et mieux réparti? Est- « ce que le commerce ne nous donne pas fréquem- « ment l'exemple de deux, trois, quatre personnes « formant entre elles des associations? Est-ce que « nous n'avons pas vu, dans ces derniers temps, se « produire les compagnies par actions, qui donnent « au plus petit capital le pouvoir de prendre part « aux plus grandes entreprises? Est-ce qu'il n'y a « pas, à la surface du pays, quelques fabriques où « l'on essaye d'associer tous les co-travailleurs aux

« résultats? Est-ce que l'économie politique con-« damne ces essais et les efforts que font les hommes « pour tirer un meilleur parti de leurs forces?

« Est-ce qu'elle a affirmé quelque part que l'hu-« manité a dit son dernier mot? C'est tout le con-« traire, et je crois qu'il n'est aucune science qui « démontre plus clairement que la société est dans « l'enfance. » (*Harmonies économiques*, page 31.)

La mort de Bastiat ne fut pas seulement un deuil pour la science, ce fut encore plus une perte restée jusqu'ici irréparable pour notre pays. On peut se figurer quels services il y avait lieu d'attendre de cet esprit, unissant à un degré si rare la hardiesse et la mesure, et servi par une plume si alerte et si vive. En lui s'éteignit la lumière la mieux faite pour éclairer notre chaos. Mais les vérités dont abondent ses écrits ne devaient pas rester stériles pour l'humanité, et il allait bientôt revivre dans un successeur digne de lui.

Ce qui distingue M. Schulze de tous ses devanciers et des économistes contemporains de la même école, le trait original de cette grande figure, c'est l'alliance, à un rare degré dans le même homme, du génie théorique et du génie pratique.

Stuart Mill, né au sein d'une nation où la puissance industrielle a acquis une supériorité sans égale, et où les doctrines comme les faits affirment

homme d'affaires, un comptable, qui, comprenant combien peuvent influer les détails d'exécution sur l'avenir des œuvres naissantes, y abaisse sans effort, et avec le dévouement le plus méritoire, sa vaste et puissante intelligence. Il consent à traduire dans les faits les doctrines de ses émules, les modifiant suivant le milieu où il agit.

M. Schulze, on le voit, a abordé avec un égal succès la science pure et la science appliquée. Ces deux aptitudes, qui d'ordinaire s'excluent, acquièrent, par leur réunion, plus d'importance dans l'ordre d'idées et de faits auxquels il les a appliquées que dans tout autre. En effet, dans la science économique, qui a pour objet l'élément humain, si variable, si mobile, souvent si réfractaire, et où le temps et le lieu influent si puissamment, la vulgarisation des vérités générales et leur mise en pratique offrent des difficultés infiniment plus grandes que dans les sciences qui n'ont pas l'homme pour objet.

C'est avec la même supériorité que M. Schulze remonte de ces détails pratiques aux principes généraux dont ils sont l'application.

Nous avons signalé, dans le cours de cette étude, la variété et l'étendue de ses facultés. Il est toutefois un côté resté jusqu'à présent dans l'ombre, et que nous croyons intéressant de faire connaître à nos lecteurs. C'est le côté philosophique et religieux de ses enseignements, celui qui donne à son

talent oratoire ce caractère particulier, résultant de l'heureuse alliance de la pensée et du sentiment, et qui l'a fait comparer à Luther en même temps qu'à Bastiat. Nous extrayons le passage suivant de la brochure publiée par M. Schulze, sous ce titre : *La question sociale,* conférences publiques faites à Berlin et à Cologne.

Dans l'une de ces conférences, M. Schulze, après avoir exposé la marche de la civilisation à ses diverses époques, signale l'influence exercée sur elle par le christianisme, dont le principe fondamental est dans la qualité *d'enfants de Dieu*, donnée à tous les hommes ; d'où découle pour tous le droit de participer au patrimoine commun, afin de grandir en moralité et en lumières, et de coopérer à l'accomplissement des destinées de l'humanité. Placé à ce point de vue, il cherche à dégager, ainsi qu'il suit, le sens intime de l'Oraison dominicale :

« L'Église, qui se glorifie de tenir directement « ses dogmes de la révélation divine et d'une tradi- « tion orale et authentique, nous a également trans- « mis cette pensée d'une manière non interrompue, « dans une des principales formules du culte chré- « tien, reconnue par les églises de toutes les con- « fessions. Cette pensée se révèle sous toutes ses « faces, en termes saisissants, dans l'Oraison domi- « nicale, que les saintes Écritures nous ont précieu- « sement conservée comme venant du fondateur « même de notre religion. Dans cette prière,

« exempte de tout dogmatisme et vraiment univer-
« selle, les membres si nombreux des différentes
« confessions se retrouvent après deux mille ans
« animés d'un même esprit, et son sens élevé, qui
« échappe à l'irréflexion des lettrés, est toujours
« compris des cœurs simples et droits : c'est là
« une prière pour tous, et dans toutes les situations,
« soit qu'on y cherche une initiation aux mystères
« de la religion, soit qu'on éprouve le besoin de se
« recueillir après une grande crise, soit qu'on
« implore l'aide de Dieu dans les peines morales ou
« matérielles. Dans la joie et dans la reconnais-
« sance, dans la détresse et à l'heure de la mort,
« elle jaillit des lèvres; car, semblable à la vie
« même, elle embrasse tout, elle unit le céleste et
« le terrestre, l'idéal et le réel, résumant ainsi l'hu-
« manité sous ses divers aspects et dans ses rap-
« ports avec la mission sociale du christianisme.
« Cette prière fait dériver l'humain du divin et les
« confond dans le sentiment de la *paternité* et de la
« *filiation*, car elle commence par ces mots : *Notre*
« *père*, et nous entraîne tout d'abord vers le monde
« de l'idéal. Elle nous propose, en effet, de rendre
« hommage au Créateur dans ses desseins, et elle
« éveille en nos âmes le pressentiment d'un avenir
« meilleur, en évoquant l'image d'un royaume
« céleste, conformément au langage symbolique de
« l'époque.

« Mais cette image n'est présentée à notre esprit

« que pour nous conduire à la réaliser dans nos rap-
« ports terrestres, car tel est le but assigné à nos
« efforts. *Que ce règne arrive de nos jours,* que la
« volonté de Dieu *soit faite sur la terre,* et puissent
« les conditions de l'existence s'élever et grandir
« dans le sens des aspirations idéales de l'huma-
« nité ! Et ce qui a plus particulièrement fixé notre
« attention sur cette prière, c'est que, passant de
« l'idéal céleste aux réalités de ce monde, le pre-
« mier vœu qu'elle exprime, à la suite de ces mots :
« *Que la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme*
« *au ciel,* c'est de demander *notre pain quotidien.*
« Voilà l'idée mère, le point essentiel de toute
« cette prière, le point où se forme le nœud entre
« l'idéal et la vie, par le sentiment de nos rapports
« nécessaires avec la matière, et c'est l'œuvre pré-
« liminaire qu'il nous faut d'abord accomplir pour
« arriver à la réalisation de nos hautes destinées.
« Et combien n'est pas profond et vrai l'irrésistible
« penchant qui se produit alors en nous, et qui
« n'est autre que l'impérieux besoin d'un appui
« moral et matériel, dans le conflit de chaque jour,
« entre les aspirations supérieures et l'âpre réalité !

« De là résulte la nécessité de l'indulgence pour
« les imperfections de la nature humaine, qui font
« une obligation du *pardon des offenses,* par la tolé-
« rance et l'assistance réciproques, conditions indis-
« pensables au maintien d'une communauté morale
« entre les hommes. De là encore l'humble aveu de

« nos faiblesses par la demande que nous faisons de « ne pas *être induits en tentation*, vu que l'individu, « réduit à ses propres forces, ne saurait y résister. « La conclusion : *Délivrez-nous du mal*, résume à elle « seule l'idée générale, et embrassant l'ensemble « des phénomènes historiques de la civilisation, elle « demande la suppression de tous les obstacles qui « pourraient arrêter ou entraver, dans son cours, « le développement bienfaisant de la vie individuelle « et de la vie sociale, et s'opposer à l'amélioration « de la condition humaine dans toutes les voies. « C'est le but final de la civilisation, l'accomplisse-« ment des destinées du genre humain, que nous « présente dans sa sublimité cette conclusion « dernière. »

Si nous avons nettement exposé les diverses phases de l'économie politique depuis son origine, au point de vue des rapports du capital et du travail, il sera facile au lecteur de se bien rendre compte du lien qui unit les économistes de la fin du dix-septième siècle et du milieu du dix-huitième aux économistes de transition et à ceux de la nouvelle école.

A la première et à la deuxième phase parcourues par la science économique se rattachent deux des plus grands noms de notre histoire, Vauban et Turgot. L'amélioration générale de la société y est

nettement indiquée comme le point de départ et le but supérieur de la nouvelle science.

La troisième phase est marquée par les travaux de Smith et de son école. L'économie politique est assise sur des bases plus précises et plus exactes. Mais, dans l'effort produit par ces esprits éminents, la conception philosophique du début est perdue de vue, et la science se trouve constituée sans souci aucun de la destinée humaine.

Cette conception restreinte ne tarde pas à révéler ses côtés défectueux et à produire ses conséquences fâcheuses.

A ces conséquences considérées comme inévitables par des logiciens inflexibles, les économistes *de transition* cherchent des remèdes, indiquent des palliatifs, sans pouvoir saisir la solution du problème; mais, en le posant, ils renouent la tradition abandonnée par l'école anglaise. C'est un retour au principe supérieur qui avait présidé aux origines de la science, et auquel il fallait un organisme pour l'introduire dans les faits. L'honneur de résoudre le problème social issu du développement de la grande industrie, était réservé à l'esprit pratique de l'ouvrier anglais et aux travaux des nouveaux économistes, qui représentent la cinquième phase de la science.

L'initiative du mouvement qui a produit les associations coopératives se partage entre l'Angleterre et la France. Elle appartient à la première, dans

l'ordre chronologique des faits, et à la seconde, au point de vue de la propagande européenne de l'idée.

La priorité anglaise du fait est venue principalement du développement plus rapide de la grande industrie chez nos voisins, de leurs habitudes traditionnelles d'association, de la cherté des subsistances et de l'abaissement des salaires, suite du blocus continental du premier Empire. Au début de ce siècle, les anciennes corporations, respectées par la législation anglaise, mais soumises à la libre concurrence qui grandissait avec l'industrie, conservent les unes leur organisation ou se dissolvent, les autres se forment en petites communautés ouvrières ou deviennent le noyau et l'exemple de sociétés secrètes, conçues en vue d'une résistance contre la réduction des salaires. De ces sociétés secrètes sont sorties une partie des sociétés de grèves et de chômages (*Trade-Unions*), lesquelles ont été depuis, sans exception, mises en possession d'une existence légale.

En Angleterre, l'œuvre est due à l'initiative populaire et non à l'initiative scientifique. L'ouvrier anglais, appuyé sur l'observation et la réflexion, réalise par ses seuls efforts, comme l'histoire d'un grand nombre de découvertes en offre des exemples, des conceptions parfaitement viables, que le vaste savoir d'un Stuart Mill n'hésite pas à déclarer conformes aux besoins populaires, et auxquelles il donne la sanction de la science.



Ces combinaisons isolées, éparses, et qui avaient lieu chez un peuple insulaire, ne pouvaient exercer sur l'Europe l'influence que donnèrent à l'idée coopérative les essais d'association faits en France en 1848, et auxquels le gouvernement de cette époque prêta l'appui de ses conseils et de ses subventions. Malheureusement, le peuple et les partisans d'une réforme économique se jetèrent dans ce mouvement avec des idées et une préparation incomplètes. *Impossible* est français, comme il est de toutes les langues, quoi qu'en ait dit Napoléon I[er], qui en fit lui-même l'expérience. On s'en aperçut bientôt. Nombre de sociétés succombèrent, ou par défaut d'organisation, ou par suite d'une direction vicieuse, et celles qui avaient survécu furent frappées du même coup que le gouvernement qui leur avait été favorable.

Mais, comme il arrive souvent à cette nation d'avant-garde, l'idée arrachée de son sol par le souffle mortel du despotisme, passe le Rhin. Elle trouve l'Allemagne livrée à une agitation confuse, née des besoins et des souffrances sociales, dont la satisfaction et le soulagement sont demandés par les uns aux formes corporatives du moyen âge, par les autres aux rêves de l'utopie. C'est alors que commence le rôle de M. Schulze. Il avait suivi d'un œil attentif et d'un cœur ému les divers épisodes des mouvements populaires; il avait observé la France et l'Angleterre, et étudié les théories émises



et les combinaisons essayées. Il ajoute à cette double étude le trésor de ses propres réflexions, et il trouve les formes les mieux appropriées à son pays et au génie de sa nation.

C'est ainsi qu'à l'inverse de ce qui s'était passé en Angleterre, l'initiative est prise en Allemagne par la science qui, passant de la théorie à l'application, trace aux classes populaires la voie qu'elles doivent suivre.

Sous la direction de M. Schulze et de ses adhérents, l'économie politique cesse d'être impopulaire, car l'ouvrier et l'artisan ont reconnu, à des signes non équivoques, que la science a retrouvé des entrailles, qu'elle n'a plus pour but seulement l'accumulation des richesses, mais leur distribution plus équitable, sans violences, sans mesures arbitraires et par la libre action du groupe industriel, dont la prospérité est liée à la prospérité générale.

C'est par cette voie dont les économistes de transition ont été les premiers pionniers, c'est par les doctrines de Carey, de Bastiat, de Stuart Mill et de Schulze, que l'économie politique a repris la portée philosophique et morale de son point de départ.

Le science économique, œuvre de plus d'un siècle et demi de travaux, se rectifie ainsi et se complète de nos jours sous l'action combinée de la pratique et de la théorie. La solution du problème présent, un des plus difficiles qu'ait eu à se poser l'esprit humain, est trouvée; elle se poursuit à travers de

douloureuses crises et avec des fortunes diverses, suivant les milieux sociaux où s'en fait l'application. De sera la gloire de ce siècle d'avoir accompli cette tâche, qui marque un progrès général dans la marche ascendante de la civilisation.

III

Après avoir justifié le mouvement coopératif par l'analyse de ses origines, après avoir démontré qu'il est le résultat et la conclusion logique et nécessaire des travaux antérieurs, il nous reste à dire l'extension qu'il a prise chez nos voisins, et les causes qui ont fait échouer les nombreuses tentatives renouvelées chez nous à diverses époques.

Nous n'avons pas à nous occuper du fonctionnement pratique de la coopération; M. Schulze, dans l'ouvrage qui va suivre, a rempli cette tâche avec une supériorité qui ne laisse rien à désirer.

Il nous suffira, avant de parler de la France, de marquer le caractère et le développement du mouvement coopératif de l'Angleterre et de l'Allemagne, d'où sont dérivées les institutions analogues de la Belgique, de la Suisse, du nord de l'Italie et du nord de l'Espagne.

Les associations coopératives de l'Angleterre, dont nous donnons à la fin du second volume un tableau aussi complet qu'il nous a été possible de le faire, ont eu pour point de départ les sociétés de grèves et de chômages (*Trade-Unions*).

Voici comment M. le comte de Paris en apprécie

le rôle et l'influence dans son ouvrage : *De la Situation des ouvriers en Angleterre,* page 121 et suivantes, ouvrage remarquable par l'abondance des documents, la clarté de l'exposition, ainsi que par le sentiment qui l'a dicté.

« Il serait trop long de discuter ici tout ce que « l'on a dit pour et contre les *Unions,* mais on peut « d'abord écarter les accusations fondées sur les « crimes de Sheffield ou les violences des brique- « tiers, car il y a partout des criminels et des assas- « sins, sans qu'on puisse rendre toutes les classes, « toutes les professions responsables des fautes de « quelques-uns de leurs membres.

« Les *Unions* ont souvent adopté des préjugés et « des traditions erronées ; elles ne les ont pas créées. « Elles ont réglé les grèves et en ont tiré un puissant « parti, mais elles ne les ont pas inventées. Au con- « traire, elles ont généralement amené l'ouvrier à « mieux comprendre sa situation, la limite de ses « forces et de l'emploi qu'il en peut faire.

« Elles ne sont qu'une institution transitoire, inu- « tile, et, par suite souvent dangereuse là où l'har- « monie règne dans le travail ; mais elles finissent « par exercer une influence modératrice là où domi- « nent les sociétés secrètes et où les grèves sont à « l'état chronique.

« Les Anglais ont compris qu'ils n'avaient ni le « droit ni les moyens d'étouffer les associations ou- « vrières, et qu'au lieu de les comprimer, il fallait,

« au contraire, les obliger à se produire au grand « jour.

« Grâce à ce régime, les hommes les plus violents « ont bientôt perdu l'influence que leur donnait un « pouvoir occulte et irresponsable.

« Le système de la publicité a été la meilleure « garantie contre tous les excès. L'argent a afflué « dans les caisses de l'*Union;* dès lors tous ses mem- « bres sont devenus plus scrupuleux dans le choix « des hommes auxquels ils en confiaient la garde. « Ils ont appris à se servir du mécanisme de ces « associations pour se donner peu à peu des chefs « honnêtes et capables. Enfin plus l'*Union* a été « riche, plus elle est devenue conservatrice. Aussi le « Parlement, bien inspiré, a-t-il récemment encou- « ragé ces sociétés à ne pas limiter l'emploi de leurs « fonds au soutien des grèves, donnant ainsi à tous « les membres un intérêt direct à la diminution de « ces crises. . . . .

« Il leur a accordé une existence légale et même « certains priviléges. Il a compris, en effet, que des « associations régulièrement constituées pour sou- « tenir les grèves, seraient pour l'Angleterre la « meilleure garantie contre les sociétés secrètes et « les conspirations politiques.

« Ces associations peuvent jouer d'ailleurs un « rôle plus utile, et on les a vues se faire les inter- « médiaires entre les patrons et les ouvriers. Dans « les arbitrages où il faut aux patrons un répondant

« qui leur garantisse la parole des ouvriers, ils ont « trouvé ce répondant dans l'*Union*.

« Enfin on peut prévoir le moment où les *Unions* « les plus riches seront tentées de commanditer « elles-mêmes l'industrie et emploieront ainsi à une « œuvre féconde les fonds recueillis d'abord pour « soutenir des luttes ruineuses. »

Il suit évidemment de ce parallèle entre les biens et les maux qui sont résultés des *Unions* anglaises, que les premiers l'emportent de beaucoup sur les seconds, et nous nous associons sans réserve à l'hommage qui est rendu à la sagesse du Parlement anglais. Mais l'idée qui a présidé à la fondation de ces sociétés, leur but principal, en un mot, leur raison d'être n'en demeurent pas moins dans l'équilibre à établir entre l'entrepreneur d'industrie et l'ouvrier, dans la faculté assurée à ce dernier, au même degré que la possède le premier, de débattre le taux du salaire, faculté tout à fait illusoire pour celui qui a le souci du lendemain.

Il convient, pour être juste, d'ajouter que les *Unions*, outre qu'elles viennent en aide aux ouvriers dans les suspensions de travail résultant des crises industrielles, loin de pousser aux grèves, ne les autorisent et ne les soutiennent par leurs subventions, que lorsque les réclamations leur paraissent fondées et que l'industrie à laquelle elles s'appliquent est jugée par elles assez prospère pour en comporter l'admission.

Les *Unions* ont ainsi atteint ce grand résultat d'assurer à l'ouvrier anglais la liberté du contrat, ce que plusieurs économistes de l'école de Smith avaient déclaré, les uns impossible, et les autres aussi difficile que désirable.

Nous croyons les faits contraires à l'opinion de M. le comte de Paris, lorqu'il déclare que les *Unions* n'ont exercé qu'une action insignifiante sur la hausse des salaires. C'est ce que ne nous permet pas d'admettre leur constante intervention dans les grèves les plus considérables de ce siècle, notamment dans celles par nous citées à l'appendice anglais, et dont une seule, la grève de Preston, dura près de dix mois, et ne coûta pas moins de 12,300,000 francs en subventions et pertes de salaire.

On sait qu'il y a telle *Union* qui dispose d'un budget annuel de plus de 2,000,000 de francs, formé par des cotisations variables, celle, par exemple, des charpentiers, dont les recettes s'élèvent annuellement à 2,172,000 francs, sans compter un fonds de réserve de 3,000,000 et demi. (Bulletin du *Journal des Économistes* d'octobre 1872.)

La puissance des *Unions* n'a cessé de se manifester dès leur origine, dans des proportions parfois colossales.

Qu'on se rappelle la grève qui, l'hiver dernier, enveloppa d'un immense réseau Londres tout entier, y suspendant à la fois toutes les industries du bâti-

ment, jusqu'au moment où les entrepreneurs, sollicités et pressés par l'opinion publique, transigèrent sur les demandes qui leur étaient faites. Mentionnons encore, pour la même année, celle des ouvriers mineurs du pays de Galles, qui ne réunit pas moins de 60,000 adhérents. Ces faits bien connus, joints aux sommes énormes dépensées pour soutenir les grèves, confirment l'évaluation donnée, il y a quelques années, par le journal *le Temps,* qui, dans un article spécial, portait à 25,000,000 de francs l'ensemble des ressources annuelles des *Unions.* Ces sociétés ont dû nécessairement influer sur l'élévation des salaires, comme on le voit par la transaction qui termina à Londres la grève des industries du bâtiment, et cette influence dut se faire sentir même à la suite des grèves où l'ouvrier avait succombé dans le conflit économique. Le souvenir des sacrifices, au prix desquels les chefs d'industrie avaient triomphé, ne pouvait, pour l'avenir, que leur faire comprendre l'utilité des transactions.

Toutefois, et malgré la direction d'année en année plus régulière et plus sage des *Unions,* malgré les secours qu'accordent la plupart d'entre elles à leurs adhérents, soit dans les grèves, soit dans les chômages qui ne dépendent pas d'eux, mais de l'encombrement du marché, malgré la force qu'elles donnent à l'ouvrier pour défendre ses intérêts, et leur incontestable utilité, à ce point de vue, pour le maintien de l'équilibre so-



cial, en face du colossal développement de l'industrie anglaise, on ne saurait se dissimuler que les *Unions* sont une forme plus ou moins transitoire des combinaisons coopératives. Lorsque la question ouvrière sera sortie de sa période critique et militante, elles sont destinées à se fondre dans les diverses formes de la coopération organique, participation, sociétés de production, de consommation, de crédit mutuel, etc.

C'est ce que pense et conseille M. H. Dupasquier dans son *Étude sur le malaise des classes ouvrières*, page 63.

Après avoir additionné les sommes perdues par les ouvriers dans les diverses grèves dont il donne le relevé; sommes qui s'élèvent, d'après lui, au chiffre de 32 à 33,000,000 de francs, il ajoute les réflexions suivantes :

« . . . . sans compter les pertes « d'intérêts occasionnées aux patrons par les chô« mages et qui peuvent être estimées à une somme « égale à celle ci-dessus.

« Si les ouvriers avaient été bien inspirés, au lieu « de gaspiller ces précieuses ressources, ils les au« raient appliquées à former des sociétés coopéra« tives de production, et ils auraient ainsi fait eux« mêmes concurrence à ces patrons qu'ils accusaient « d'avidité. »

Le conseil donné aux ouvriers anglais par M. Dupasquier est d'autant plus fondé, que du moment



où les *Unions* ont été autorisées par la loi, l'administration et le personnel chargé de la direction n'ont cessé de s'améliorer, comme le reconnaît M. le comte de Paris. A cette autorité vient se joindre, avec d'autres, celle d'un économiste dont l'opinion était restée jusqu'à ce jour défavorable aux associations ouvrières.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance du 11 octobre 1873, a reçu communication de la première partie d'un Mémoire consacré par M. Louis Reybaud à l'étude des associations ouvrières (*Trade-Unions*) de l'Angleterre, et plus spécialement aux travaux du congrès général qu'elles ont tenu, la même année, à Leeds, et dans lequel figurait un ouvrier mineur, Mac-Donald, qui vient d'être élu membre de la Chambre des Communes.

Nous résumons, ainsi qu'il suit, les passages les plus saillants de la première moitié de ce Mémoire :

Chaque année, un congrès réunit les délégués des ouvriers qui font partie des *Trade-Unions*. Le congrès de l'an dernier s'était tenu à Nottingham; près d'un million d'ouvriers y étaient représentés. L'assemblée, en se séparant, avait, suivant l'usage, confié à un comité permanent le soin de veiller à l'exécution des résolutions prises et de préparer les travaux du congrès de Leeds.

A la tête du comité de permanence se trouvait un homme remarquable. Mac-Donald est un ancien



ouvrier mineur. Dès l'âge de huit ans, il fut employé aux dangereux travaux des mines de charbon, et il a vu mourir à ses côtés presque tous ses compagnons auxquels il n'a pu survivre que grâce à sa robuste constitution. A cette énergie physique se joignait une force étonnante de caractère : Mac-Donald visait à de plus hautes destinées. Après les travaux du jour, il suivait les cours du soir. A vingt-un ans, il avait pu réunir assez d'épargnes pour aller passer les hivers à l'université de Glasgow et y apprendre le latin, le grec, la rhétorique, les mathématiques. D'abord secrétaire d'une *Union*, il est aujourd'hui président de l'Association des mineurs anglais.

Mac-Donald, en sa qualité de président du comité de permanence, a été chargé de préparer les travaux du congrès de Leeds et d'installer l'assemblée. La manière dont les discussions ont été conduites dans ce congrès de cent vingt membres, presque tous ouvriers, contient pour nous plus d'un enseignement. On pouvait craindre que la passion, l'antagonisme des classes, le manque d'éducation, l'irritation produite par la lutte des intérêts, ne rendissent ces réunions tumultueuses et ne fissent dégénérer leurs délibérations en scènes violentes. Ce serait mal connaître le bon sens, la patience, le respect de la légalité et des conditions sociales qui distinguent les Anglais. Bien que des débats de nature à passionner au plus haut degré se soient engagés, bien que des questions mettant en conflit

des intérêts divers au sein de l'assemblée aient été posées, on n'a eu à constater ni écarts de langage, ni révoltes d'idées, ni violences d'aucune sorte.

Quelque modération toutefois que puissent apporter les directeurs des *Unions* dans l'exercice de leur mandat, les intérêts opposés ne pouvaient manquer d'entrer en lutte. Telle est l'origine des contre-ligues de patrons (*Lock-out*). La plus considérable est l'Association des constructeurs de la Clyde, qui peut disposer de 2,000,000 et demi de francs. On comprend que dans les industries où ces contre-ligues sont établies, l'influence des *Unions* se trouve contre-balancée. Parfois, les ouvriers sont réduits aux plus dures extrémités; parfois, des patrons sont ruinés et refoulés dans les rangs de ceux qui les combattaient. Souvent intervient une transaction d'autant plus nécessaire et d'autant plus louable en principe, que ces luttes entre les divers agents du travail ont quelquefois amené des entrepreneurs et des capitalistes à transporter à l'étranger, au grand détriment du pays, leurs industries et leurs fonds, et que, dans d'autres circonstances, la contre-ligue des patrons a provoqué l'émigration des ouvriers. En économie politique, comme en politique, la transaction est la sagesse et le plus souvent la justice.

Les débats du salaire ont, sous l'influence des *Unions*, produit en Angleterre le système dit de *Participation aux bénéfices*. Nous résumons, ainsi



qu'il suit, les détails que donne M. le comte de Paris, dans l'ouvrage précédemment cité, sur le mode d'organisation adopté pour cette forme coopérative dans les principales maisons où elle a été introduite.

MM. Fox et Head, fabricants de barres et plaques de fer au Newport Rolling Mills, à Middlesborough, ont établi la participation industrielle dans leurs forges, où ils emploient quatre cents ouvriers. En 1869, ils ont pu distribuer 2 1/2 pour 100 des salaires à titre de bénéfices; en 1870, 4 pour 100, et en 1871, 3 1/4 pour 100. MM. Greening et Cie, fabricants de fil de fer à Salford, après réserve de 15 pour 100 aux actionnaires, ont donné aux ouvriers 3 pour 100 sur leurs salaires. La grande fabrique de tapis de Crossley, à Halifax, se transforma, en 1864, en Société anonyme au capital de 27,000,000 et demi en actions de 250 francs; les frères Crossley gardèrent 20,000,000, en placèrent 7,000,000 et demi parmi leur clientèle et le personnel de leurs ateliers. On prêta aux ouvriers l'argent à 5 pour 100, prêt remboursable par fractions à la Compagnie, soit directement, soit par des versements résultant de l'excédant des dividendes sur ces 5 pour 100. Ces dividendes donnant au moins 15 pour 100, les ouvriers souscripteurs se trouvèrent avoir versé 10 à 12 pour 100 chaque année sans débourser, et ceux même qui n'ont fait aucune anticipation possèdent aujourd'hui

des actions à peu près libérées. Cent cinquante employés et ouvriers, en 1869, étaient actionnaires pour un chiffre de 2,000,000 et demi. Les résultats ont été excellents quant à la perfection des produits et à l'augmentation du rendement à nombre égal de travailleurs. MM. Briggs, chefs des houillères de Whitwood, qui les premiers, en Angleterre, ont appliqué le système de la participation, ont été aussi les plus hardis et les plus heureux. L'organisation de leur société repose sur la base d'une publicité complète. L'argent, sous forme de 10 p. 100 d'intérêt, le travail, sous forme de salaires assurés, prélèvent sur les bénéfices leur juste rémunération; l'excédant des profits se partage également entre actionnaires et salariés à raison, pour ces derniers, de leurs gains à la tâche. De 1863 à 1868, les ouvriers se trouvent avoir reçu, à titre de profit, 40 pour 100 de leurs salaires. La comptabilité est communiquée à tous les intéressés, et M. A. Briggs, qui a succédé à son frère, après avoir admis ses ouvriers à participer aux bénéfices à titre de salariés et les avoir associés à l'entreprise comme actionnaires, leur a encore donné une entrée dans le conseil d'administration où siége un des leurs, élu par eux.

Le comte de Paris, page 189, ajoute la réflexion qui suit :

« L'admission des ouvriers au conseil fait de la « société de Whitwood le vrai modèle de la société « coopérative, où le capital a sa juste part, et où les



« actionnaires et les travailleurs ne forment pas deux « castes ennemies. »

Les chefs d'industrie dont nous venons de parler, de même que leurs imitateurs, ont, au moyen de la participation, subordonné les augmentations réclamées au delà du salaire réglementaire, au mouvement aléatoire de l'industrie. Ils se sont ainsi assuré un personnel d'élite, et ils ont compris qu'en intéressant l'ouvrier au succès des opérations, ils obtiendraient de sa part un concours plus intelligent et plus dévoué.

Les premières tentatives que firent les ouvriers anglais pour constituer des *Unions*, remontent, comme nous l'avons dit, au commencement de ce siècle. Quelques années plus tard, et à des dates demeurées indécises, se produisirent, sur divers points du territoire, des essais d'associations ouvrières, essais par lesquels prélude toute idée qui cherche son développement organique.

La société des *Equitable pioneers of Rochdale* est la première dont les progrès ont eu en Europe un grand retentissement. Quelques ouvriers s'entretiennent de la cherté des subsistances et de la difficulté qu'ils ont à nourrir leurs familles. L'idée leur vient de réunir leurs économies et de les employer à l'achat direct et en gros des aliments qui leur sont nécessaires, de les répartir entre eux, proportionnellement à leurs besoins, au prix du gros accru seulement des frais de transport, de magasinage, etc. Le



projet mis à exécution, ils reconnaissent qu'ils se sont procuré à meilleur marché des aliments plus sains et exempts de toute sophistication. La société de consommation est fondée et la suppression des intermédiaires inutiles, théorie qui, à ce moment, s'élabore dans le cerveau puissant de Carey, se trouve pratiquement résolue, dans la mesure de leurs forces, par de pauvres ouvriers anglais.

Voilà le germe, en voici les développements :

« En 1844, dit M. le comte de Paris, vingt-huit « ouvriers, apportant chacun 25 francs de capital, « ouvraient la première boutique coopérative dans « la ruelle du Crapaud. Quelques-uns de ces pion- « niers vivaient encore en 1865, lorsque je visitai « Rochdale avec M. Jules Simon. En 1867, la « Société comptait 6,823 membres, elle avait un « capital de 3,210,875 francs, faisait pour « 7,122,750 francs d'affaires et réalisait un béné- « fice de 1,040,475 francs. Conservant toujours sa « boutique historique de la ruelle du Crapaud, elle « a ouvert dans Rochdale dix grands magasins, « où elle vend tout ce qui peut servir à l'alimen- « tation, à l'habillement et au chauffage ; son « immense comptabilité est admirablement tenue. « Au moyen d'une retenue de 2 1/2 pour 100 du « capital sur les bénéfices, elle a fondé des cabi- « nets de lecture pour ses membres et une biblio- « thèque de 9,000 volumes. Enfin, elle a subven- « tionné plusieurs entreprises industrielles et a



« fondé, pour son propre usage, un vaste moulin « qui lui permet d'acheter en grain le blé qu'elle « vend à ses clients sous forme de pain. »

Les sociétés de consommation ont poussé si loin la prévoyance qu'elles ont voulu se soustraire à ce que Carey appelle le trafic et à l'action des grands spéculateurs sur les lieux de production; elles se sont réunies pour faire acheter directement et pour leur compte chez les producteurs par des sociétés qui se rattachent à elles. En 1870 on comptait, dit l'auteur de la *Situation des ouvriers en Angleterre*, 12 sociétés de ce genre. La principale, le « *North of* « *England Wholesale* » avait pour actionnaires les membres de 202 *Stores* ou magasins, en approvisionnait 399, et faisait, en trois mois, pour 5,331,600 francs d'affaires.

L'ouvrier anglais a trouvé, par la Société de consommation, le moyen de constituer et d'accumuler l'épargne. Une fois en possession d'un certain capital et habitué à l'administration et à l'action commune, il forme la société de production. Après s'être uni pour consommer, il s'unit pour produire et pour vendre, il aborde graduellement les industries qui sont le mieux à sa portée, commençant par celles qui exigent le moins de capital, dont les débouchés sont le plus faciles, et où la main-d'œuvre compose la plus grande partie du produit; puis il s'élève à des industries plus compliquées où le capital est fourni par les ouvriers associés, où l'entrepreneur

d'industrie est remplacé par un gérant élu, et dont les membres, touchant seulement le salaire moyen pour subvenir à leurs besoins, se distribuent à la fin de l'année les bénéfices obtenus. Cette combinaison, la plus difficile de toutes à réaliser et qui demande avec plus de capital une expérience plus grande, est représentée en Angleterre par des exemples tels que les suivants : le Lancashire et Yorkshire Cotton-Mill (filature), le East Lancashire Cotton-Mill (filature), et le Ouseburn Engine Works (atelier de construction de machines). Ces trois sociétés réunissent chacune 100 mille livres sterling de capital, soit 2,500,000 francs, et sont au premier rang par la beauté de leurs produits. Dans le même ordre de faits nous pourrions citer encore des ateliers de tissage, des papeteries et des exploitations houillères, dont une s'est récemment établie, qui, offrant ses produits à des prix notablement réduits, a été accueillie par le public anglais avec une faveur marquée.

La coopération anglaise, ayant pris pour base la société de consommation et lui ayant emprunté les capitaux nécessaires pour aborder les autres formes coopératives, n'a point eu besoin jusqu'ici de constituer, comme en Allemagne, des sociétés de crédit (banques populaires). Les capitaux réunis par les *Unions* et les bénéfices réalisés par les sociétés de consommation se sont tellement accumulés, qu'un congrès coopératif a été convoqué à Londres en juin 1869, afin de donner à ces fonds, au moyen

d'une banque centrale, un emploi plus fructueux que le faible intérêt accordé par les diverses banques du Royaume-Uni.

D'après le projet élaboré à Londres en 1869, les membres des *Unions* et des sociétés de consommation qui auront donné leur adhésion, seront les seuls actionnaires et les seuls clients de cette banque. Les sommes déposées recevront un intérêt de 5 pour 100, en outre des dividendes que produiront les prêts résultant de leur emploi.

« On songea, dit M. le comte de Paris, ouvrage « cité, page 181, à faire de ces fonds un nouvel « instrument de crédit. Le succès des banques po- « pulaires d'Allemagne encourageait cet essai, « l'échec du *Crédit au travail* en France indiquait « le danger à éviter.

« Le système de M. Schultze-Delitsch ne pouvait « être servilement imité, il a réussi parce qu'il y a « en Allemagne un très-grand nombre d'ouvriers « en chambre, qui se fournissent eux-mêmes les « instruments et les matières du travail. »

D'après le rapport du quatrième congrès coopératif réuni à Bolton en 1872, le projet de banque n'avait pas encore abouti, ce qui tient, d'une part, à ce que la coopération anglaise a vécu jusqu'ici à l'état de groupes séparés, et d'autre part, à l'existence des banques d'Écosse et de celles établies en Angleterre sur les mêmes bases. Ces banques, d'un accès facile, offrent un crédit suffisant à tous les ou-

vriers dont la capacité professionnelle et la moralité sont connues et qui peuvent présenter des répondants.

Mais nul doute que le jour où la coopération anglaise aura besoin d'étendre et de fortifier ses moyens d'action, elle n'exécute le projet de banque centrale conçue par elle. Le passé répond à cet égard de l'avenir.

La coopération a revêtu en Angleterre une autre forme dont les analogues ne manquent pas sur le continent. Nous voulons parler des sociétés de construction (Building Societies), lesquelles ont pour objet de bâtir des maisons d'habitation dans les conditions suivantes. Un certain nombre d'individus constituent, au moyen de versements hebdomadaires, un fonds commun destiné à payer les terrains, les matériaux et la main-d'œuvre. Chaque maison une fois achevée est tirée au sort, les gagnants entrent en jouissance, mais continuent à payer leurs redevances et donnent, en garantie de leurs engagements, une hypothèque dont ils servent les intérêts. Lorsque tous les intéressés ont été mis en possession de l'immeuble qui leur échoit, la société se dissout.

D'autres fois, ce sont des maçons qui se réunissent pour bâtir, ne touchent que les salaires ordinaires et vendent, au profit commun, les maisons construites. D'autres fois encore, ce sont des capitalistes qui, comme les pionniers de Rochdale, les vendent sous forme d'annuités locatives.



On retrouve ici, sous les trois formes différentes qu'affectent ces sociétés, le principe de la mutualité, celui de la coopération et le principe de l'amortissement combiné avec le loyer.

M. le comte de Paris apprécie, ainsi qu'il suit, l'importance de ces sociétés, page 172 de l'ouvrage déjà cité :

« En 1861, M. Baines estimait le nombre des « membres de toutes les Building Societies d'An- « gleterre à environ 100,000; leurs souscriptions « annuelles à 43,750,000 francs, et le capital hypo- « théqué aux membres sur des maisons construites « par elles à 150 millions. On assure qu'en 1867 « elles comptaient un chiffre double de membres et « avaient reçu, par souscriptions, 275 millions, dont « 200 avaient été hypothéqués. Depuis lors, elles se « sont accrues dans la même proportion. »

La dernière étape parcourue par la coopération anglaise est relative à l'exploitation agricole. Ainsi que le pressentait Sismondi, la concentration de la propriété rurale devait amener en Angleterre des effets analogues à ceux produits par la concentration de l'industrie manufacturière. En 1786, il y avait encore dans ce pays 250,000 propriétaires. Un relevé statistique, mentionné en 1870 par la *Revue des Deux Mondes*, n'en comptait plus que 30,766, et ce nombre si restreint était jugé encore fort au-dessus de la vérité. Toutefois, le *Journal des Économistes*, livraison de janvier 1874, porte ce

nombre à 33,000, d'après le *Journal of the statistical Society*, troisième trimestre, 1873.

Quelle que soit l'évaluation à laquelle on s'arrête, l'écart n'en est pas moins significatif. Il accuse dans la constitution territoriale de l'Angleterre un mouvement en sens inverse des vœux formés par Adam Smith et qui ne justifie que trop les prévisions et les craintes de Carey.

« Savez-vous, disait M. John Bright dans un dis-
« cours prononcé à Birmingham le 27 août 1866,
« que la moitié du sol de l'Angleterre est possédé
« par 150 individus? Savez-vous que la moitié de la
« terre d'Écosse appartient à dix ou douze per-
« sonnes? Êtes-vous instruits de ce fait que le mo-
« nopole de la propriété foncière va sans cesse
« croissant et devient de plus en plus exclusif? »
(*Revue des Deux Mondes*, juillet 1870).

Cette concentration de la propriété rurale que signale l'éloquent orateur anglais, et qui procède chez nos voisins d'un véritable mouvement de recul de la civilisation, n'est malheureusement pas bornée à l'Angleterre. Elle existe depuis des siècles en Espagne, et elle est la cause réelle des insurrections qui s'y sont récemment produites dans le Midi, insurrections dont l'origine est bien moins politique que sociale, car la noblesse n'ayant guère joui dans la Péninsule des droits féodaux et y ayant été soumise, sauf quelques rares priviléges, à l'égalité des charges publiques, n'a jamais été frappée de l'im-

popularité qui s'est attachée à elle de ce côté-ci des Pyrénées. Dans les villes importantes et notamment dans la province industrielle de Catalogne, le socialisme espagnol vient, sans doute, des utopies dont notre pays a été le foyer principal; mais dans les campagnes son origine est due à des causes bien plus profondes, dont l'histoire donne l'explication.

Le flot de la conquête arabe, qui passa sur l'Espagne entière et qui franchit les Pyrénées, ne séjourna point assez longtemps dans le Nord pour y modifier profondément la race et pour en changer les mœurs. Il en est résulté pour le Midi un état social différent. Tandis que dans les provinces du Nord, les premières reconquises, la propriété s'établissait sur le principe de la division du sol, comme dans le pays Basque, en Galice, en Catalogne et même dans la province de Valence, où la population rurale échappa à la confiscation en se convertissant au catholicisme; au Midi, tout au contraire, notamment en Andalousie et dans l'Estramadure, la conquête chrétienne eut pour effet l'expropriation en masse des Maures, possesseurs de la terre, dont les biens furent, suivant les idées du temps, distribués aux chefs militaires et aux communautés religieuses.

De ces faits historiques il résulte que, à l'inverse du Nord, il existe dans le midi de l'Espagne une concentration de la propriété rurale qui s'accuse au premier aspect. La population, au lieu d'être disséminée, comme dans le Nord, en petits villages

et en habitations rurales isolées et nombreuses, dont la campagne environnante est exploitée sous le régime de l'emphytéose ou bail à très-long terme, est, au Midi, agglomérée dans un petit nombre de grandes villes et de gros bourgs.

Les biens de mainmorte n'ont pu résister aux mouvements politiques de la Péninsule dans le cours de ce siècle; mais, sauf les effets de l'abolition relativement récente des majorats et du droit d'aînesse dans quelques provinces où ces institutions avaient pénétré, la propriété individuelle s'y est maintenue à peu près dans les mêmes proportions qu'auparavant. Il n'y a donc dans cette partie de l'Espagne qu'un petit nombre de grands propriétaires en présence du prolétariat rural.

Ce prolétariat demande qu'un libre accès à la propriété, non pas commune, mais individuelle, lui soit ouvert. Il voudrait écarter l'intermédiaire des acquéreurs de biens communaux ou nationaux, et moyennant de faibles redevances être investi directement de ces biens, comme de ceux que détiennent les grands propriétaires, qu'on déposséderait, sinon entièrement, du moins partiellement. Voilà ce que demandent les *intransigents*, et telle est la question sociale qui vient d'agiter si profondément l'Espagne. C'est toujours le même problème, celui que Pline le Jeune résumait ainsi, au déclin de l'empire romain : « Les grandes propriétés ont perdu l'Italie. »



A la violente et stérile revendication dont l'Espagne vient d'être le théâtre, les Anglais ont préféré la voie lente mais sûre de l'agitation légale.

C'est en 1872 que se produisit dans le comté de Warwick la première grève agricole, qui de là s'étendit aux comtés voisins, et d'où sortit un appel aux sociétés de grèves et de chômages, pour en obtenir l'appui. Ce mouvement a eu pour résultat la formation d'une *Union nationale des ouvriers agricoles,* qui paraît à M. le comte de Paris fortement constituée, et dont on voit figurer les délégués dans les derniers congrès annuels des *Unions.*

Voilà la question posée dans les faits, après l'avoir été par les économistes de transition. Comment aboutira-t-elle? L'existence légale acquise aux *Trade-Unions* sans distinction ne protége-t-elle pas les *Unions agricoles* aussi bien que les *Unions industrielles?* Cela nous paraît incontestable.

En attendant, nous voyons en 1838 une société de coopération agricole formée par M. Gurdon, propriétaire à Assington, lequel réunit quinze cultivateurs apportant chacun 3 livres sterling, soit 75 francs. Il leur en prête 400, soit 10,000 francs, et leur donne à exploiter, à bail, une ferme de 27 hectares, leur interdisant l'emploi de tout salarié. M. Gurdon réussit, et, à son exemple, une autre société analogue fut fondée en 1854. Ce mouvement de réforme de l'exploitation agricole se continue. Joseph Arch, prédicant méthodiste et culti-

vateur, en est le promoteur le plus zélé et le plus influent. L'année qui vient de s'écouler a vu se produire dans plusieurs districts agricoles de l'Angleterre des réclamations de journaliers, à la suite desquelles de nouvelles *Unions* se sont organisées.

Pour donner au lecteur une idée des développements de la coopération en Angleterre et de ses progrès toujours croissants, il suffit de comparer l'humilité des débuts et la grandeur des résultats acquis de 1864 à 1870 par les sociétés de consommation, qui sont les plus importantes de l'Angleterre. On y verra que l'idée nouvelle y a marché à pas de géant. Ces chiffres sont extraits du compte rendu du dernier congrès coopératif tenu à Bolton en 1872.

Capital d'actions en 1864.	£ 805,747	en 1870.	£ 2,234,995
Capital d'emprunt	—	100,429	—	225,842
Marchandises payées	—	2,583,539	—	7,457,741
Dépenses totales, y compris les intérêts et la dépréciation.	—	184,492	—	335,227
Passif total.	—	277,894	—	2,403,902
Actif total..	—	891,920	—	2,649,126
Bénéfices nets.. . .	—	224,460	—	555,435

Il résulte de ce relevé que dans l'espace de sept années, le capital d'actions a augmenté de livres sterling 1,429,248 (fr. 35,731,200); le capital emprunté de livres sterling 125,413 (fr. 3,133;325); les marchandises payées de livres sterling 4,874,202



(fr. 121,855,050); les dépenses se sont accrues de livres sterling 150,735 (fr. 3,768,375); le passif de livres sterling 2,126,008 (fr. 53,150,200); l'actif de livres sterling 1,757,206 (fr. 43,930,150); les bénéfices nets de livres sterling 330,975, (fr. 8,274,375.)

En passant de la coopération anglaise à la coopération allemande, nous allons pouvoir relever les faits avec plus de régularité et de précision. Il ne s'agit pas ici d'un mouvement spontané dont les combinaisons diverses sont, jusqu'à ce jour, demeurées éparses sur tous les points du territoire où les besoins du peuple ouvrier les ont fait naître, et qui manquent encore de lien commun et d'unité de direction.

En Allemagne, tout est dû à l'initiative d'un homme, de ses collaborateurs et de ses adhérents. Les combinaisons économiques qui y sont réalisées dérivent d'une déduction logique et se rattachent à une conception d'ensemble.

S'inspirant de Carey, Bastiat, avec la netteté ordinaire de ses vues, avait établi la légitimité de la propriété sur le principe qu'elle dérive du travail, ce qui a dû conduire Schulze à se demander si ce principe ne pourrait pas être étendu à tous les agents du travail. Voici le syllogisme qui s'est, sans doute, formé dans son esprit : tous les éléments

fournis à l'homme par la nature n'acquièrent de valeur et ne constituent une propriété que par le travail. Il est donc juste que tout travailleur arrive à la propriété dans une proportion plus ou moins large, et il faut trouver des combinaisons qui le lui permettent.

Lorsque M. Schulze paraît sur le terrain économique, il y trouve pour principal obstacle le socialisme autoritaire venu de France. Les nations se transmettent l'erreur comme la vérité.

M. Schulze sent bien que pour avoir raison de ces agitations impuissantes et stériles, pour désarmer le socialisme, dont le sentiment est vrai, mais dont la science est fausse, il faut, en économie politique comme en politique, prévenir les révolutions par les réformes.

L'Allemagne ne possédant pas, au même degré que l'Angleterre et la France, la grande industrie, et bon nombre d'ateliers y étant constitués sur une petite échelle, le plus souvent sans autre personnel que celui de la famille, M. Schulze chercha d'abord à leur procurer à bon marché les matières premières qui n'arrivaient à ces artisans qu'en passant par de nombreux intermédiaires. Il les groupe dans un but d'achat en commun des produits bruts, et plus tard, en établissant des magasins en commun, il les réunit dans un but de vente collective des produits ouvrés. Ils peuvent ainsi, par la suppression des intermédiaires inutiles, livrer leurs



articles à des prix à la fois plus modérés et plus rémunérateurs.

Ce premier pas fait, M. Schulze se dit : que manque-t-il à l'ouvrier pour acquérir le capital ? Il lui manque le crédit. Comment le lui procurer? Ce crédit se refuse à tout homme qui n'offre pas de garanties matérielles. Parmi les ouvriers que je vois autour de moi, beaucoup ont une incontestable valeur. Ils sont l'élite de leur classe, et sous leurs doigts habiles la matière se transforme et son prix s'accroît dans des proportions qui varient à l'infini. Un certain nombre atteint à des salaires élevés. Aucun d'eux pourtant ne peut puiser aux sources du crédit. Quelle en est la cause? C'est que leur valeur, si éminente qu'elle soit dans son ordre, est soumise à toutes les chances de la vie, à tous les dangers qui menacent l'être humain, la maladie qui suspend le travail, la paralysie de tel ou tel organe qui le rend impossible, la mort enfin. Groupons ces valeurs fragiles, et nous allons donner à leur ensemble la permanence et la solidité qui leur manquent à l'état d'isolement. Que ces ouvriers s'unissent par un lien solidaire, chacun répondant pour tous et tous pour chacun, et le crédit, qui leur fait individuellement défaut leur sera collectivement acquis. Puis, au moyen de l'épargne et de la capitalisation des bénéfices, l'action du crédit sera facilitée et accrue.

C'est sur cette base que M. Schulze constitue ses

banques populaires. La valeur de l'individu est, par cette combinaison, élevée à une puissance égale à celle du capital.

Quelques économistes ont nié, notamment M. du Puynode (*Journal des Économistes,* livraison de mars 1872), que les banques populaires d'Allemagne fussent des sociétés coopératives.

« On s'est absolument mépris, dit cet économiste, « lorsqu'on l'a prétendu. Elles résultent de faibles « cotisations de petits commerçants et d'ouvriers « aisés, et offrent à de faciles conditions et sous des « formes spéciales de prêts à leurs sociétaires. Voilà « seulement ce qui les distingue des banques ordi- « naires. »

Nous regrettons, pour M. du Puynode, de trouver à ces banques des signes distinctifs beaucoup plus nombreux et évidents, et l'on ne saurait, selon nous, méconnaître les caractères qui en font de véritables sociétés coopératives. Ainsi, nous voyons (§ 2 des statuts) que les membres qui sont admis à en faire partie acquittent d'abord les droits d'entrée, payent des cotisations annuelles et consentent à des retenues périodiques sur leurs parts dans les bénéfices. Le paragraphe 5 impose aux adhérents la garantie *solidaire* pour les emprunts contractés par la société. Le paragraphe 11, quand il s'agit d'avances demandées par un des membres et dépassant certaines limites, exige la garantie d'un autre membre de la société.



Quant à l'objection implicitement contenue dans le passage cité, que les *banques du peuple* ne peuvent avoir pour effet que d'élever la condition des petits commerçants et des ouvriers aisés, et de soustraire seulement cette partie des classes industrielles à l'action absorbante des grands capitaux, il faudrait encore applaudir, dans ce cas, à leur bienfaisante influence, mais leur action ne s'arrête pas là. Ces sociétés ne sont pas fermées à l'ouvrier pauvre; elles lui sont, au contraire, ouvertes moyennant un faible droit d'entrée, et à la condition qu'il réunisse des garanties de moralité et de capacité suffisantes pour qu'on puisse compter sur son exactitude à remplir ses engagements. C'est la valeur de l'homme, et non celle des fonds dont il dispose, qui détermine son admission ou son rejet. La réalité de ce fait est suffisamment affirmée et mise au-dessus de toute contestation sérieuse par M. Schulze lui-même, pages 210 et 211 du second volume, auxquelles nous renvoyons le lecteur, et qui peuvent se résumer par ces mots : Les banques du peuple fournissent au plus pauvre le moyen d'arriver au crédit, et par le crédit au capital.

Aux combinaisons que nous venons d'analyser succédèrent bientôt les sociétés de consommation. Ici M. Schulze n'a eu qu'à s'inspirer de l'exemple de l'Angleterre. C'est encore la mise en rapport directe du consommateur avec le producteur, laquelle procure à l'associé les substances alimentaires

et autres aux prix du gros et à l'abri de toute altération. Le *Journal des Débats* (n° du 14 août 1873) nous présente le spécimen le plus curieux que nous puissions en offrir à nos lecteurs.

« La société de consommation de *Burg*, près « Magdebourg, vient d'équiper un navire, dont elle « a fait l'acquisition, pour le transport des provi- « sions de charbon dont elle a besoin.

« C'est la première opération, en ce genre, d'une « société coopérative allemande. Le navire a été « baptisé du nom de Schulze-Delitzsch. La céré- « monie a eu lieu le dimanche (10 août) avec une « certaine solennité dans le canal de Burg, où le « bâtiment coopératif vient d'effectuer son premier « déchargement. »

Après avoir fait passer ses adhérents à travers les formes diverses qui sont la base de son système, après les avoir familiarisés avec les combinaisons élémentaires et les avoir ainsi préparés à la vie collective du groupe industriel, M. Schulze allant du simple au composé, à ce qu'il considère avec raison comme le couronnement de son œuvre, conseille aux ouvriers, mais seulement aux plus habiles et aux plus capables, d'aborder la société de production. Aujourd'hui encore le nombre de ces sociétés est moindre que celui présenté par les autres formes coopératives, et nul doute que les conseils de prudence de ce guide écouté ne soient pour beaucoup dans le ralentissement de tentatives qu'il aurait



trouvées prématurées. Néanmoins, depuis la publication des *Discours*, le nombre s'en est sensiblement élevé. La principale difficulté que les ouvriers ont à organiser les sociétés de production d'une manière viable, tient au manque de gérants capables. Cette difficulté est d'ailleurs générale, et la série permanente des insuccès de l'industrie individuelle est là pour attester la rareté du talent de direction. Les preuves abondent pour le démontrer. La plus éminente capacité administrative du Gouvernement de la défense nationale, pendant le siége de Paris, fut M. Dorian, un chef d'industrie.

Il est une combinaison nouvelle, dont le compte rendu de 1872 publié par M. Schulze ne nous indique qu'un nombre limité d'exemples, et qu'il nous paraît utile de signaler. Cette combinaison s'est produite récemment en Allemagne et en Angleterre, avec des caractères différents et tout à fait en dehors de la voie industrielle proprement dite. Nous voulons parler des associations allemandes qui se fondent dans l'intérêt spécial de l'agriculteur, pour l'achat de semences, d'engrais, de machines, etc. C'est là une preuve irrécusable de l'universalité du principe coopératif et de la facilité avec laquelle on peut l'appliquer à tous les ordres de l'activité humaine.

Un simple rapprochement de dates suffira pour donner une idée nette et précise de la nouvelle évolution économique inaugurée par M. Schulze en

Allemagne. Nous bornons ce rapprochement aux sociétés d'avances et de crédit qui y occupent le premier rang. Nous en empruntons les éléments au tableau de la fin du second volume et au premier tableau de la note complémentaire, renvoyant au second tableau de la même note pour les résultats obtenus par les sociétés de consommation.

Sociétés ayant remis leurs bilans en 1859, 80 ; en 1872, 807.
Membres de ces Sociétés en 1859, 18,676 ; en 1872, 372,742.
Avances faites en 1859, 4,131,436 thalers ; en 1872, 354,519,200.

Fonds propres des Sociétés	—	276,846	—	—	21,373,529.
Emprunts et dépôts.. . .	—	1,014,145	—	—	77,188,731.

Il résulte des chiffres ci-dessus que, dans la période de quatorze années comprises entre 1859 et 1872, le nombre des sociétés d'avances enregistrées a plus que décuplé ; que le nombre de leurs membres a presque vingtuplé ; que la somme des avances faites a dépassé l'année dernière d'environ quatre-vingt-cinq fois celle de la première année ; que le capital possédé au début s'est accru de plus de soixante-seize fois autant, et que les fonds empruntés ou déposés se sont rapprochés d'une somme qui égale près de 77 fois celle du point de départ.

Résultats immenses, et qui acheminent l'Allemagne à une véritable transformation sociale ! En voyant cette marche toujours ascendante et le développement parallèle dont l'Angleterre nous offre le grandiose spectacle, ne dirait-on pas le gland



devenu chêne, et le chêne étendant sous le sol des racines de plus en plus profondes et chaque année projetant au loin des rameaux plus puissants?

Si la France occupe une place considérable par l'élaboration des idées, comme on le voit dans l'aperçu historique que nous avons précédemment tracé, son rang est loin d'être égal au point de vue pratique.

Toutefois, et quoi qu'il en puisse coûter à l'amour-propre national, il est nécessaire de rappeler les phases diverses, l'existence agitée et l'insuccès final du mouvement coopératif dans notre pays.

Plusieurs années avant 1848, des travaux théoriques assez sérieux s'étaient produits en France dans le sens des nouvelles doctrines économiques, et des essais d'application existaient çà et là qui, en se développant, leur auraient servi de démonstration pratique. Des économistes comme M. Cochut, des hommes politiques et des financiers comme M. Goudchaux, l'école néo-catholique tout entière, qui avait encouragé les premiers essais d'association et en avait propagé l'idée par diverses publications, telles que le journal *l'Atelier* et les Traités de MM. Ott et Feugueray, se montraient hautement favorables aux sociétés ouvrières, les aidant de leurs conseils, de leurs écrits, de leur influence et parfois de leurs fonds.

Une adhésion inattendue et précieuse par la

haute valeur morale et intellectuelle de celui de qui elle émanait, se joignit aux précédentes. Elle vint de cet esprit original et hardi qui a parmi nous laissé de si brillantes traces de son passage, et qui sous sa robe de dominicain abritait toutes les généreuses audaces de la pensée, Dominique Lacordaire, orateur plein de prestige, philosophe profond dans l'art d'associer les contraires, en qui vivait l'âme d'un grand citoyen, et qui honora la chaire chrétienne en protestant le premier, au lendemain du coup d'État, contre le nouvel avénement du césarisme.

Dans sa trente-sixième conférence à Notre-Dame, t. II, p. 39, Lacordaire s'exprimait ainsi, en 1848, au sujet de l'association ouvrière :

« Je n'insiste pas sur la question économique. « Grâce à Dieu, elle est jugée aujourd'hui. Il est « admis que l'association est le seul grand moyen « économique qui soit au monde, et que, si vous « n'associez pas les hommes dans le travail, l'épar- « gne, le secours et la répartition, le plus grand « nombre d'entre eux sera inévitablement victime « d'une minorité intelligente et mieux pourvue des « moyens de succès.

« Je ne prends pas sur moi de louer tous les « plans qui se pressent au jour, toutes les tentati- « ves de communauté qui demandent l'eau et le « feu ; je loue seulement l'intention, parce qu'elle « est un hommage aux vrais besoins de l'humanité.

« Ne l'oubliez pas, Messieurs, tant que nous som-
« mes isolés, nous n'avons à espérer que la corrup-
« tion, la servitude et la misère; la corruption,
« parce que nous n'avons à répondre de nous-mêmes
« qu'à nous-mêmes, et que nous ne sommes pas
« portés par un corps qui nous inspire respect pour
« lui et pour nous; la servitude, parce que, quand
« on est seul, on est impuissant à se défendre con-
« tre qui que ce soit; enfin la misère, parce que le
« plus grand nombre des hommes naît dans des con-
« ditions trop peu favorables pour soutenir jusqu'au
« bout son existence contre tous les ennemis inté-
« rieurs et extérieurs, s'il n'est assisté par la com-
« munauté des ressources contre la communauté
« des maux. L'association volontaire où chacun en-
« tre et sort librement, sous des conditions déter-
« minées par l'expérience, est le seul remède efficace
« à ces trois plaies de l'humanité : la misère, la ser-
« vitude et la corruption. »

C'est de ces influences diverses que vint la détermination du gouvernement de cette époque, de faire voter par l'Assemblée constituante un crédit d'environ trois millions de francs, lesquels furent répartis entre quarante-cinq sociétés.

Les associations fondées avec cet appui constituèrent, avec celles qui existaient déjà, un nombre assez considérable que la *Revue des Deux Mondes*, du mois de juillet 1870, porte à huit cents. Elles avaient pour centre Paris, où l'idée nouvelle était

accueillie avec le plus de foi et d'enthousiasme.

L'insuccès s'attacha, comme on devait s'y attendre, à ce mouvement improvisé.

On s'était imaginé, avec cette *furia francese* dont parlent nos voisins d'au delà des Alpes, qu'on résolvait un problème comme on enlève une redoute; cependant l'expérience se poursuivait malgré de fréquents échecs, et un certain nombre de sociétés, principalement les anciennes et celles qui avaient imité leur marche prudente, existaient encore au moment du coup d'État du 2 décembre 1851.

La nouvelle dictature, feignant de les considérer toutes comme des Sociétés secrètes déguisées, les frappa par mesure générale et sans distinguer entre elles. Quelques sociétés seulement purent survivre, soit en cachant leur existence, soit en la dissimulant sous une des formes inscrites au Code de commerce.

Dix à douze années s'écoulèrent, durant lesquelles le mouvement coopératif, comprimé chez nous, se développa avec puissance au delà de la Manche et du Rhin.

Le retentissement de ces succès eut un écho en France. Cet écho réveilla des sympathies qui, n'ayant pu jusque là se manifester sous le despotisme tour à tour menaçant ou cauteleux de l'Empire, ne s'étaient cependant point éteintes. Des hommes d'habitudes et de conditions diverses se trouvèrent spontanément réunis, sans s'être entendus, pour doter leur pays d'améliorations dont le malheur des

temps l'avait privé. Des noms déjà investis d'une notoriété publique, comme ceux de MM. Odilon Barrot, Léon Say, Batbie, Andral, Cochin, figurent au bas d'une brochure portant ce titre: *Des Sociétés de coopération et de leur constitution légale.* Des journaux furent fondés, des traités furent écrits pour aider à la propagation des nouvelles idées économiques.

Le régime des autorisations préalables faisant craindre un refus, ces journaux furent imprimés en Belgique. Dans ces organes spéciaux, aussi bien que dans les revues et les feuilles périodiques déjà existantes, des hommes connus dans la presse par de nombreux succès, MM. Reclus, Fontenay, Despois, Jean Macé, l'économiste hongrois Horn et autres, apportèrent à la cause nouvelle l'appui de leur talent et de leur influence. MM. Seinguerlet et Eugène Véron écrivirent en 1865, le premier, son livre *sur les Banques du peuple en Allemagne;* le second, un traité des *Associations ouvrières.* Vers la même époque M. de la Saussaye fit paraître son ouvrage : *De l'extinction du Paupérisme et de l'avenir du Travail*, et M. Émile Laurent publia ses considérations sur *le Paupérisme et les associations de prévoyance,* où il fait ressortir l'importance du mouvement coopératif au point de vue de la sécurité sociale dans les moments de crise politique; nous citerons à cet égard les passages suivants des pages 72 et 73.

« Les distinctions qui en résultent, faites et pra-

« tiquées; la vérité économique une fois établie
« entre ces deux tendances extrêmes, le socialisme
« communautaire qui détruit la famille au nom de
« l'humanité et l'individualisme sans frein qui rend
« tout effort relativement stérile, placez dans l'État
« autant d'associations que vous voudrez; que cha-
« cune ait même une existence propre et soit une
« autonomie; que chacune poursuive le but déter-
« miné qu'elle s'est tracé, et au lieu d'avoir rien à
« redouter de cette masse d'intermédiaires inter-
« posés entre l'État et l'Individu, petites sociétés
« dans la grande, vous en retirerez, comme en An-
« gleterre, par exemple, où la faculté de s'associer,
« de se concerter, d'agir en commun pour n'importe
« quel objet, est exercée de tant de façons diverses,
« un avantage immense et une garantie considéra-
« ble. Arrive une crise, une tempête sociale, elles
« trouveront devant elles des forces coalisées, des
« intérêts résistants, des groupes satisfaits de leur
« existence propre et de la liberté dont ils jouissent;
« elles n'auront pas affaire à un sol nivelé, à une
« société désagrégée et sans défense. »

M. Edmond Potonié, dans des considérations publiées à propos du mouvement coopératif, traçait le parallèle suivant, où, comparant la coopération au socialisme, il établissait en ces termes la supériorité de la première sur le second :

« Le socialisme demande l'organisation du tra-
« vail; la coopération en demande la liberté; il veut



« le monopole, elle veut la concurrence; il entraîne « l'irresponsabilité, elle prêche la responsabilité; il « faut à celui-ci un décret, une loi, elle ne compte « que sur le libre arbitre, sur le laisser-faire, le lais- « ser-passer; il procède par l'autorité, elle, par la « persuasion; il promet de faire, comme par en- « chantement, le bonheur de l'individu, elle lui dit « que son bonheur dépend de son travail, de son « économie, de son activité, de sa morale, de lui, « en un mot, non des autres, ni des circonstances « extérieures qui l'environnent. »

Enfin, pour clore cette liste d'adhésions, que nous avons dû borner aux plus importantes, M. Casimir Périer, dans sa brochure de 1864, intitulée : *Les Sociétés de coopération*, concluait ainsi : « Les sociétés coopératives sont, contre les erreurs « et les périls du socialisme, le plus sûr et le plus « généreux des remèdes. » Puis, joignant l'acte à l'enseignement, il mettait à la disposition d'un groupe coopératif formé dans l'Isère, une usine qu'il possédait à Vizille; exemple d'un nom historique dignement porté.

Ce concert d'adhésions ne laissait pas d'inquiéter quelque peu le gouvernement impérial, qui, voyant des opposants politiques de diverses nuances prendre l'initiative des réformes économiques, craignait que ce mouvement ne profitât à ses adversaires.

Conformément aux traditions de la dynastie, en se dévouant quelques années auparavant à sauver

la société, on avait bien compté retenir tout entier le prix héréditaire de ce dévouement. Mais en face d'une nation si oublieuse des bienfaits reçus ou imposés, comment faire échec aux revendications politiques de la bourgeoisie qui entraînait une partie du peuple? On avait, pendant l'exil et l'emprisonnement, publié des écrits dont les contemporains n'ont pas perdu le souvenir, et l'on imagina que même après les promesses d'un socialisme évanoui, la coopération pouvait, dans des mains habiles, devenir un instrument de règne, et remplacer les satisfactions par trop platoniques du début, par de nouvelles espérances, dont la réalité du principe coopératif dissimulerait l'inanité.

Le système de compression, jusque-là en vigueur, reçut des adoucissements calculés. On n'empêcha pas de s'établir *la Caisse d'Escompte des Associations populaires*, administrée par MM. Léon Say, Jules Simon, Léon Walras et autres notabilités, et appuyée par le journal *Le Travail*, ni *la Société du Crédit au travail*, également appuyée par un journal ayant pour titre *L'Association*, et après l'interdiction de celui-ci, par le journal *La Coopération*. Bien plus, à l'exemple du gouvernement de 1848, on entra dans la voie des prêts et subventions aux sociétés ouvrières. On fonda sous le patronage impérial une Caisse dont le siége était place Royale, et où le chef du gouvernement fit verser un demi-million, exemple qui, pour être suivi, n'exigeait ni

un grand amour du peuple ni une grande confiance dans l'avenir des sociétés. C'était le temps où des agents délégués aux missions délicates, et qu'on retrouvait dans des circonstances diverses mais analogues, au langage mielleux, aux formes insinuantes, à la tenue irréprochable, faisaient, aux gérants des Sociétés peu promptes à profiter du crédit annoncé publiquement et avec une ostentation calculée, des avances qu'on se réservait de désavouer en cas de refus, ou d'exploiter politiquement en cas d'acceptation. Vers la même époque, le préfet de Lyon offrait une somme considérable à des ouvriers de cette ville qui élaboraient un projet d'association.

On n'oubliait qu'une chose, c'est que si le système des subventions pratiqué par un gouvernement libéral ne peut aboutir, ce même système appliqué au sortir d'une longue compression, qui a brisé le ressort des âmes et énervé l'intelligence, est encore plus impuissant.

La démonstration n'en fut bientôt que trop évidente. Enquête officielle, lois spéciales, appui offert par un pouvoir corrupteur, efforts désintéressés des citoyens, et dont le seul mobile était dans cet amour de l'humanité qui survit à nos plus grands naufrages, tout fut frappé de la même stérilité. Nous avons, acteur ému, assisté à cet avortement d'efforts qui avaient pour but d'amener un rapprochement entre les classes qui possèdent l'aisance ou la richesse et

celles qui en sont privées ; nous avons vécu au milieu d'un groupe d'hommes qui par la parole, la plume et même par leur concours pécuniaire, s'efforçaient de doter leur pays d'institutions économiques qu'ils voyaient fleurir dans les pays voisins. Leurs tentatives ont été vaines, et des liquidations désastreuses sont venues tarir les sources du crédit populaire qu'ils voulaient constituer. En même temps, on voyait se fermer la Caisse de prêts ouverte aux associations par le gouvernement dans des vues beaucoup moins désintéressées.

Parmi les nombreux échecs auxquels nous venons de faire allusion, il s'en produisit un qui frappa plus particulièrement l'attention publique. Nous voulons parler du projet d'association que formèrent les commis de nouveautés dans le but de se mettre en rapport direct avec les fabricants. Des réunions publiques eurent lieu pour se concerter sur les moyens, mais le manque d'entente, l'insuffisance des garanties, lesquelles ne pouvaient résulter pour les fabricants que d'un acte d'association bien conçu et de l'existence d'un capital d'épargnes, firent échouer cette tentative, dont le retentissement aboutit, pour les promoteurs de la combinaison nouvelle, à la perte des emplois qu'ils occupaient.

Après les insuccès de l'action, nous avons été témoin de ceux de l'enseignement. En 1872, des conférences s'étaient établies à Paris, rue d'Arras, auxquelles assistaient des gérants de sociétés coo-



pératives et des adhérents plus ou moins directs de leurs idées. Des statuts furent préparés et une liste de souscription fut ouverte pour couvrir les frais de l'enseignement, qui devait être fait à un point de vue spécialement pratique. On se proposait de rechercher la meilleure voie à suivre dans la mise en œuvre des diverses combinaisons coopératives, de profiter de l'expérience acquise pour éviter les écueils contre lesquels on s'était heurté, et de s'approprier, par une étude comparée, le résultat des travaux faits chez nos voisins.

Le cadre était bien tracé, mais il fut mal rempli. La plupart du temps, les discussions s'égarèrent sur des points étrangers à l'objet qu'on poursuivait. La coopération, qui devait être le sujet principal, finit par y devenir le sujet accessoire, les conférenciers qui occupaient la chaire se montrant souvent aussi peu instruits de la théorie que de la pratique.

L'enseignement s'éteignit sans écho et au milieu de l'indifférence générale.

Que reste-t-il de l'impulsion donnée par la République et du mouvement qui se produisit sous le second Empire? Que reste-t-il de l'initiative des citoyens qui avaient précédé le gouvernement impérial dans cette voie? Il en reste à peine quelques vestiges. Ainsi, à Paris on retrouve encore un certain nombre de sociétés de production, pourvues d'un personnel d'élite et habilement dirigées, telles que : la Société des maçons, Bouyer, Cohadon, Ba-

gnard et Cie, fondée en 1848 et qui a abordé avec succès les constructions les plus considérables ; la Société des tailleurs de limes, Mangin, Masse et Cie, établie la même année ; l'Association des lunetiers, Delabre, Munaux, Videpied et Cie, fondée en 1849 et qui occupe le premier rang dans son industrie ; la Société des facteurs de pianos, Jot, Schreck et Cie, qui date de la même année et figure parmi les plus florissantes ; la Société des serruriers pour meubles, Dreux et Cie, formée en 1850 ; enfin une imprimerie établie l'année dernière.

Quelques grandes villes, Lyon, Marseille, entre autres, présentent aussi des exemples analogues.

On compte encore sur divers points du territoire des sociétés de consommation, dont la plus prospère est celle qui a été organisée sous la direction de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, à Ivry près Paris. Les bâtiments qui lui sont affectés comprennent des magasins de denrées et de vêtements, un réfectoire et une boulangerie, le tout à l'usage du nombreux personnel de la Compagnie. Le chiffre des opérations s'est approché en 1871 de 3 millions de francs. Il faut louer hautement la Compagnie d'Orléans d'une initiative dont les exemples paraîtront bien rares, si on les rapproche des sociétés d'encouragement fondées il y a quelques années en Angleterre, pour combattre le paupérisme par le développement des sociétés coopératives et par celui de la colonisation. On voit en ce moment,

sous la pression du malaise causé par la cherté des subsistances et la réduction du travail, des sociétés de consommation se fonder de nouveau à Paris.

Il n'existe plus aucune trace de sociétés de crédit, ni de journal pour servir de lien aux diverses formes de la coopération.

La participation semble se prêter mieux que les autres formes coopératives à l'insuffisance actuelle de l'ouvrier français, et elle tient, chez nous, une place plus considérable. La Compagnie d'Orléans, adoptant les idées élevées et philanthropiques d'un administrateur éminent, M. Bartholony, a eu l'honneur d'entrer une des premières dans cette voie. Il résulte ce qui suit des documents qu'elle a bien voulu nous communiquer. De 1844 à 1871, elle a distribué à ses agents de divers ordres, à titre de participation, une somme qui ne s'élève pas à moins de 40 millions. En 1871, le nombre des participants était de 12,890. Les versements à la caisse de retraites faits par retenues sur la part des dividendes sont calculés sur la base du dixième des traitements. L'excédant est déposé à la Caisse d'épargnes ou remis en argent aux intéressés.

Deux ans auparavant, en 1842, MM. Leclaire, Defourneaux et Cie, entrepreneurs de peinture en bâtiment, avaient établi la participation aux bénéfices, et sur 300 ouvriers qu'emploie cette maison, 120 sont admis à jouir de cet avantage. La base de la répartition proportionnelle est de

75 pour 100, le capital ne reçoit que 5 pour 100 et ne participe pas aux bénéfices. Leclaire, récemment ravi à l'industrie française, laissera son nom attaché à cette combinaison féconde. Son buste, dû au ciseau de M. Millet et exécuté aux frais de ses ouvriers, qui ont voulu que cette image fût placée dans la salle de leurs délibérations, témoigne d'une mémoire hautement vénérée.

L'imprimerie Paul Dupont, comptant 1,500 ouvriers, a été fondée sur le même principe, en 1848. Prélèvement fait de l'intérêt du capital à 6 pour 100, des dépenses d'exploitation et réserves statutaires, le bénéfice net se partage proportionnellement entre le fonds social et les salaires.

Les départements présentent également des exemples de participation. Nous citerons à Coulommiers (Seine-et-Marne), la tannerie et corroierie de M. Dorgé-Heuzé, qui date de 1867; à Angoulême, la papeterie Laroche-Joubert-Lacroix et Cie, dont les produits sont recherchés dans toute la France; la teinturerie de soie de Renard et Villet à Lyon; le chai de vins de MM. Hanappier et Cie, à Bordeaux. (Voir, pour ces divers exemples de participation, le livre de M. Charles Robert intitulé : *Le Partage des fruits du travail.*)

Plus d'un lecteur sera frappé, en présence de l'immense développement de la coopération en Angle-

terre et en Allemagne, des faibles résultats obtenus par la coopération française. Un rapide examen du livre de M. Schulze, au point de vue de la question sociale en France, va nous en expliquer les causes.

L'économiste allemand analyse avec une grande profondeur la masse de connaissances et de travaux matériels, de procédés industriels accumulés par les générations qui nous ont précédés; il désigne cet ensemble sous le nom de fonds ou de patrimoine commun de l'humanité, il pose le droit qu'a chaque homme de participer à ce legs collectif, et il en déduit le droit à l'instruction, qui seule peut donner la clef du grand arsenal des connaissances humaines. Bien que les sociétés ouvrières aient fondé des écoles, M. Schulze, ne les jugeant point suffisantes, fait de ce droit individuel un devoir de l'État, protecteur naturel des mineurs, par une exception à ses principes généraux, si défavorables à l'immixtion gouvernementale.

Il établit le besoin qu'a l'ouvrier d'une culture intellectuelle nécessaire au développement de ses facultés productives, mais quels que soient les vœux qu'il trouve avoir lieu de formuler à ce sujet, il n'en proclame pas moins l'importance des résultats obtenus dans son pays. Il nous montre l'ardeur des ouvriers allemands à s'instruire, il fait l'éloge de leurs facultés morales, il va jusqu'à dire que l'abîme qui les séparait des autres classes de la société est aujourd'hui comblé.

Nous touchons ici à la première cause des insuccès de l'ouvrier français, mais ce n'est point à lui qu'il faut en faire le reproche. La statistique nous apprend que sous le règne dernier, pendant qu'on prodiguait les millions en constructions fastueuses, soixante-cinq mille enfants manquaient à Paris d'asile suffisant pour y recevoir l'instruction primaire. Dans un pays de suffrage universel, on ne craignait pas de vouer à l'ignorance et à la misère, sa compagne, les générations nouvelles, et aujourd'hui encore est-on bien pénétré du sens profond contenu dans la réponse de cet homme d'État américain, devant lequel on témoignait de l'étonnement au sujet des sommes considérables que son pays affectait à l'instruction publique? « C'est un calcul « fort simple que nous faisons, répondait-il. Il s'agit « pour nous du payement d'une prime d'assurance « dont nous percevons les bénéfices par les votes « éclairés qu'elle nous procure. »

Si l'on tient compte du développement que les nombreuses sociétés coopératives d'Allemagne ont, de concert avec les écoles de l'État, imprimé à l'enseignement, on ne s'étonnera pas des aptitudes particulières de l'ouvrier allemand, d'autant que le parallèle pourrait s'étendre à la masse nationale de notre pays et expliquer bien des revers inattendus.

Dans une de ses pièces les mieux inspirées, le poëte anglais Gray, prêtant à la vérité les charmes et la puissance de son art, nous transporte dans un

cimetière de campagne. Puis, se reportant par la pensée sur ces existences éteintes, il esquisse au hasard celle de quelques-uns des hommes qui y dorment du dernier sommeil et nous les montre livrés aux humbles occupations de la vie rurale, échappant, par la sereine et paisible atmosphère où s'écoulent leurs jours, aussi bien aux grandeurs qui illuminent les sommets de la vie sociale qu'aux abîmes qu'on y rencontre et aux chutes profondes dont ces sommets offrent le fréquent spectacle. Cependant, s'écrie le poëte, un Milton, un Hampden peut-être reposent sous ces tombes, après avoir vécu inconnus d'eux-mêmes, eux dont les facultés puissantes auraient pu guider ou charmer l'humanité et laisser de leur nom un long retentissement dans l'histoire.

L'idée du poëte anglais répond aux faits encore existants dans les civilisations attardées de l'Europe. Ce n'est pas pour l'individu qu'il importe le plus de développer les facultés natives, c'est pour les nations. Forces perdues en France, forces utilisées en Allemagne, voilà l'explication du passé qui ne nous appartient plus et le mot de l'avenir qui nous appartient encore.

M. Schulze trace des ouvriers de son pays, de leurs qualités morales et intellectuelles un tableau que nous inclinons à croire un peu flatté, mais dont nous ne prétendons pas contester l'exactitude des lignes principales. Nous admettons le bon sens de

l'ouvrier allemand, son esprit pratique, son penchant à l'économie, son goût des plaisirs intellectuels, son désir de s'instruire et son aptitude à le faire, qualités que favorise le développement de l'enseignement primaire.

Nos écrivains sont, en majorité, beaucoup plus sobres d'éloges vis-à-vis de nos ouvriers, que ne l'est M. Schulze pour ceux de sa nation. On pourrait citer divers passages où nos économistes et nos publicistes se sont complaisamment étendus sur les défauts de l'ouvrier français. Pour être juste, il faudrait ne pas passer sous silence ses qualités.

On l'a raillé sur ses prétentions à la capacité politique, oubliant les discours et les écrits où elle était exaltée par erreur de doctrine ou dans un but intéressé. N'y a-t-il pas une école de publicistes et d'historiens qui a posé en principe que l'instinct et le sentiment suffisaient à tout? Comment s'étonner que l'ouvrier ait cédé à la flatterie, et n'ait pas compris que la complication des intérêts généraux exigeait l'étude et la réflexion? Il est impossible, cependant, de méconnaître ses qualités : son courage souvent téméraire dans les travaux dangereux, son dévouement pour ses camarades dans les moments de péril, son sentiment d'universelle sympathie qui lui fait applaudir à tous les actes généreux de la vie publique ou privée, sa libéralité parfois poussée jusqu'à l'imprévoyance, son intelligence qui le rapproche de l'artiste, son intrépidité sou-

vent déplorablement employée dans les tristes luttes qui ont affligé notre pays.

Mais ces qualités qui suffisent à faire le soldat incomparable que nous offrent diverses époques de notre histoire, l'ouvrier inspiré qui transforme la matière jusqu'au point où elle approche de la perfection, et donne à nos produits cette supériorité dont témoignent les tournois périodiques ouverts à l'industrie par les expositions universelles, ces qualités ne suffisent pas à changer le salarié, dont l'irresponsabilité abrite l'insouciance, en un associé libre et responsable.

Pendant que l'ouvrier anglais et l'ouvrier allemand, doués de qualités moins brillantes mais plus solides, lentement exercés d'avance, s'acheminent d'un pas sûr vers cette transformation du salariat en association libre, et qu'ils trouvent dans le sein du groupe coopératif le personnel nécessaire à son fonctionnement, l'ouvrier français, associé improvisé, manque la plupart du temps de gérant, d'administrateur, de comptable, se voit souvent forcé d'aller les chercher en dehors de sa propre classe, et, dépourvu des lumières suffisantes pour se guider dans ses choix, se trompe sur la capacité ou sur la moralité de l'élu, parfois sur toutes les deux. Lorsque le choix du gérant qui doit remplacer le patron dans la direction est fixé, et que ses pouvoirs sont déterminés par les statuts, il faudrait lui obéir dans leurs limites, respecter la loi contractuelle, ou bien

le révoquer, si son indignité ou son incapacité sont reconnues. Loin de là, l'atelier sociétaire est parfois livré à une anarchie, où les ordres donnés ne sont exécutés que selon le bon plaisir de ceux qui les reçoivent.

Le socialisme allemand, nous l'avons dit, dérive du socialisme français, et M. Schulze est conduit par l'examen de quelques formules socialistes à discuter le sens que certaines écoles ont prêté à notre devise nationale; il rend, d'abord, hommage à ce grand mouvement de l'esprit humain qui porte dans l'histoire le nom de Révolution française, puis il s'attache à combattre les fausses interprétations qu'on a voulu faire des mots : *Liberté, Égalité* et *Fraternité.* Il restitue aux mots Liberté et Égalité leur véritable caractère politique et le sens économique qu'on doit leur donner; il conteste que la Fraternité puisse être considérée comme un principe d'économie politique, cette science ayant pour base la réciprocité qui est l'échange des services. Il n'admet pas davantage que la Fraternité soit un principe politique, vu que le droit public repose sur la justice. Elle est pour lui du domaine de la libre morale que priment les devoirs politiques et civils et qui ne commence qu'au point où finissent ces derniers.

Cette distinction nous paraît éminemment fondée.

En effet, le mot Fraternité ne figurait pas à côté des deux autres dans les Constitutions de 1791, 1793 et 1795 (an III). Il parut pour la première fois inscrit sur les drapeaux des bataillons du Dauphiné et de la Franche-Comté, à la fête de la Fédération du 14 juillet 1790. Il exprimait l'idée de l'unité morale du genre humain, ce qui concorde exactement avec le cosmopolitisme de la Révolution française. Cela est tellement dans l'esprit de l'époque qu'on lisait, sur les contre-épaulettes de la légion polonaise au service de la République cisalpine, dont les troupes combattaient à côté de nos armées en Italie, ces mots : *Gli uomini liberi sono fratelli.* Les contemporains n'y voyaient qu'un principe d'ordre moral, et c'est par une fausse interprétation qu'on a essayé plus tard d'attribuer au mot Fraternité une portée politique et économique.

La différence profonde qui existe entre l'Allemagne et la France, au point de vue du socialisme, nous explique l'infériorité de l'ouvrier français dans la pratique des combinaisons coopératives. En Allemagne, la nouvelle évolution économique multiplie d'année en année ses adhérents, et va sans cesse resserrant le cercle de l'agitation socialiste. La preuve en est dans le petit nombre de voix réunies aux dernières élections de Berlin par le candidat Hasenclever. En France, la Coopération, après avoir échoué deux fois depuis 1848, semble désespérer d'elle-même, et les masses ouvrières, flottantes et

dépourvues de guides, s'endorment bercées par les rêves du socialisme. Nous signalons ici la seconde cause de l'insuccès de nos ouvriers.

Traitant des moyens propres à résoudre la question sociale, M. Schulze passe en revue les divers systèmes proposés, et il déclare, tout d'abord, que la question n'est pas politique, mais purement économique, et que par là elle ressort uniquement de l'individu, et non de l'État qui représente la collectivité.

Il repousse, en première ligne, la charité systématiquement organisée, soit par les individus, soit par l'État. Il la repousse comme impuissante à tarir les sources de la misère et à améliorer la condition des classes pauvres, comme destructive de l'initiative individuelle et démoralisante pour l'assisté, dont elle abaisse le niveau moral et intellectuel, et même le bien-être matériel par les habitudes d'apathie et d'irresponsabilité qu'elle engendre. M. Schulze conclut à l'initiative personnelle fécondée par l'association comme le seul moyen d'allégement et de progrès.

Remontant ensuite aux origines de l'association chez les peuples modernes, M. Schulze expose comment, au moyen âge, se formèrent les corporations dans l'empire germanique, et comment elles se constituèrent en *Unions* ou corps de métiers, d'où



est sortie la bourgeoisie. Il montre qu'à cette époque, les droits n'étant reconnus que sous la forme de priviléges, ces corporations ne pouvaient être ouvertes qu'à ceux qui remplissaient certaines conditions et devaient avoir pour loi la contrainte et l'obéissance passive. L'économiste allemand ajoute que, moyen de lutte pour échapper au servage, les corporations ont depuis perdu leur raison d'être par le triomphe de l'égalité civile, d'où il conclut qu'elles doivent se transformer en associations libres et accessibles à tous. Il fait hommage, dans le passé comme dans le présent, au génie particulier de la race allemande des qualités telles que la confiance en soi-même, l'esprit d'initiative, auxquelles il attribue l'aptitude de la nation à associer ses efforts et ses travaux. Enfin il insiste, comme condition essentielle de succès, sur la nécessité des transitions. Il veut qu'on procède graduellement et qu'on ne vise à la société de production, terme supérieur de la coopération, qu'après en avoir parcouru les degrés intermédiaires. L'ouvrier français ayant suivi une direction tout opposée, et, au lieu de commencer par les sociétés élémentaires de crédit mutuel comme en Allemagne, ou de consommation comme en Angleterre, ayant voulu organiser sans transition la société de production, nous rencontrons ici la troisième cause d'insuccès.

C'est donc du développement et de l'extension des institutions coopératives et non de la charité

publique ou privée que M. Schulze attend la suppression du paupérisme.

On ne saurait nier que la charité ne soit ni de droit économique ni de droit politique, et qu'au point de vue légal elle doive, comme le démontre M. Schulze, être restreinte aux cas de rigoureuse nécessité. Il est non moins incontestable que l'aumône déprave et abaisse celui qui en fait, de parti pris, le moyen permanent de son existence, au lieu de le demander à l'emploi de ses facultés.

Il est évident que l'aumône pratiquée sur une large échelle et élevée, comme en Belgique, à la hauteur d'une institution, ne nuit pas seulement à la moralité et à l'intelligence de l'individu, qu'elle rive en outre à la misère, elle atteint encore la fortune publique dans ses sources principales, par l'absorption improductive de capitaux considérables et en empêchant le développement des forces productives chez ceux qui vivent de ces capitaux détournés.

Sans doute, nous sommes convaincu que la propagation des diverses formes coopératives et que la solidarité qui, sous leur influence, s'établira de plus en plus entre les hommes, limiteront graduellement le terrain aujourd'hui si vaste où s'exerce la bienfaisance publique et privée. Mais ici, comme nous l'avons dit à propos du système de Carey sur la population, il faut avoir égard aux obstacles que rencontrent les progrès de l'esprit humain, d'abord, dans les imperfections natives de notre intelligence,

puis, dans l'état actuel de nos sociétés et aux lenteurs qui en résultent pour la diminution ou la suppression des maux qui les affligent. Des transitions sont nécessaires en attendant un état meilleur, et même lorsque l'humanité l'aura atteint, il faudra compter encore avec les vicissitudes de notre destinée et les infirmités de notre nature. Il y aura toujours des non-valeurs dans l'élément humain, il y aura toujours les naufragés de la vie; d'où la nécessité permanente d'une assistance qui pourra être limitée, mais jamais supprimée, et pour laquelle, à défaut d'une suffisante initiative des citoyens ou des communes, l'État devra intervenir avec une sympathie sévère qui puisse empêcher les secours de devenir une prime au vice ou à la paresse.

Ce que dit M. Schulze des corporations du moyen âge jette une vive lumière sur le rôle assigné, dans l'économie sociale, au groupe dont la nouvelle école propage de nos jours la formation.

Il y a évidemment une analogie entre les deux époques, c'est aujourd'hui à la féodalité industrielle signalée comme un danger par des esprits peu hasardeux, tels que M. de Tocqueville, qu'il s'agit d'opposer une digue. L'efficacité du moyen proposé est suffisamment démontrée par les faits existants en Angleterre et en Allemagne, aussi bien que par l'analyse scientifique. Seulement, il surgit une grave

objection dans l'esprit des hommes qui partagent en France les mêmes doctrines.

Il est évident qu'on se heurte chez nous à des difficultés d'une nature particulière et qui sont bien plus considérables qu'ailleurs. On a dit, avec raison, que le passé est gros de l'avenir, ce qui doit s'entendre dans le sens de l'utilité relative de la tradition et à la condition qu'elle soit librement et largement interprétée.

En Angleterre et en Allemagne, où une réforme politique et sociale ne s'est pas produite vers la fin du siècle dernier, comme cela a eu lieu en France; dans ces pays où l'action irrésistible des idées modernes et des besóins nouveaux s'est exercée, en quelque sorte, par voie d'infiltration, au lieu de procéder, comme chez nous, par voie de réaction radicale et de négation absolue, où les libertés communales et provinciales, les corporations libres ou réglementées n'ont été qu'indirectement atteintes, il reste, dans les mœurs des populations, des habitudes de groupement, d'action collective éminemment favorables aux combinaisons coopératives. Par suite, il existe un cadre dans lequel il n'y a qu'à inscrire le mouvement nouveau, un édifice dont il suffit, en quelque sorte, de changer les dispositions intérieures pour l'approprier à une destination analogue.

Les réactions politiques et sociales les plus nécessaires ont cet inconvénient, de viser trop à l'ab-

solu, sur les combinaisons duquel il faut revenir plus tard, pour ressaisir dans le passé la part de vérité qu'il contenait. Notre histoire avait habitué la nation à se mouvoir, en quelque sorte, automatiquement sous la direction d'un maître, d'une dictature, soit personnelle, soit collective. La nation n'a pu éviter de perdre, sous un pareil régime, l'esprit d'initiative. Toute collectivité, soit politique, soit administrative, soit économique, a péri sous la pression du pouvoir central, et la France n'a plus compté dans son sein que des individus isolés et devenus incapables de toute action commune dans quelque ordre d'idées que ce pût être. C'est là une quatrième cause d'insuccès pour les essais de coopération tentés parmi nous.

M. Schulze fait ensuite honneur au génie de la race allemande des succès qu'elle a réalisés sous son impulsion. Nous ne serions pas étonnés qu'un certain nombre de nos lecteurs, frappés de ce qui vient d'être dit de notre infériorité sur le terrain économique, ne vinssent à en faire une question de race et à résumer leur opinion par ces mots : « tout cela est inapplicable à la France. »

Expliquons-nous sur ces inaptitudes de race.

Il serait sans doute impossible de nier l'influence du milieu snr l'idée qui vient s'y produire. C'est ainsi qu'on a vu des pays, en Europe et en Améri-

que, passer sans difficulté d'une forme politique à une autre, tandis que, depuis quatre-vingts ans, la France s'épuise en efforts sans cesse renouvelés pour constituer le gouvernement républicain. On en a conclu que la race française était impropre à la forme républicaine. Cette assertion est plus spécieuse que fondée. Si la race gallo-latine est impropre à la liberté républicaine, comment se fait-il que les cantons français de la Suisse se soient si bien approprié cette forme de gouvernement? Comment se fait-il que la race wallonne, qui compose près de la moitié de la Belgique, se soit si bien accommodée d'un régime politique se rapprochant à ce point de la république, que, suivant un mot bien connu, on a pu définir la monarchie constitutionnelle en disant que c'était la *République déguisée?* Comment se fait-il que les populations françaises du Canada aient pu réussir à constituer un gouvernement dont toute l'organisation intérieure est, au fond, républicaine? Il est inutile de pousser plus loin cette déduction, qui montre tout ce qu'a de spécieux l'objection tirée de la race.

Pourquoi la fatalité de la race, si fortement contredite par les faits dans l'ordre politique, serait-elle absolue dans l'ordre économique? Les parties françaises de la Belgique et de la Suisse présentent de nombreux exemples de sociétés coopératives. L'Italie, dans sa région septentrionale, dont nos ancêtres avaient fait la Gaule ci-

salpine, suit, sous l'impulsion de MM. Luzzati et Vigano, l'exemple de l'Angleterre et de l'Allemagne, et il n'y a pas jusqu'à l'Espagne, où les formes coopératives n'aient pénétré par sa province de Catalogne, qui est de race et de langue analogues à celles du midi de la France.

Passant aux rapports qui peuvent exister entre l'économie politique et la politique, M. Schulze fait observer que tous les socialistes et utopistes prennent l'État pour base de leurs systèmes et invoquent son intervention pour les réaliser. Il fait remarquer avec raison que l'État, fournissant directement ou indirectement aux associations les fonds qu'exigerait leur organisation et assumant ainsi les risques, aurait un droit correspondant de contrôle et de surveillance. Il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans l'exposé des divers systèmes et dans la distinction des points par où ils se ressemblent et par où ils diffèrent. Ils se touchent tous par un point culminant, c'est l'État armé de toutes les forces collectives, se procurant, par voie d'impôts volontaires ou forcés, les fonds qu'il lui faudrait pour exproprier tous les établissements d'industrie privée, c'est-à-dire l'industrie nationale en masse, fonds de terre, usines, en un mot tout le matériel industriel et agricole d'une nation, et le livrant aux associations ouvrières, qui devront l'exploiter sous sa direction ou

sous sa surveillance. Tel est, avec des variantes, le caractère général des idées que combat M. Schulze dans sa réponse à Lassalle. Il trouve dans ces conceptions et leurs analogues le modèle d'un despotisme inouï. On voit qu'il n'a nul goût pour la caserne ni pour le couvent industriel, et il démontre la monstrueuse incompatibilité de ces systèmes avec le degré de civilisation où l'Europe est parvenue.

Pour lui, c'est au pôle opposé qu'il se place, et, comme il le déclare, il renoncerait à tout essai d'amélioration économique, si l'État devait y avoir la moindre part directe. Pour lui, l'État est absolument impuissant à améliorer la condition humaine par son intervention active, il ne peut que faciliter ou entraver la marche du progrès économique. Ce qu'il lui demande seulement, c'est la suppression des obstacles. Schulze veut l'homme libre et responsable; Lassalle veut le soustraire à toute responsabilité. Les théories de Lassalle conduisent fatalement au communisme gouvernemental; celles de Schulze posent, comme principe nécessaire du progrès, la neutralité absolue de l'État; il va jusqu'à déclarer sa protection mortelle pour le succès des nouvelles combinaisons. Lassalle demande la sécurité de l'agent manuel de l'industrie à un pouvoir absolu, né de l'avénement politique des classes ouvrières et dispensateur suprême du crédit; Schulze n'attend cette sécurité que de l'initiative individuelle appuyée sur la solidarité. Il veut que l'ou-

vrier se fasse sa destinée, comme la bourgeoisie se l'est faite à travers les institutions et les obstacles du moyen âge.

Nous touchons ici à la plus grave question du débat, à la cause dominante des insuccès de la France dans les combinaisons qui ont pour but de réaliser les vues de la nouvelle économie politique.

Nulle part il n'a été fait une confusion aussi profonde des questions économiques et des questions politiques; nulle part on n'a plus universellement invoqué l'action de l'État, pour remédier aux complications nées du développement de la grande industrie, et nulle part les partis qui aspirent au pouvoir n'ont affiché si hautement la prétention, les uns, de ramener les conditions sociales vers un idéal emprunté au passé, et les autres, de pousser la société vers un idéal d'égalité chimérique : tous d'accord sur ce seul point que l'État a le droit de pétrir la société dans le moule arbitraire des idées préconçues des gouvernants.

Avant d'aller plus loin, résumons les diverses causes d'insuccès que nous venons d'énumérer et les divers moyens d'y remédier que nous avons successivement indiqués.

La première cause c'est le défaut d'instruction dans les masses. La loi devra donc permettre à tous les citoyens jouissant de leurs droits civils

et politiques, d'organiser les établissements d'enseignement général ou spécial dont le besoin se fait si vivement sentir. A défaut de l'initiative individuelle, les communes, les départements et l'État, n'auront qu'à s'inspirer de l'exemple donné par les gouvernements les plus éclairés de l'Europe.

La seconde et la troisième cause d'insuccès viennent de la diversion funeste qu'oppose le socialisme aux développements de la coopération, comme de l'ignorance des procédés et des résultats économiques de celle-ci. Le remède est dans la démonstration scientifique des erreurs socialistes et dans la propagation des nouvelles doctrines économiques. Cette tâche incombe à tous sans distinction, citoyens, pouvoirs législatif et exécutif, communes et départements.

La quatrième cause d'insuccès résulte du défaut absolu d'esprit d'association qu'engendrent les obstacles légaux et administratifs apportés à l'exercice complet du droit de réunion et de la suppression séculaire des institutions locales et provinciales. Il faut d'abord abolir les entraves légales qui s'opposent encore à l'entente dans la poursuite d'un but commun. En ce qui concerne les excès de la centralisation, il s'est heureusement produit, depuis la chute du second Empire, un réveil qui a abouti à la loi organique des Conseils généraux, la plus démocratique, la plus libérale, la plus républicaine au sens moderne, qui ait été votée dans le cours



de ce siècle. Il importe, au plus haut degré, de développer ce germe précieux et de perfectionner ces écoles primaires de la vie publique.

Quant à la cinquième cause d'insuccès, qui naît de l'immixtion de l'État dans la vie économique de la nation, le rapide examen que nous allons en faire conclura à la nécessité de supprimer tous les obstacles qui viennent de lui et qui aujourd'hui encore s'opposent à la formation des groupes coopératifs dans leurs diverses combinaisons et à leurs divers degrés.

M. Schulze s'élève dans les termes suivants contre la confusion des questions économiques et des questions politiques :

« La question *n'est pas politique, elle est économi-*
« *que.* Tout mal qui se produit dans l'ordre écono-
« mique ne peut être combattu que par des remèdes
« empruntés à l'économie et non à la politique, et
« jamais on ne fera disparaître aucun obstacle en
« soustrayant les choses à leur rapport naturel et
« en brisant les liens qui les unissent. » (Page 180 du second volume.)

C'est une vérité générale et d'une incontestable justesse qu'exprime M. Schulze, et cette vérité est plus applicable à notre pays qu'à tous les autres.

Voici, en effet, le cercle fatal où nous entraîne l'enchevêtrement de la question politique et de la

question économique. A travers les compétitions ardentes des partis dans les temps de révolution, la propriété étant, par des voies directes ou indirectes, attaquée et défendue avec un égal acharnement, ceux qui la détiennent et ceux qui la convoitent ne s'entendent que sur un seul point : la prétendue nécessité d'une dictature. Cette dictature peut être personnelle ou collective, suivant qu'elle émane de l'armée, du prolétariat ou d'une autre fraction de la nation.

Quand elle est personnelle, en voici, d'après les enseignements du passé, la marche ordinaire. Une fois intronisé, le dictateur, pour se faire absoudre de la suppression de toutes les libertés publiques, se pose en protecteur de la propriété menacée, et d'autre part, il leurre les classes populaires d'espérances chimériques. Quelques années se passent, la tranquillité matérielle s'est rétablie. Le défaut de garanties politiques se fait sentir aux classes aisées, les citoyens pauvres s'aperçoivent de l'inanité des promesses par lesquelles on avait payé leur neutralité ou leur adhésion, et bientôt une revendication commune anime la masse nationale. Le dictateur inquiet a recours alors à la diversion dangereuse de la guerre étrangère. Mais, en l'état de l'Europe depuis l'établissement de son équilibre international, la prépondérance militaire d'une nation sur les autres ne pouvant qu'être passagère, il vient un jour où l'armée, après avoir été un agent de servi-



tude et d'abaissement à l'intérieur, devient à l'extérieur un instrument de ruine.

C'est à ce moment qu'on reconnaît la justesse du mot de Tocqueville qui définit le despotisme propre aux sociétés vieillies : « Un secours déshonnête « contre l'anarchie dont une nation n'a pas le cou« rage de se défendre elle-même, un appui hon« teux accordé aux vices et aux faiblesses du temps. » (*Discours de réception à l'Académie française*, 1842).

Ce qu'il y a de pire dans l'emploi de ce *secours déshonnête*, c'est que, tout en amenant par des voies infaillibles l'abaissement d'une nation, comme l'a fait par trois fois dans le cours de ce siècle le Césarisme pour notre patrie, il ne dénoue pas les complications auxquelles la dictature doit son succès éphémère, et qu'au contraire, il les envenime en les ajournant.

Supposons maintenant le pouvoir dictatorial constitué sous forme collective et exercé par un parti qui ne verrait de refuge pour la société que dans un retour vers les institutions du passé. Quelle solution essayerait-il de donner à la question sociale? Une solution analogue sans doute à celle que M. Schulze nous dit être poursuivie par les féodaux de son pays, au fond une rétrogradation artificielle vers l'état social des temps écoulés. Or, il faut une grande passion et des illusions bien enracinées pour croire au succès permanent d'une pareille tentative. Ces retours vers le passé sont possibles en

politique et en administration, comme l'a montré le premier Empire, mais on tenterait vainement d'en faire d'analogues et de durables dans l'ordre social. C'est en quoi échoua le premier des Bonaparte devenu empereur, lorsqu'il fonda une nouvelle noblesse et qu'il rétablit les majorats avec les priviléges légaux qui les constituent.

Admettons, par contre, que le parti démagogique, saisi des mêmes pouvoirs dictatoriaux, en veuille user pour transformer par voie de décret l'état économique de la nation Un double courant se produirait alors dans cette direction. Nous assisterions d'abord aux essais d'un socialisme basé sur une répartition nouvelle de l'impôt, laquelle tendrait à égaliser les fortunes au moyen d'une échelle ascendante et parallèle des charges qui aboutirait, au delà d'un certain chiffre, à l'absorption totale du revenu.

Ce serait l'arbitraire exercé au profit apparent d'une classe contre les autres. Nous disons apparent, car les réactions suivent toujours l'arbitraire, et cette réaction serait infaillible et comme d'ordinaire dépasserait, en sens inverse, la mesure de l'équité.

Elle serait d'autant plus inévitable, que cette égalité établie contre la nature des choses produirait des résultats désastreux pour ceux mêmes en faveur de qui elle aurait été décrétée. Plusieurs économistes ont démontré, notamment M. Vic-



tor Bonnet, par des exemples tirés de l'histoire, que l'impôt progressif avait toujours été fatal à la prospérité industrielle des États qui l'avaient admis, soit en amenant l'émigration des capitaux, soit en comprimant, par une limitation artificielle des fortunes, l'essor de l'initiative privée. L'impôt progressif, dont on a voulu faire une panacée égalitaire, est donc, à notre époque plus qu'à toute autre, une illusion. Il n'aurait d'autre résultat, aujourd'hui que le déplacement du capital est encore plus facile, que de faire descendre rapidement les nations qui le décréteraient au-dessous de celles qui ne l'admettraient pas.

Nous ne discuterons pas les autres formules du socialisme par l'impôt, telles que la suppression de certaines charges publiques, au profit d'une catégorie de citoyens, ou l'exemption de toutes charges, au profit de la richesse en voie de formation, et leur transport intégral par divers moyens sur la fortune acquise. Ce sont autant de succédanés timides et incomplets de l'impôt progressif, et en dehors de l'impôt atteignant proportionnellement l'universalité des citoyens, sauf les indigents, il n'y a que l'arbitraire et le faux.

Si le mouvement démagogique résistait à l'insuccès de ces premières tentatives faites en vue d'égaliser les conditions, on glisserait infailliblement sur la pente du communisme. En Allemagne comme en France, le communisme a ses docteurs.

Nous voyons les adversaires de M. Schulze engagés dans cette voie. Nous citerons Büchner, par exemple, qui nous dit que les inconvénients en seront atténués par un développement des vertus propres à la vie en commun, et nous rappellerons la doctrine des représentants de l'école lassallienne, qui fait de l'État le commanditaire obligé des ouvriers. La France possède des variétés bien plus nombreuses de communistes; nous en avons de libres-penseurs, nous en avons de catholiques, et même de bonapartistes. Puis, viennent les communistes circonspects, qui se déguisent sous l'euphémisme de *collectivistes*, synonyme qui ne saurait tromper personne.

Le communisme est la forme sociale la plus accessible aux masses. Les idées simples sont les plus facilement perceptibles pour les esprits peu cultivés. Malheureusement, les idées simples sont, en économie politique aussi bien qu'en politique, par leur caractère absolu, des idées fausses, des idées incompatibles avec les intérêts divers et complexes des sociétés modernes. Il est facile de faire admettre à ceux qui souffrent, soit par le vice des institutions, soit par leur propre faute, que le remède le plus radical est le plus infaillible. Le mal, se dit-on, vient de la propriété individuelle; il n'y a qu'à la supprimer, à grouper dans une vaste collectivité toute la richesse de la nation, tant mobilière qu'immobilière, et à appeler tous les hommes à puiser indistinctement dans la masse de la richesse pro-

duite. On n'oublie qu'une chose, c'est que la civilisation moderne est due au développement individuel, et que le communisme, forme des sociétés rudimentaires, ne saurait convenir à la civilisation occidentale.

Il est une contrée en Europe qui offre une démonstration matérielle de ce qui précède. La *Revue d'Édimbourg* a publié, en juillet 1870, un résumé des travaux de Samarin, Schirren et Eckardt sur le communisme agricole de la Courlande, de la Livonie et de l'Esthonie. Ces provinces riveraines de la Baltique, jadis conquises par les chevaliers de l'ordre Teutonique, plus tard réunies à la Russie, contiennent une population appartenant à deux couches très-différentes. La population agricole est finnoise ou slave d'origine et de langue. Les habitants des villes et les grands propriétaires appartiennent pour la plupart à la race germanique; celle-ci, supérieure en civilisation, a introduit dans ces provinces les idées du centre de l'Europe touchant la propriété. Lorsque la Russie a voulu, comme on dit, *russifier* ces provinces, elle a tenté, en s'appuyant sur l'élément slave et finnois, d'encourager la tenure communiste du sol qui est en vigueur dans une partie de l'Empire. Elle a protégé ce communisme agricole là où il existait encore, et s'est efforcée de le propager là où il avait cessé d'être. Qu'en est-il résulté? Les propriétés livrées en Russie à la culture indivise sont, comme le

dit M. Le Play, dans son ouvrage intitulé *la Réforme sociale,* l'objet d'une attribution nouvelle faite aux cultivateurs tous les treize ans. Or, les travaux résumés dans la *Revue d'Édimbourg* constatent que ce mode de culture ne donne que des produits très-inférieurs, soit en qualité, soit en quantité, à ceux que donnent les terres appartenant à des propriétaires de race germanique et soumises à la culture individuelle. Par suite, une différence considérable de prix s'est établie entre les terres exploitées par les deux systèmes, différence tout à l'avantage des propriétés cultivées suivant le mode allemand.

Il est inutile d'entrer dans plus de développements pour démontrer les inconvénients de la propriété rurale et commune qui produit moins, qui déprécie le fonds, et qui nous acheminerait inévitablement vers des famines de plus en plus fréquentes. Nous ne parlons pas des autres conséquences morales ou matérielles, et nous croyons inutile de discuter les théories communistes au point de vue de leur application à l'industrie proprement dite. Nous renvoyons, s'il est besoin, le lecteur au second volume du présent ouvrage qui en contient la critique irréfutable.

Toutes ces visions malsaines n'ont évidemment de chances, nous ne dirons pas de devenir des réalités, mais de recevoir un commencement d'application qu'avec l'appui et par la force de l'État. C'est



ainsi qu'on voit en Allemagne les adeptes de l'école lassallienne confinés dans l'agitation politique et réduits jusqu'ici à une impuissance économique, dont ils comptent sortir par l'avénement du prolétariat au pouvoir. Quelques élections obtenues dans le Reichstag leur font espérer d'arriver plus tard à une majorité, dont ils attendent la mise en pratique de leurs idées.

C'est la maladie inhérente aux sociétés à la fois démocratiques et centralisées, que cette confusion faite entre l'économie politique et la politique. Tout utopiste est centralisateur; nous n'en voulons d'autre preuve que l'arrivée à Paris, en 1838, d'Owen, venant prêcher, comme le firent dix ans après d'autres socialistes anglais et américains, les doctrines que l'esprit d'individualisme et de liberté de leur pays natal les avait contraints à n'y essayer qu'avec leurs propres efforts.

Dans une société livrée à des révolutions périodiques, un décret est sitôt rendu, le *Compelle intrare* est d'un si commode usage, il a pénétré les mœurs publiques à tel point que *la souveraineté du but* absout même le despotisme. On a pu dire en France, à une époque relativement récente, qu'il n'y avait pas de droits individuels et que la liberté était le mot des aristocrates, lesquels en font, du reste, chez nous aussi bon marché que leurs adversaires. On a pu écrire, sans soulever de tempêtes, que la Saint-Barthélemy et les journées des 2 et 3 septembre

avaient sauvé l'unité nationale. On a vu l'État violant le principe de la division des pouvoirs, peser sur les institutions que leur nature semblait devoir le plus soustraire à son influence, comme la Justice et les Corps académiques, et aller jusqu'à ériger le Conseil d'État en une sorte de Concile.

On emprunte ainsi sans scrupule aux dictatures des divers ordres leurs procédés, dont on ne blâme que l'usage, suivant le point de vue où l'on se trouve placé.

Un Génevois, qui appartenait au parti conservateur, venu en France pour compléter ses études, avait pris pour professeur un des nombreux suspects du dernier coup d'État. Il lui racontait un jour les épisodes d'un mouvement populaire dont il avait été témoin à Genève. Il expliquait comment ce mouvement avait échoué par suite de la résistance du parti conservateur, et comment tout était rentré dans l'ordre après cette commotion passagère, ainsi qu'il arrive dans les pays où la liberté est garantie par des institutions. Le récit achevé, le professeur voulut s'informer des mesures et des précautions prises par le parti vainqueur vis-à-vis du parti vaincu. « Sans doute, dit-il à son élève, la liberté individuelle a été, au moins pour un temps, suspendue, « les organes opposants de la presse ont été supprimés, le droit de réunion interdit. » A quoi le jeune conservateur répondit : « Rien de semblable n'a été fait, nous n'en avions pas le

« droit. » Ne semble-t-il pas au lecteur qu'en France le vainqueur, quel qu'il soit, a beaucoup moins de scrupules ?

Voici un exemple d'un caractère tout opposé.

On sait le rang éminent qu'occupait dans l'opposition, à la dernière Assemblée législative, Michel de Bourges. Dans l'année qui précéda le coup d'État, des amis politiques s'étant rendus chez lui, l'un d'eux remarqua sur sa table un volume anglais dont le titre était *le Protectorat de Cromwell*. Ce fait le frappa d'abord médiocrement ; mais quand il vit le chef d'opposition prononcer l'énigmatique discours, dont l'argumentation avait pour base le testament du duc d'Orléans, premier fils de Louis-Philippe, puis voter contre la loi des questeurs, qu'approuvèrent de plus clairvoyants, tels que Charras, le fait lui revint avec plus de force à la mémoire, et il comprit qu'au moment de sa visite le tribun se préparait déjà au rôle que plus tard, sur son lit de mort, à Montpellier, il expliquait en ces termes : « J'ai mis la Révolution entre les « mains d'un prince, persuadé qu'il serait contraint « de la servir et de marcher dans ses voies. »

Cette fausse direction d'idées nous explique la popularité posthume dont jouit Napoléon Ier auprès de la démocratie radicale, sous la Restauration et pendant le règne de Louis-Philippe. La même notion de l'État réconciliait les oppresseurs et les victimes, et à l'identité du moyen venait se joindre, pour

m.

sceller cette réconciliation, la prétendue identité du but. C'est dans la seconde moitié de ce règne qu'était professé par Mickiewicz, en plein Collége de France et aux applaudissements de plusieurs de ses collègues, le *Messianisme*, sorte de mysticisme politique qui représente l'usurpateur de Brumaire comme un Messie armé pour la propagation d'un nouvel évangile, mysticisme auquel n'ont pas complétement échappé tous les historiens et publicistes de notre époque.

On voit par là combien sont naturelles et profondes les attaches qui relient les systèmes autoritaires tant en politique qu'en économie politique à la dictature et aux gouvernements fortement centralisés. C'est dans ces conditions que ces systèmes présentent le plus de danger.

C'est, en effet, sur l'intervention de l'État que pivote le socialisme. De même que la démocratie libérale a adopté comme moyen d'amélioration sociale les institutions coopératives, la démocratie autoritaire s'appuie exclusivement sur le socialisme, qui ne consiste, au fond, que dans la mission confiée au pouvoir politique de transformer la condition des classes populaires par voie de décret.

Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, une nombreuse réunion d'ouvriers avait lieu à Berlin, et un des orateurs, M. Kapell, dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord* résumait le discours, déclarait impuissantes à améliorer le sort des ouvriers



toutes les combinaisons proposées par l'école coopérative, y compris même les sociétés de grèves et de chômages organisées en Angleterre. La conclusion de l'orateur était qu'il fallait, par une agitation socialiste, faire entrer au Reichstag le plus de députés possible, avec le mandat d'obtenir de l'État le droit de contraindre le capital à se mettre au service des associations ouvrières de production. L'orateur déclarait absolument stérile le système de M. Schulze-Delitzsch et le considérait comme diamétralement contraire aux intérêts des ouvriers.

On voit par là que, comme nous l'avons déjà dit, les idées de Lassalle lui ont survécu, et que le mouvement coopératif est le plus puissant obstacle au socialisme. Aussi l'école lassallienne éprouve-t-elle la plus violente antipathie pour M. Schulze, qu'elle appelle avec dédain l'*apôtre de l'épargne*. Il n'y aurait pas lieu de s'étonner qu'avec sa tendance marquée aux procédés expéditifs, cette école préférât puiser dans les épargnes faites.

Par ses doctrines libérales et par la multiplicité toujours croissante des diverses sociétés coopératives dont il est le promoteur, M. Schulze élève de jour en jour et d'année en année contre l'invasion des idées socialistes une barrière de plus en plus étroite. Pendant que les socialistes agitent les masses ouvrières dans le but de leur faire acquérir le pouvoir politique, au moyen de l'extension du droit de suffrage, et, par le pouvoir politique, la fa-

culté de plier la société à leurs idées, vivant ainsi d'attente et renonçant à la mise en œuvre des combinaisons organiques de la coopération, M. Schulze, procédant en voie inverse, ne demande rien à l'État que la liberté, étend de plus en plus, comme un vaste réseau, ses sociétés sur le centre de l'Europe, et réduit ainsi chaque jour le nombre de ses adversaires.

Depuis la mort de Lassalle, la seule modification essentielle introduite dans le programme qu'il a légué à ses adhérents vient d'une tendance à imiter les Unions anglaises. Comme nous l'avons déjà indiqué, le mouvement coopératif de l'Angleterre présente deux courants bien distincts, celui que nous avons désigné sous le nom de coopération militante et qui est représenté par les *Trade-Unions*, et celui que nous avons appelé du nom de coopération organique, sociétés de consommation, de production et autres.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le mouvement coopératif s'imposant, en quelque sorte, à tous les pays où la grande industrie a fait naître les difficultés auxquelles il est appelé à pourvoir, présente des différences qui tiennent aux diversités de la constitution politique ou de l'état social. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans ce pays d'écrasante industrie pour l'agent manuel, la coopération militante et la coopération organique se sont développées parallèlement.

En Allemagne, la grande industrie n'existait que dans de faibles proportions relativement à la France et surtout à l'Angleterre, et l'ouvrier allemand, moins courbé sous son poids que l'anglais, n'avait pas senti le besoin de constituer les puissantes *Unions* dont l'Angleterre lui offrait l'exemple.

D'autre part, M. Schulze inclinait par son génie organisateur à diriger les ouvriers allemands vers les combinaisons organiques et à les détourner des combinaisons militantes, espérant ainsi les soustraire aux agitations douloureuses et souvent stériles des grèves et leur faire franchir, sans y toucher, cette période transitoire, ce qui, en outre, lui aurait permis d'opérer la transformation économique dont il a pris l'initiative, sans créer d'antagonisme de classes ou d'intérêts, en obtenant même l'appui de la bourgeoisie, résultat qu'il a atteint dans une assez grande proportion. Moins heureux que nos voisins, nous sentons comme eux le prix de l'adhésion et du concours des classes qui possèdent avec l'aisance les lumières qu'elle permet d'acquérir. Mais le doute nous saisit, en voyant la bourgeoisie, qui tient une si grande place dans notre histoire, par le rôle considérable qu'elle a joué lors de l'établissement des communes et durant la première période de notre Révolution, par les nombreux et illustres représentants qu'elle a fournis aux arts, aux sciences, aux lettres, à l'industrie, sembler aujourd'hui avoir hérité du peu de génie poli-

tique que montra vis-à-vis de nos rois l'ancienne noblesse française, dont le charme de l'esprit, l'élégante distinction des manières et les talents administratifs et militaires ne sauraient dissimuler l'absence des qualités nécessaires à l'établissement des libertés publiques.

Quel que soit l'appui prêté à M. Schulze par la bourgeoisie de son pays, nous voyons, néanmoins, d'après l'état présent de l'Allemagne, des masses ouvrières, qu'il n'a pu gagner encore à ses combinaisons, saisies de cette impatience qui leur est si naturelle, chercher à s'approprier les procédés militants des Unions anglaises, et organiser des ligues dans le double but d'agir sur les élections et de pousser aux grèves.

Il y a, toutefois, entre le mouvement de coopération militante des ouvriers allemands et celui des ouvriers anglais, cette différence capitale que si ces derniers forment des Unions pour élever les salaires et amener la nomination au Parlement de députés chargés de soutenir leurs idées, ils ne les investissent pas du mandat de contraindre l'État à se faire, comme le veulent les ouvriers lassalliens, leur commanditaire forcé. Les ouvriers anglais chargent seulement les représentants de leurs intérêts de demander au Parlement les moyens légaux de se faire leur place, sans privilége aucun, sans coercition d'aucune sorte sur le capital. Ils se tiendront pour entièrement satisfaits le jour où, la loi ayant



abaissé sous leurs pas les derniers obstacles, ils pourront complétement exercer leur initiative à leurs risques et périls, sous l'empire du droit commun et dans le libre milieu de l'industrie nationale, différence tout à l'avantage de l'ouvrier anglais et qui prouve combien le milieu politique influe sur la bonne ou mauvaise direction du mouvement économique d'une nation.

Ainsi tendent à s'établir, entre les pays qui sont les principaux théâtres de la nouvelle évolution économique, des analogies de plus en plus marquées. Il n'y a pas jusqu'aux États-Unis qui, sous l'influence de la grande industrie se développant à la suite des nouvelles lois douanières, n'aient aussi leurs débats sur le salaire et leurs grèves parfois tumultueuses, à côté d'imitations plus ou moins nombreuses des sociétés coopératives de l'Angleterre. Mais, pas plus dans l'Amérique du Nord que chez nos voisins insulaires, la coopération, soit organique, soit militante, n'invoque l'appui de l'État. Cette confusion des deux ordres d'idées est le propre des pays où, comme en France et en Allemagne, règne plus ou moins en politique le principe autoritaire.

Veut-on une preuve pratique et toute récente des mœurs et des idées que les institutions libres créent et développent au sein des classes ouvrières? En voici une aussi frappante qu'irrécusable, et qui établit bien la supériorité de l'ouvrier anglais sur celui

des autres nations, au point de vue des questions que nous venons de traiter, et d'où ressort également la confirmation du caractère purement transitoire que nous avons attribué aux Unions anglaises.

Il y a quelques mois, un grand nombre d'ouvriers mécaniciens s'étaient mis en grève à Londres. L'Union dont ils font partie leur allouait neuf schellings par semaine, plus un schelling pour chaque enfant. Dans une de leurs réunions, des résolutions favorables à la continuation de la grève venaient d'être votées. On avait, néanmoins, posé la question de savoir s'il n'y avait pas mieux à faire que de prolonger le chômage concerté et d'amener ainsi la fermeture des ateliers. Un des assistants fit alors la proposition suivante : « Je n'aime pas à voir tant de « travailleurs en grève, vivant des souscriptions de « leurs camarades, dans l'attente d'un salaire équi- « table. Le temps me paraît venu, pour les méca- « niciens de Londres, de rechercher s'ils ne pour- « raient pas organiser des ateliers sur les principes « de la coopération. Cela s'est fait avec succès à « Newcastle; pourquoi la chose ne réussirait-elle « pas sur la Tamise, où souvent des navires sont « obligés de stationner des semaines entières, faute « d'ouvriers pour exécuter les réparations? Les « actions de l'entreprise pourraient être souscrites « par ceux d'entre nous qui ont de l'argent placé « dans les caisses d'épargne; je m'offre le premier. » Ces paroles impressionnèrent vivement l'assemblée,



et la proposition admise, on en discuta immédiatement les moyens d'exécution. Un des membres objecta que la difficulté principale était dans l'inhabileté ordinaire aux ouvriers en fait de direction industrielle et commerciale. « Mais, répondit un « autre, nos patrons payent le travail manuel qu'ils « ne peuvent exécuter eux-mêmes ; pourquoi ne « payerions-nous pas le travail intellectuel d'un « directeur-gérant, qui s'entendrait aux affaires ? » La discussion eut pour résultat le vote de la proposition, et il fut, en outre, décidé que les organisateurs de l'atelier coopératif de Newcastle seraient priés de venir éclairer les mécaniciens de Londres sur le mode d'organisation de la nouvelle société.

Après ces preuves de l'influence qu'exerce sur le mouvement économique d'une nation le degré de liberté auquel elle est parvenue, on ne saurait contester que la notion moderne de l'État, bien différente de la notion autoritaire de l'État antique, dont nous avons été les plagiaires, élimine de la question sociale les éléments dangereux qui y sont contenus et en facilite la solution par l'essor de l'initiative individuelle.

Le protestantisme et la philosophie cartésienne ont donné à l'individu une force inconnue jusqu'à leur apparition dans l'Europe occidentale, et ont introduit dans le monde civilisé une notion de l'État qui réduit de plus en plus les attributions de celui-ci au strict nécessaire, à la police intérieure de chaque nation et à la protection de ses intérêts au dehors.

L'État, simple mandataire, c'est-à-dire subordonné, serviteur et non maître des citoyens, dont il est tenu de représenter et de défendre les intérêts généraux, reconnu incompétent dans tous les ordres de l'activité humaine, où il ne peut faire mieux que les citoyens ses mandants; telle est la conclusion de trois siècles d'immenses travaux intellectuels, moraux et matériels, qui ont leur point de départ dans le seizième siècle. Le socialisme, sorte de mise en tutelle des citoyens, qui a, sinon pour but, du moins pour terme inévitable le communisme gouvernemental, prévaudra-t-il contre le courant du siècle, armé de toutes les forces accumulées depuis la Renaissance et la Réforme, et qui pousse l'Occident de l'Europe dans un sens diamétralement opposé? Nous ne saurions l'admettre, et l'avortement de toutes les tentatives utopiques, récemment faites en Europe et en Amérique, nous donne le droit de le nier.

S'il pouvait à cet égard rester quelque doute dans les esprits, il suffirait d'examiner quelles sont les nations qui possèdent sur les autres une incontestable supériorité dans le domaine politique et économique, si ce n'est celles où l'individu a atteint son plus haut développement; il suffirait d'arrêter un moment ses regards sur les États-Unis, où est établi le gouvernement le plus rationnel qu'ait réalisé la civilisation, et sur l'Angleterre, qui, en dépit des obstacles accumulés par son histoire, a pris l'initia-

tive de la grande transformation sociale dont nous avons précédemment exposé la marche.

La notion de l'État se trouvant de nos jours fixée par l'exemple de tous les peuples libres, par les mœurs et les institutions politiques des nations qui gravitent dans l'ordre de civilisation que nous nous efforçons vainement de réaliser depuis 1789, se dérobe à toute contestation sérieuse et acquiert la certitude d'un axiome. Il serait insensé de le nier en face de nos récents revers et de prétendre, en soutenant le contraire, avoir seuls raison contre tous.

Peu d'années avant la Révolution de février 1848, Tocqueville, voyant les efforts de l'opposition dynastique, dont il faisait partie, impuissants à soumettre le Pouvoir exécutif de l'époque aux règles de la Monarchie constitutionnelle, ce en quoi les précédents ministres avaient également échoué, déclarait, dans le journal *le Commerce,* que les Français, en voulant faire coexister le régime constitutionnel avec la centralisation, avaient poursuivi une chimère. Le même obstacle s'est jusqu'ici dressé devant la République et a entravé le mouvement coopératif.

Les solutions proposées pour résoudre les difficultés présentes et qui ne sont point compatibles avec la notion de l'État, telle que nous venons de l'exposer, toutes ces solutions sont chimériques ou dangereuses. Le Césarisme est encore plus faux et condamnable en économie sociale qu'en politique. Accepté comme dogme national, il peut être pour

les pays qui naissent à la civilisation un moyen de grandeur, mais, subi par peur ou par intérêt, il déshonore, il avilit les nations qui comptent parmi les aînées de la civilisation et les fait rapidement déchoir de leur rang.

La France serait-elle arrivée à ce degré de sa vie nationale, où son rôle étant épuisé, elle ressemblerait à la Grèce antique, qu'on pourrait comparer à un vase aux formes exquises qui, en se brisant, répandit sur le monde l'essence d'une civilisation supérieure ?

Nous avons précédemment démontré le caractère scientifique du mouvement coopératif. A cette démonstration théorique nous avons joint la démonstration pratique, qui résulte des faits constatés en Angleterre et en Allemagne. La preuve nous semble acquise à ce double point de vue. Les causes qui, à deux reprises, n'ont pas permis à la France de suivre les mêmes voies ont ensuite été indiquées, mais les obstacles signalés ne nous paraissent pas tenir à une fatalité inhérente aux choses, et dépendent, au contraire, de la direction que nous sommes libres d'imprimer à nos institutions et des réformes qu'exige notre éducation nationale.

En l'état, qu'y a-t-il à faire ? Il faut, selon nous, entrer dans une période de préparation, dont voici les principaux termes.

Disons d'abord que la coopération s'accommode de tous les gouvernements, quelle que soit leur forme, hors d'un seul, celui de l'absolutisme monarchique ou démagogique. Il est incontestable, d'après ce qui vient d'être surabondamment démontré, que l'État ne saurait produire par voie directe un nouveau mouvement économique, mais qu'il peut l'entraver et même l'empêcher pour un temps plus ou moins long. Il n'est pas besoin de répéter que l'État n'a pas ce droit et qu'il a, au contraire, le devoir de favoriser ce mouvement. Ce devoir est plus grand en France qu'ailleurs, vu le peu d'initiative dont la nation est douée. Il faut donc que les pouvoirs publics suppriment tout d'abord les obstacles qui dérivent de la législation actuelle et de son interprétation quotidienne. C'est ce qu'ont fait, il y a plus de dix ans, la Prusse et l'Autriche qui, au mois d'avril 1853, avaient présenté à la Diète de Francfort une proposition relative à la dissolution de toutes les sociétés ouvrières de l'Allemagne. Mieux éclairés depuis, les gouvernements de ces deux pays, renonçant à leurs tendances hostiles, ont, dans une plus ou moins grande mesure, fait droit aux demandes de réformes législatives émanées de ces mêmes sociétés.

L'exemple de l'Angleterre, où les questions que nous venons de traiter présentent une gravité si grande, n'est pas moins concluant. Comme on l'a vu précédemment, les *Unions* n'ont cessé de mena-

cer l'ordre public que du jour où leur existence légale a été reconnue; et en Angleterre, en Suisse et dans tous les pays libres, le droit de réunion et la liberté de la presse ont pu quelquefois agiter l'opinion publique, mais ils ont empêché d'ordinaire les sociétés secrètes de s'établir. Il est généralement reconnu par les hommes d'État de ces divers pays, et l'expérience le confirme, que les inconvénients de la liberté légale sont préférables à la fausse sécurité que procure la compression. Qu'on se rappelle l'attitude des délégués des *Unions* anglaises au Congrès international de la Haye en 1872, où ils refusèrent si énergiquement, en hommes formés aux libertés publiques, de s'engager dans la croisade révolutionnaire, à laquelle les conviaient Karl Marx et plusieurs des chefs survivants de la Commune de Paris.

Il est évident que si l'État doit être limité à ses fonctions nécessaires, à celles où il ne saurait être suppléé avec avantage par les citoyens agissant individuellement ou collectivement, ce principe est également obligatoire pour les citoyens dans les limites du mandat dont ils l'ont investi. Si l'État ne doit pas empiéter, il ne faut pas qu'on empiète sur lui. Si les obstacles légaux et administratifs qui s'opposent à la nouvelle évolution économique doivent être aplanis par ses soins, il ne faut pas que les ouvriers veuillent faire, du groupe formé en vue de cette évolution, une machine de guerre

pour miner et détruire la constitution politique du pays. Ils compromettraient leur œuvre essentielle et légitime, car ils tourneraient contre eux les forces de l'État, qui ne verrait en eux que des ennemis systématiques.

En présence d'un problème aussi urgent que difficile, nous dirons aux Chefs du gouvernement : N'usez des pouvoirs exceptionnels que dans des situations exceptionnelles et dans la mesure dont la Représentation nationale vous en aura investi. A celle-ci nous dirons : Suivez l'exemple des peuples libres, n'instituez les pouvoirs exceptionnels que pour des cas extrêmes et pour le temps strictement exigé par la sécurité du pays. Ces circonstances ayant cessé d'être, sortez au plus tôt de la dictature qui est un terrain malsain et funeste aux institutions libres et rentrez dans le droit commun. Il n'est pas si facile d'y rentrer qu'on pourrait se l'imaginer. Le dictateur le plus intelligent des temps modernes, celui dont l'historien Macaulay dit qu'il est le plus grand homme qui ait régné sur l'Angleterre, Cromwell essaya vainement et à plusieurs reprises de sortir de la dictature. La Révolution française l'a tenté aussi inutilement et c'est sur cet écueil qu'elle a échoué.

Ce n'est pas contre l'ordre social que les groupes coopératifs peuvent conspirer, le résultat inévitable de leurs efforts sera tout contraire. Ce qui menace cet ordre vient du désaccord actuel entre nos insti-

tutions politiques et l'état économique du pays, de l'insuffisance de moyens d'existence et d'instruction des masses populaires, à qui ces deux conditions sont indispensables pour l'exercice intelligent de leurs droits, et c'est la formation et le développement des groupes coopératifs qui, seuls, pourront établir cet accord.

Si par une erreur dont nous ne saurions admettre la possibilité, les pouvoirs publics croyaient que la sécurité sociale leur fait un devoir d'entraver le mouvement coopératif, les funestes effets de cette erreur ne tarderaient pas à se produire. D'un côté, on verrait des nations dont les forces physiques, intellectuelles et morales auraient été décuplées par une meilleure répartition des produits du travail; de l'autre, une nation dont le prolétariat, de plus en plus nombreux et appauvri, aurait perdu en virilité, en moralité et en intelligence tout ce qu'auraient gagné nos voisins.

Il est un autre devoir dont il y a lieu de demander à l'État l'observation rigoureuse. Nous voulons parler de sa neutralité absolue dans les conflits économiques qui ne menaceraient pas la sécurité des personnes, et dont les acteurs, ouvriers ou patrons, ne tenteraient pas de substituer la violence à la libre discussion et aux moyens légaux.

Il est de plus évident, et l'Angleterre nous en fournit une preuve suffisante, que le droit de coalition doit, pour les ouvriers comme pour les patrons, être ré-

ciproque, et que, en cas de grève, les patrons pouvant appeler des ouvriers du dehors, les ouvriers doivent pouvoir s'entendre dans un but purement industriel avec ceux des autres pays.

Les obstacles légaux une fois levés, on ne saurait conseiller à l'ouvrier d'aborder, comme il l'a déjà tenté sans succès, la société de production, sans une préparation nécessaire, et qui consiste à acquérir une instruction primaire plus ou moins développée. Il devra d'abord s'appliquer à réaliser les combinaisons élémentaires sur les bases qui ont été précédemment exposées, et à établir des Unions à l'instar des ouvriers anglais.

Vu le défaut d'initiative individuelle dans la nation, il y a encore lieu, à l'égard de l'enseignement, de faire appel à l'initiative de l'État. Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce chef, dont l'urgence, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue économique, a été déjà suffisamment démontrée par un grand nombre de publicistes. La statistique a établi, à plusieurs reprises, qu'en dépit des facultés naturelles les plus heureuses, et malgré les grandes individualités qu'offre notre pays dans les diverses branches de l'art, de la science et de l'industrie, notre nation n'en est pas moins une des plus dépourvues d'instruction de l'Europe occidentale. Nous formulerons à ce sujet un dernier vœu, qui serait de voir propager, tant par l'enseignement élémentaire que par l'enseigne-

n

ment supérieur, l'étude de l'économie politique, en y comprenant la nouvelle évolution de cette science. Comment combattre les rêves de l'utopie, si ce n'est par la réalité scientifique, et quel meilleur antidote opposer au socialisme que la connaissance des faits économiques et des lois qui les régissent?

Quand l'État aura fait disparaître de nos lois tous les obstacles qui s'opposent au développement du mouvement coopératif; quand il aura supprimé tous les priviléges et monopoles financiers qui aident artificiellement le capital à édifier des fortunes; quand il aura, directement ou indirectement, procuré à chaque citoyen, par une large diffusion de l'enseignement, le moyen de développer et d'appliquer ses facultés; quand il aura imposé à tous les mêmes charges sur la base d'une rigoureuse proportionnalité; quand il aura soulagé la misère par une assistance accordée aux infortunes naturelles ou accidentelles, partout où la solidarité coopérative et les sociétés de secours mutuels n'auront pas su ou pu l'organiser; quand, enfin, il aura, comme atténuation des difficultés présentes, facilité le mouvement colonisateur, on n'aura plus rien à lui demander. Toute subvention, directe ou indirecte, donnée à la coopération, irait contre son but.

Mais ce n'est pas à l'État seulement qu'il y a lieu

de s'adresser, c'est aussi et plus encore aux mœurs publiques et à l'initiative des citoyens les plus intelligents et les plus dévoués, économistes, publicistes et ouvriers.

Pour mieux faire comprendre au lecteur ce que nous entendons par l'action des mœurs publiques, nous allons le faire assister à une séance du Reichstag, assemblée où sont représentés tous les États qui font aujourd'hui partie du nouvel empire germanique. La question sociale y est examinée à trois points de vue différents, dans la séance du 19 février dernier, présidée par M. de Forckenbeck. L'ordre du jour appelle, en première lecture, le projet de loi sur la réglementation du travail industriel. C'est une mesure législative dont il avait été beaucoup parlé déjà chez nos voisins, et imaginée par le gouvernement pour obvier à la fréquence des grèves, une sorte de rempart qu'il se proposait d'élever contre les Unions qu'une partie des ouvriers allemands cherchent à établir sur le modèle des *Unions* anglaises.

Le projet de loi dont il s'agissait renfermait deux dispositions principales : l'une instituait des tribunaux permanents d'arbitrage ; l'autre punissait la rupture des contrats intervenus entre ouvriers et patrons d'une amende assez élevée, et éventuellement de la prison.

C'est M. Bamberger, député du parti national-libéral, qui soutient le projet de loi, dans un dis-

cours dont nous donnons ci-après la substance.

Ce projet, dit l'orateur, n'intéresse pas seulement l'Allemagne, il intéresse aussi toutes les nations civilisées. Je reconnais avec le gouvernement que des circonstances heureuses ont atténué les périls dont nous menace le parti socialiste extrême, bien que les passions qui animent ce parti n'aient rien perdu de leur intensité et de leur influence sur les masses. J'espère, toutefois, que la discussion procédera avec le calme, la modération et la courtoisie qui sont les premiers devoirs de la majorité, et dont la minorité ne saurait elle-même s'affranchir.

Nous sommes placé à un point de vue tout opposé à celui des socialistes : ils rêvent un État dont l'omnipotence puisse aller jusqu'à assurer l'existence et satisfaire aux besoins de chaque citoyen ; nous croyons, au contraire, que le rôle de l'État doit se borner à garantir la sécurité sociale, en laissant à chacun la responsabilité de son sort. J'entre donc dans la discussion, en prenant pour base la société telle qu'elle est constituée.

L'orateur critique la législation actuelle, qui ne lui paraît pas offrir assez de garanties.

Quant à la rupture des contrats, il pense qu'elle doit être punie, lorsqu'il y a mauvaise foi évidente ou entente préalable avec dessein de nuire. Il hésiterait, dans tous les autres cas, à voter une pénalité. Il termine en déplorant le changement survenu dans les idées et dans les mœurs de l'ouvrier

allemand, jadis le modèle des ouvriers européens, et il conclut au renvoi du projet à une commission.

M. Bamberger est remplacé à la tribune par un socialiste lassallien, M. Hasselmann, dont nous analysons le discours ainsi qu'il suit :

Votre loi, dit l'orateur, est une déclaration de guerre. C'est une loi d'exception, et vous ne l'ignorez pas. Vous savez que les patrons pourront toujours payer l'amende à laquelle ils auront été condamnés, et que les travailleurs, dans l'impuissance de le faire, seront traînés en prison.

Nous ne saurions donc nous faire illusion sur le but que poursuit le gouvernement. En présence des scandales quotidiens de la Bourse, a-t-on parlé de présenter un projet de loi pour réprimer les manœuvres de spéculateurs sans conscience? A-t-on pris une seule mesure pour empêcher que les enfants n'aillent prématurément s'étioler dans les fabriques? Les exemples de mauvaise foi donnés par des officiers et des députés, qui refusent de payer leurs dettes, ont-ils suggéré au gouvernement la pensée de proposer une loi de répression? Non; on a, au contraire, aboli la contrainte par corps.

Mais dès que les travailleurs sont en cause, la loi ne saurait s'armer d'assez de rigueur. Vous parlez de majorité et de minorité. Nous sommes la minorité, c'est vrai, mais nous avons derrière nous les masses, et le jour n'est pas bien loin où nous de-

viendrons la majorité. (Murmures.) L'esclavage était autrefois la loi du travail, la servitude du salaire l'a remplacé. Le capital n'est formé que de l'excédant du produit du travail, et quand l'esclave moderne réclame une partie de cet excédant, on le menace de la prison. Si vous votez cette loi, vous voterez pour un commerce de coolies à l'intérieur. (Bruits et rires.) Mon langage vous paraît sans doute un peu forcé, mais c'est le langage que mes électeurs préfèrent. (Rires.)

Un jour, un grand fabricant du pays de Trèves s'avisa d'interdire à ses ouvriers la lecture de certains journaux. Blessés par cette injuste prétention, plusieurs d'entre eux quittèrent immédiatement ses ateliers. Armés de votre nouvelle loi, les puniriez-vous aujourd'hui? Cependant, veuillez m'en croire, tout comme les aristocrates, les prolétaires ont des sentiments d'honneur. (Très-bien! sur tous les bancs.)

Votre loi est, d'ailleurs, inapplicable. (Ici l'orarateur explique, avec une franchise qui égaye l'auditoire, la manière dont les ouvriers se proposent de tourner la loi.) Puis il reprend :

Vous voilà engagés sur la pente dangereuse des lois d'exception. Vous en avez fait une contre les jésuites, et, quoique j'éprouve fort peu de sympathie pour ces messieurs, j'aurais voté contre. Mais les conséquences du projet que nous discutons sont plus graves. Au lieu de quatre cents jésui-

tes expulsés, vous aurez contre vous quatre millions de travailleurs, c'est-à-dire d'hommes qui livrent vos batailles et les gagnent, d'hommes qui ont servi trois ans et qui savent comment on manie un fusil. (Exclamations.) Mon seul regret est que l'on n'ait pas proposé cette loi plus tôt, nous serions trente au Reichstag. Nous ne sommes pas de ceux qui provoquent des conflits ; voyez ce qui se passe en France, où les exploiteurs versaillais, les bandits de l'ordre fusillent encore nos amis et nos frères, pour des faits sur lesquels plus de trois ans ont passé. C'est la bourgeoisie qui sème les haines et rend inévitable la guerre des classes. Mais l'heure viendra où l'on mettra un terme à l'exploitation de l'homme par l'homme. A bas l'esclavage ! vive la liberté !....

Le correspondant du *Temps*, d'après lequel nous résumons cette séance, ajoute au discours qui précède les réflexions suivantes :

« La dernière partie de ce discours n'a plus « même provoqué d'exclamations. Du reste, le « Reichstag écoute toujours avec une grande pa- « tience ces violentes diatribes. Il prend évidem- « ment le bon parti. Ajoutez que, débarrassé de « toute cette phraséologie déclamatoire, le discours « de M. Hasselmann a paru renfermer des idées « justes. On a été très-frappé, par exemple, du bon « sens incisif avec lequel l'orateur a montré l'inu- « tilité de la loi sur les contrats.

« Mais il est certain que la plupart des Français « ne comprendraient rien au calme avec lequel on « écoute ces harangues. Il est certain aussi que « les socialistes du Reichstag parlent de notre gou- « vernement avec autant et plus de virulence que « nos évêques, du gouvernement allemand ; ce qui ne « veut pas dire que notre gouvernement aurait rai- « son de prendre la mouche contre M. de For- « kenbeck. »

Ces réflexions si sensées nous font regretter de ne pas voir encore s'établir parmi nous, au sujet des questions qui touchent à l'organisation sociale, des mœurs parlementaires plus tolérantes. La liberté de la vérité ne s'acquiert qu'au prix de la liberté de l'erreur, car la liberté est une et ne saurait se scinder sans périr. Un gouvernement libre n'existe pas sans opposition. D'ailleurs, comme dit l'Apôtre, *il faut qu'il y ait des hérétiques,* et la réponse que M. Schulze va faire à M. Hasselmann en est une preuve qui s'ajoute à tant d'autres. L'obstacle grandit toujours, par les efforts qu'il impose, la puissance de la vérité et son évidence. Pourquoi nos économistes, dont quelques-uns n'hésitent pas aujourd'hui à sortir de l'immobilité qui leur a été reprochée, pour entrer dans la nouvelle évolution de la science, et qui comptent dans l'Assemblée nationale plus d'un représentant éminent, redouteraient-ils la discussion au grand jour, nécessairement féconde, armés qu'ils sont des forces intellectuelles

acquises par leurs vastes études spéciales? Le résultat ne serait pas douteux, et la vérité économique obtiendrait un triomphe certain.

A M. Hasselmann succède à la tribune M. Schulze-Delitzsch, progressiste.

Plus on passionne le débat, dit l'orateur, plus notre devoir est de l'aborder d'un esprit calme et maître de soi. Il est ridicule de parler d'esclavage dans un pays où les ouvriers sont en possession du droit de suffrage universel. On dirait, du reste, à entendre le préopinant, qu'il n'y a qu'un genre de travailleurs. Nous sommes tous des travailleurs, et les lois de l'honneur sont les mêmes pour tous; elles consistent à tenir la parole donnée, à ne pas signer un contrat avec l'arrière-pensée d'en éluder les termes.

Je n'approuve pas, cependant, le projet de loi présenté par le gouvernement, car cette loi n'atteindrait pas le but qu'on se propose et augmenterait le mal, bien loin de le diminuer. Le paragraphe 173 repose, en effet, sur une hypothèse erronée. On s'imagine que la question des contrats joue un grand rôle dans les grèves, ce qui est complétement inexact. Certaines industries, l'industrie du bâtiment, par exemple, qui s'adonne à des entreprises de longue haleine, ont besoin de contrat, mais, dans le plus grand nombre des cas, il n'en est pas conclu. Commencez donc par rendre le contrat obligatoire, si vous voulez en punir la violation.

D'ailleurs, quand il s'agit de ruptures de contrats faites en masse et par des milliers d'individus, si vous vouliez sévir, la répression se heurterait à des impossibilités légales et serait amenée forcément à changer de caractère. Où sont les vrais remèdes à ces complications? Ils sont dans l'initiative individuelle se suffisant à elle-même. Vous redoutez les coalitions d'ouvriers, opposez-leur les coalitions de patrons, comme cela s'est déjà pratiqué avec succès. (L'orateur cite en exemple une grève récente.) Que les patrons sachent faire des sacrifices pour améliorer le sort des prolétaires; mais surtout, et là est, suivant moi, le vrai moyen d'obvier aux difficultés que vise le projet de loi, il faut s'attacher à développer la culture intellectuelle et morale, d'où naîtra le sentiment de l'honneur et du devoir.

L'erreur de cette loi, c'est qu'elle veut agir comme s'il y avait lieu de régler des relations entre personnes. Par suite de la transformation de l'industrie, qui va toujours s'agrandissant et se concentrant, il n'y a plus en présence que des groupes, et ici la loi perd son action.

On s'effraye des progrès du parti extrême, mais ce parti ne compose pas à lui seul toutes les classes industrielles. En dehors de lui, il y a la majorité des ouvriers, que leur raison rend accessibles à des idées plus saines. Nous avons, par exemple, *l'Association des Travailleurs allemands*, avec sa caisse de secours, ses banques, ses établissements d'édu-

cation ; nous avons nos sociétés coopératives, dont la fortune est immense. (L'orateur cite des chiffres à l'appui de son assertion.) Vous jouez avec votre loi le jeu de ces messieurs (l'orateur désigne les socialistes) et vous étouffez les bons germes.

D'autres orateurs parlent ensuite pour ou contre le projet, et la discussion est reprise dans la séance du lendemain.

M. Lasker, national-libéral, s'oppose énergiquement à toute restriction de la liberté de coalition. M. Duncker, progressiste, défend les mêmes idées. Puis, un ecclésiastique ultramontain, M. Müller, connu comme fondateur de sociétés ouvrières, combat également le projet du gouvernement. Sur la proposition de M. Lasker, qui conclut à la continuation du débat, le renvoi à une commission n'est pas prononcé, ce qui indique que la majorité est hostile au projet, et la suite de la discussion est ajournée. Dans une des séances suivantes, le rejet de la proposition gouvernementale a été voté.

On voit par la discussion qui précède et par le vote, que la majorité du Reichstag, éminemment conservatrice, n'est pas le moins du monde alarmée par le mouvement d'idées qui agite en Allemagne les masses ouvrières, au sujet des questions de salaires et de répartition des produits. Cette tolérance vient de ce qu'il s'est établi, dans la nation entière et dans l'assemblée qui en est émanée, la même conviction qu'exprimait Cavour, lorsqu'on

lui parlait des sociétés ouvrières du nord de l'Italie et des problèmes économiques qui s'y posaient, que toutes les difficultés de cet ordre pouvaient être résolues par l'*accord de la science et de la liberté*. La sereine confiance de ce grand homme d'État est facile à comprendre. Elle venait de sa connaissance profonde des aspirations et des besoins de l'époque.

On a souvent reproché aux idées démocratiques qui agitent l'Europe, depuis notre Révolution, d'ébranler les bases de la propriété. A part le mouvement démagogique, qui a conclu parfois au communisme et à la réglementation de la distribution des produits par l'État, il est facile de démontrer qu'au lieu de saper les bases du droit de propriété, les publicistes et les économistes de la démocratie les ont affermies. Leurs travaux contiennent, à cet égard, une démonstration des plus concluantes.

Déjà les physiocrates, devançant leur siècle, avaient posé en plein ancien régime la propriété comme un droit individuel, naturel, inhérent à la qualité d'homme, par conséquent inaccessible, dans son essence, à la souveraineté monarchique même absolue.

Smith, au contraire, examinant l'origine féodale de la propriété anglaise, résultat de la conquête et base des droits politiques des grands propriétaires, l'admet comme *un simple fait légal*. On retrouve cette définition dans la bouche même de plus d'un homme d'État de la Révolution française. Il a fallu le grand



mouvement d'idées qu'elle a produit, pour que la doctrine des physiocrates soit devenue celle de la démocratie libérale. Il n'est pas inutile de rappeler, à ce sujet, un trait de la discussion qui eut lieu en 1815, pendant la rédaction de l'*Acte additionnel*, entre Napoléon Ier et Benjamin Constant, l'un réclamant le droit de confiscation comme un attribut de la souveraineté monarchique, et le second lui objectant qu'un pareil droit était incompatible avec les conditions de la liberté politique. Le despote, que les événements contraignaient à simuler une conversion tardive aux idées libérales, s'écria : *Vous voulez donc me désarmer !*

Ceci montre que le point par où se touchent le Césarisme et le radicalisme social est un égal dédain des droits individuels. Ce n'est pas la moindre gloire des publicistes modernes d'avoir, par la limitation des pouvoirs politiques, rendu impossible le retour des atteintes légales contre le principe de la propriété, et c'est un des mérites les plus grands de la nouvelle économie politique, un des services les plus effectifs dont lui soit redevable l'ordre social, que d'avoir, sauf Stuart Mill, qui se débattait contre la propriété restée féodale dans son pays, assis le principe de la propriété sur les bases indestructibles du droit naturel et de l'avoir mise au-dessus de la volonté même du législateur.

La démocratie, en transformant la propriété basée sur le droit de primogéniture et sur les majorats,

en abolissant les lois de substitutions et de fidéicommis, a fait disparaître le vice originel de la propriété provenant de la conquête. Elle l'a ainsi rendue accessible à tous, en droit d'abord, puis en fait, à la suite du développement de l'industrie et du commerce exercés par des classes sorties du sein du peuple.

C'est un fait curieux à remarquer que cette identité de but, ce parallélisme d'efforts entre les publicistes et les économistes qui appartiennent à la démocratie libérale. Par des voies différentes ils parviennent à *désarmer* l'État de tout droit d'ingérence dans la propriété privée, quant à son essence, et à en soustraire le principe, même à la souveraineté nationale sous quelque forme qu'elle s'exerce.

Il résulte des doctrines et des faits précédemment analysés et constatés, que les changements exigés par l'état actuel de l'industrie peuvent être opérés sans compromettre la civilisation. Les difficultés sont grandes sans doute, mais elles ne justifient ni les craintes excessives des uns, ni les espérances illimitées des autres.

Voici, à notre sens, la marche probable de l'évolution à laquelle nous allons assister. Quand la proportion équitable due au travail manuel, proportion variable suivant les industries et suivant les pays, quand le salaire aura atteint son maximum possible,

les *Unions* ayant contribué à amener ce maximun sous forme directe ou sous la forme aléatoire de la participation aux bénéfices, viendront se fondre dans le mouvement coopératif organisé par les ouvriers les plus économes et les plus habiles.

Après avoir passé par les formes simples et élémentaires, la coopération s'élèvera jusqu'à la société de production, dernier terme de l'évolution économique de notre époque, au delà de laquelle, dans l'état de notre civilisation, nous ne saurions rien entrevoir de praticable.

Les deux formes de l'industrie, la forme actuelle et la nouvelle, pourront très-bien coexister, le groupe soumis à une direction permanente et unique et le groupe électif. Ils coexisteront sans doute longtemps, toujours peut-être. L'État n'aura qu'à empêcher la paix et l'ordre matériel d'être troublés pendant cette longue et difficile période de transition, et à faire respecter les modifications qui seront librement introduites dans le contrat conclu entre le travail manuel, la direction intellectuelle et le capital.

Voyons maintenant quel genre de solution peut procurer à la question sociale le groupe de production coopérative.

Soumettre et utiliser les forces de la nature dans un but commun de justice, et agrandir l'individu de tout ce qui peut être enlevé à la fatalité du milieu où il est appelé à se mouvoir, tel est, dans

l'ordre industriel, le résultat qu'on est en droit d'attendre de la forme supérieure de la coopération. Mieux que les communautés et les corporations du passé où la personnalité disparaissait ou était mutilée, mieux que l'industrie individuelle et les grandes compagnies anonymes où l'agent manuel est réduit à l'état de rouage mécanique, la coopération fournit aux facultés individuelles les moyens de se développer. Elle utilise mieux qu'aucune autre forme les aptitudes diverses et les inégalités de facultés. Elle est le cadre destiné à donner à chacun les moyens de devenir tout ce qu'il peut être. Les groupes formés par la coopération supprimeront une grande partie des obstacles que, dans l'état actuel, beaucoup d'ouvriers trouvent sous leurs pas, à leur entrée dans la vie. Ils les soustrairont à ces difficultés, diminuant graduellement la pression aveugle des divers éléments de la destinée.

En effet, l'ouvrier associé recevra, dans le groupe dont il fera partie, une instruction première. Il y trouvera le meilleur enseignement professionnel, celui de l'apprentissage, trop souvent dirigé aujourd'hui par les patrons dans un sens de pure spéculation, et qui, d'ordinaire, fait une machine au lieu d'un ouvrier intelligent. Ainsi préparé et admis dans un groupe coopératif, il entrera en possession de l'instrument de travail, du capital suffisant qui, le plus souvent, lui eût manqué dans le milieu actuel. Quelles que soient ses aptitudes industrielles,

ordinaires ou exceptionnelles, particulières ou générales, les moyens de les développer et de les appliquer seront mis à sa disposition, chacun des associés étant intéressé à le placer là où il peut être le plus utile. L'inégalité qui a son origine dans le plus ou moins d'aisance de la famille sera ainsi notablement diminuée, et jamais les facultés ne s'éteindront ignorées de tous, même de celui qui les possédait, comme il arrive trop souvent aujourd'hui.

Reste l'inégalité des facultés qui survivra toujours, nous en convenons, à l'enseignement le plus équitablement distribué. La nature ne produit pas seulement des facultés inégales, elle produit aussi des facultés diverses. Ces diversités et inégalités n'amènent, entre les conditions, les écarts considérables dont nous voyons les exemples nombreux, que faute d'avoir trouvé un moyen de les utiliser et de les compléter les unes par les autres. Elles répondent, en effet, à l'inégalité et à la diversité des fonctions.

Sans doute, l'ouvrier d'élite, celui qui possède les qualités natives ou acquises de la gérance, ou celui à qui a été départi le don supérieur de l'invention, ou bien encore celui qui se distingue par la perfection et la célérité de l'exécution, cet homme, pris individuellement, dépasse de beaucoup l'ouvrier ordinaire, mais, pris d'ensemble, l'inégalité, sans disparaître, s'atténue, et l'ouvrier ordinaire et jusqu'à l'homme de peine, se rapprochent du

premier par les services qu'ils rendent au groupe, et dont celui-ci profite comme les autres.

D'ailleurs, la capacité intellectuelle n'est pas le seul élément nécessaire de la production. Dans tel ou tel cas, qu'il s'agisse de travaux plus particulièrement insalubres ou dangereux, la force physique et la force morale peuvent, dans une certaine mesure, équilibrer la valeur intellectuelle. Cette compensation est si peu contestable, que le péril et l'insalubrité ont été considérés par certains économistes comme des motifs suffisants à l'élévation des salaires.

L'ouvrier d'élite, quelle que soit sa supériorité, ne trouverait pas, au surplus, dans l'industrie individuelle, les avantages que l'apport des épargnes, les retenues sur les salaires et sur les bénéfices, le concours de travail et de zèle, lui valent de la part de ses collaborateurs dans l'industrie collective. Cet ensemble, qui sert de levier à son talent, et qui lui permet de s'élever de l'état de salarié au rang d'associé, l'industrie individuelle ou anonyme ne le lui offrirait que par exception.

On voit la différence profonde qui existe entre ces conditions et celles que présentent, même à l'ouvrier d'élite, les divers ateliers de l'industrie actuelle. On comprend que cet ouvrier finira par préférer l'association, où sa supériorité spéciale, se complétant par le concours d'ouvriers à facultés diverses et inégales, n'est pas un motif pour qu'il

refuse de les admettre en collaboration, pour qu'il s'isole et préfère le travail sous une direction individuelle au travail collectif. De là il résulte que, si l'ouvrier d'élite doit jouir d'un salaire plus élevé, le salaire de l'ouvrier à facultés moyennes et même inférieures, et, par suite, sa part proportionnelle aux bénéfices, ne pourront s'avilir et descendre outre mesure dans une société coopérative. L'un et l'autre reçoivent à proportion de ce qu'ils donnent, et la fécondité du principe coopératif les élevant tous les deux, le problème ardu de l'équilibre entre les facultés inégales se trouve résolu dans toute la mesure du possible. L'homme isolé perd la moitié de sa valeur, l'homme associé la double; c'est sur cet axiome que repose l'avenir de la coopération. Il ne reste de cette inégalité que ce qui ne peut en être éliminé, et dont une partie est nécessaire pour discipliner librement les forces réunies et pourvoir à la diversité des fonctions, pour éveiller les facultés endormies et exciter l'émulation, pour créer, enfin, dans l'organisme coopératif, le mouvement et la vie.

La société de production offre ainsi une solution qui, sans violer la liberté, rapproche de l'égalité les divers agents de l'industrie. La science économique, appuyée sur les combinaisons réalisées par la pratique et analysant les facultés physiques, intellectuelles et morales, que la nature semble avoir, d'une main arbitraire, inégalement réparties

entre les hommes, tire l'harmonie de cette inégalité même, par une combinaison qui les concilie et les fortifie mutuellement.

Arrivé à son point culminant, qui est, nous l'avons dit, la société de production, le mouvement coopératif se trouve avoir réalisé les avantages que Bastiat attribuait *à la loi des grands nombres,* lorsqu'il disait que ce qui ne se peut par l'individu devient praticable par les masses.

Nous savons tout ce que l'on pourra objecter contre cette forme nouvelle de l'industrie. M. Schulze lui-même reconnaît (page 252 du second volume) les avantages inhérents à la direction unique. Ils sont incontestables, et nous n'y voulons pas contredire. Mais nous ferons observer que ces avantages ne vont pas sans quelques inconvénients, et que, si l'industrie coopérative est inférieure à l'industrie individuelle sous le rapport de l'unité et de la liberté d'action, comme à l'industrie anonyme, sous le rapport de la concentration des capitaux, elle rachète ces désavantages par d'autres côtés. Vis-à-vis de la première, c'est, notamment, par le principe électif et la discussion des actes du gérant, deux causes qui mettent l'industrie coopérative à l'abri de l'instabilité inhérente à l'industrie individuelle, laquelle, après avoir prospéré sous le père, fléchit et tombe souvent sous le fils. Vis-à-vis de l'industrie anonyme, c'est par un contrôle plus sérieux et plus effectif des actes de l'administration, les mem-

bres d'une société coopérative se connaissant tous, étant en rapports constants, et ayant un égal intérêt aux succès de l'entreprise commune. Il suffirait, pour dissiper à cet égard tous les doutes, de dérouler sous les yeux du lecteur la longue série des compagnies anonymes, qui, après avoir un instant brillé d'un éclat emprunté, sont venues se liquider en police correctionnelle.

Il en est de la société coopérative de production comme de toute conception humaine qui présente toujours quelques côtés faibles. Mais à en juger par les exemples que nous en offre l'Angleterre, cette forme industrielle n'en est pas moins appelée à de hautes destinées. En outre des avantages précédemment énumérés, elle apporte un correctif nécessaire à deux grandes lois économiques, celle de l'offre et de la demande et celle de la division du travail. Elle diminue, en effet, la concurrence des bras et prévient l'avilissement du prix fixé à leur emploi, et, en appelant l'ouvrier à contrôler les actes de la gestion, elle étend le cercle de ses idées, borné aujourd'hui à l'exécution d'un détail unique.

Mais, nous diront les radicaux du socialisme, ce n'est pas là le *contrat de mutualité, basé sur une égalité absolue,* que nous vous demandons. Sans doute, leur répondrons-nous, et nous n'avons pu voir, dans les combinaisons coopératives les plus complètes, qu'un moyen de résoudre la question sociale d'une manière relative aux conditions de la nature humaine. Nous

ne nous sommes jamais donné pour but la recherche de l'*absolu*.

Un sophiste célèbre, qui a agité stérilement son époque par les paradoxes les plus étranges, qui n'a abouti qu'à diviser plus profondément la société française, et a contribué à lui faire perdre ce qui lui restait de sentiment de la liberté politique, ce dont il se souciait fort peu, à en juger par ses avances au Césarisme triomphant, Proudhon, a fait de l'égalité des facultés la base de son prétendu système social. Dans son livre des *Contradictions économiques*, qui contient l'ensemble de ses idées, il affirme que l'égalité des facultés entre les hommes n'est pas, il est vrai, *qualitative*, mais qu'elle est *quantitative*.

Expliquons-nous. Chez les hommes, suivant Proudhon, les facultés diffèrent de qualité, mais elles s'équivalent de quantité. Chaque faculté vaut, dans son ordre, autant qu'une autre dans le sien, et dans le même ordre, chaque homme a, par la diversité des aptitudes, autant de valeur qu'un autre; d'où il doit résulter que tous les hommes ont droit à l'égalité absolue des conditions. C'est ainsi que Proudhon analyse la nature de l'être humain et sa valeur économique. Chez l'homme, l'égalité absolue lui paraît exister virtuellement, c'est-à-dire en germe. Il ne lui manque, pour arriver à cette égalité, que le milieu favorable à l'éclosion, que Proudhon attend du progrès général, et qui doit conduire à l'association universelle, dont son école a résumé

le caractère dans la formule suivante : *Équivalence des services, égalité des salaires, intérêt zéro.*

C'est cet idéal qu'il essaya de réaliser, on sait avec quel succès, en fondant sa *Banque du Peuple* sur la base de bons payables en nature et destinés à remplacer le numéraire, qu'on devait désormais bannir des échanges. C'était tout simplement retourner au troc, dont M. Schulze a si bien démontré les imperfections (pag. 89 et suiv. du second volume). Il est malheureusement plus facile d'émettre des paradoxes et d'éveiller l'envie dans le cœur humain, ou d'attirer sur soi par la verve risquée de ses écrits les applaudissements d'un public d'Athéniens de la décadence, que d'exposer des idées saines ou de réaliser la moindre combinaison pratique. Le sophiste avait juré de briser sa plume si la *Banque du Peuple* ne réussissait pas, ce qu'il s'abstint de faire, malgré la désastreuse liquidation qui suivit de près.

Mais laissons là ces paradoxes de l'impuissance, qui ne partent de l'absolu que pour aboutir, dans la théorie, aux conclusions les plus fausses, et dans la pratique, aux avortements les plus misérables.

L'absolu n'est nulle part plus dénué de sens et de portée que dans les sciences morales et politiques, qui ont l'homme pour but et pour moyen. Examinons si l'égalité économique est compatible avec notre nature, telle que nous la montrent l'expérience

et l'opinion des plus sains et des plus grands génies qui ont éclairé l'humanité.

Les facultés sont diverses, c'est un élément d'harmonie entre les membres de la société humaine, c'est la source de l'échange des services. Mais dans les facultés identiques il y a des degrés d'intensité: à égalité même d'intensité, il y a l'action plus ou moins soutenue de ces facultés, suivant l'appui qu'elles reçoivent, la fécondation qui leur est donnée par les facultés morales ou physiques. Pour montrer que la valeur intellectuelle n'est pas le seul élément de valeur économique, il suffit de rappeler qu'un grand nombre de génies des plus heureusement dotés n'ont pas produit tout ce qu'on attendait d'eux, soit par suite d'erreurs de conduite, soit par manque de force physique, ou à cause de la brièveté de leur vie. En un mot, nous naissons inégaux de force intellectuelle, morale et physique, et c'est du rapport plus ou moins parfait comme de l'intensité de ces trois ordres de facultés que vient la première cause d'inégalité économique.

Il en existe une seconde. En effet, si, d'une part, l'intensité varie dans les facultés de même nature, d'autre part il y a inégalité de valeur sociale entre telles ou telles facultés, dont les unes sont libéralement départies par la nature à un grand nombre d'hommes, et dont les autres sont le partage d'un petit nombre de privilégiés.

Telles sont les deux causes d'inégalité naturelle

entre les hommes. On aura beau saisir la masse nationale par un ensemble d'enseignement destiné à égaliser autant que possible les facultés, on ne pourra faire éclore que celles qui existent en germe dans chaque individu, et à moins de supprimer la liberté et d'éteindre ainsi la civilisation, l'individu, au sortir de l'enseignement, n'obtiendra dans le classement de la société que la place qu'il y pourra occuper.

Cette inégalité naturelle fait d'autant plus sentir ses effets dans les sociétés modernes, que toutes les hiérarchies artificielles y ayant été détruites par la marche des derniers siècles, ou étant graduellement amoindries, l'inégalité naturelle s'y produit de nos jours sans contre-poids. De là vient que, dans la bataille de la vie, l'individu livré aujourd'hui à ses propres forces et privé de tout appui extérieur, descend plus bas, et se trouve plus visiblement distancé par les individus mieux doués que lui. C'est ici qu'apparaissent dans toute leur portée les travaux des derniers économistes et le mouvement spontané et pratique de la coopération anglaise. Aux cadres artificiels de l'ancienne hiérarchie industrielle, qui imposait à ceux qui étaient placés à sa tête une sorte de patronat vis-à-vis de leurs inférieurs soumis à une restriction plus ou moins grande de leur liberté, vient peu à peu se substituer le groupe libre, ouvert à tous sous le contrôle de ceux qui l'ont formé, où la force individuelle, mul-

tipliée par la force collective, est rémunérée proportionnellement à l'accroissement de valeur qui en résulte, mais où les hommes les mieux doués aux points de vue physique, intellectuel et moral, jouiront cependant d'une supériorité relative.

Les causes d'inégalité que nous venons d'indiquer existent chez l'homme dans toutes les conditions, mais, nous l'avons démontré, elles peuvent recevoir un correctif du groupe de production.

Restent comme causes d'inégalité sociale le milieu national et le milieu de famille.

Pour le milieu national, comme il résulte de la succession des faits historiques, il peut, par les progrès de la civilisation, être graduellement transformé, de manière que les institutions ne présentent plus d'obstacles artificiels au libre développement des facultés individuelles.

Quant au milieu de famille, il est plus résistant aux modifications, vu qu'il s'appuie sur les sentiments de la nature et plus encore sur les droits individuels, sur la transmissibilité de la fortune acquise, mais il peut être notablement diminué dans son influence par une répartition plus égale des produits du travail, laquelle est l'objet et la raison d'être du mouvement coopératif.

Mais, pourra-t-on dire, ces supériorités dont vous nous avez parlé jouiront toujours, vous l'avouez vous-même, d'une part proportionnelle plus grande dans le groupe, et elles pourront en sortir pour

exercer individuellement leurs facultés d'une manière plus libre et plus fructueuse.

Sans doute, et c'est la partie irréductible que présente le problème, il y aura toujours des hommes qui pourront plus acquérir et qui sauront mieux conserver. C'est la nature humaine qui le veut ainsi, et à moins de supprimer la liberté, en la frappant à la fois dans ses écarts et dans ses forces productives, et de courber tous les hommes sous le niveau d'une règle inflexible, à laquelle ils finiront toujours par se soustraire, il faut se résigner à voir des inégalités, même au sein des sociétés où l'échange des services sera le mieux équilibré.

La puissance de l'homme n'est que relative, elle ne saurait donc réaliser l'absolu. Les radicaux du socialisme ont méconnu cette vérité qui s'impose à l'humanité, et tout ce qui sera tenté contre cette loi supérieure sera transitoire et vain. Mais ce qui nous paraît pouvoir être affirmé sans crainte d'être démenti par les faits, c'est que la civilisation moderne ne saurait dans ses développements faire abstraction de telle ou telle classe, et qu'elle doit les élever toutes par un mouvement d'ensemble, en facilitant à chaque individu les moyens d'arriver à la propriété.

Il existe en Économie politique une loi analogue à celle dont l'application établit, en politique, l'équilibre des forces et le contrôle effectif vis-à-vis de l'État. De même qu'en politique, la théorie et la

pratique des peuples libres nous enseignent et nous montrent qu'il ne saurait y avoir de liberté réelle sans division des pouvoirs et sans institutions locales, sans agrégations destinées à protéger les citoyens contre l'absorption par l'État; de même la concentration actuelle des capitaux exige la formation de groupes industriels destinés à en modérer la prédominance et à maintenir l'équilibre entre les deux agents de la production. Centralisation et décentralisation, ces deux principes, dont Carey déclare l'action également nécessaire aux progrès de l'humanité, se trouveront ainsi réunis et pondérés.

En l'état des développements illimités que la grande industrie est appelée à atteindre dans les diverses régions de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, en l'état de la constitution de la propriété rurale restée féodale ou concentrée, par le fait des précédents historiques et des mœurs, dans quelques-unes des contrées qui nous avoisinent, toute nation où ne seront pas abrogées les lois qui s'opposent, directement ou indirectement, à l'accessibilité pour tous de la propriété sous ses diverses formes et qui ne saura pas constituer le groupe coopératif, est condamnée à descendre dans l'échelle des nations au-dessous de celles qui sauront l'établir et le propager.

FIN.

POST-SCRIPTUM

Au moment de mettre sous presse, il nous est donné communication d'une conférence récemment faite à l'Association philotechnique de Leipzig par M. Schulze-Delitzsch, et reproduite par la *Revue politique et littéraire* dans sa livraison du 7 mars dernier.

Nous n'avons pas à discuter l'ensemble de ce discours, dont la substance se trouve contenue dans les lettres du même écrivain, auxquelles il est répondu au commencement de ce volume. Nous nous bornerons à relever, à cause de son importance exceptionnelle, une appréciation qu'il est impossible de ne pas trouver exagérée.

M. Schulze présente la mise en jugement et la condamnation du maréchal Bazaine comme une vaine satisfaction donnée par les pouvoirs publics à l'amour-propre national, pour nous consoler de nos derniers revers.

Nous savons l'abus qu'ont fait de tout temps les peuples vaincus du reproche de trahison vis-à-vis de leurs chefs, et nous concédons sans difficulté l'infériorité de la stratégie française dans la dernière

guerre. Elle s'explique d'autant mieux que le coup d'État de 1851 avait privé la France de ses supériorités militaires, et que l'avancement refusé par le régime impérial à tous les hommes doués d'une certaine indépendance d'esprit arrêtait l'éclosion de nouveaux talents.

Rien n'est moins démontré que l'impossibilité pour le maréchal d'échapper à l'investissement dont lui et son armée, la meilleure qui restât à la France, étaient l'objet, et dans quelque mesure que nous puissions admettre la supériorité stratégique de l'ennemi, le procès et les publications qui l'ont précédé et suivi nous paraissent prouver, d'une manière irrécusable, que le maréchal aurait pu, au début des opérations, se dégager par une voie ou par une autre, en se dirigeant, par exemple, vers les places du Nord.

Son inaction eut pour effet de rendre complet l'investissement de son armée, et notre code militaire interdisant, sous peine de mort, toute capitulation faite en rase campagne, l'obligeait à tenter un effort suprême pour se dérober à l'ennemi. N'eût-il par cet effort ramené vers Paris qu'une partie de son armée, sa conduite eût été juridiquement inattaquable.

En opérant ainsi vers le milieu du mois d'août, il eût sans doute diminué l'étendue de nos désastres, et s'il n'avait pu sauver son armée d'une défaite, il eût tout au moins fourni à la résistance na-

tionale une partie des cadres qui lui ont manqué.

Mais le maréchal obéissait, malheureusement pour lui et pour nous, à d'autres mobiles. Une ambition malsaine, dont plus d'un précédent de sa carrière offrait des exemples, envahit son âme, paralysa son énergie, et le livra sans défense à la supériorité diplomatique de M. de Bismarck.

Il restait au maréchal une autre résolution à prendre, c'était, avec les éléments beaucoup plus puissants dont il disposait, de suivre une conduite analogue à celle de l'héroïque et habile défenseur de Belfort, M. Denfert Rochereau, qui tint en échec aux alentours de cette place une quarantaine de mille hommes avec une garnison du tiers environ, composée de mobiles pour la plus grande partie, et dont la longue et heureuse résistance prouva qu'il avait su pénétrer les nouvelles conditions de la guerre.

Supposons, en effet, d'après cet exemple et les opinions qui ont été émises à ce sujet, le maréchal Bazaine s'appuyant sur les forts détachés qui entourent la place de Metz et développant sur une vaste circonférence les cent cinquante ou cent soixante mille hommes dont il disposait au début, puis dirigeant des opérations offensives, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, contre les troupes d'investissement. N'aurait-il pas ainsi immobilisé, pendant un temps bien plus long qu'il ne le fit pour moins de deux cent mille hommes, trois ou quatre

cent mille qui auraient fait défaut pour le siége de Paris, et en empêchant l'ennemi de tenter cette opération, n'aurait-il pas donné à la défense nationale le temps de s'organiser avec plus d'unité?

A quelque parti, d'ailleurs, que se fût arrêté le maréchal Bazaine, qu'il se fût dégagé au début, qu'il eût fait ce que faisait le commandant de Belfort avec des forces si inférieures aux siennes, mais avec un sentiment patriotique si élevé, ou qu'au dernier moment se sentant incapable d'exercer le commandement, et se refusant, comme la loi lui en imposait le devoir, à conclure aucune capitulation, il eût laissé les divers corps de son armée libres de tenter par fractions, à leurs risques et périls, le passage à travers les lignes ennemies, proposition qui lui fut faite, comme le rapporte le colonel d'Andlau, dans son ouvrage intitulé : *Metz, Campagne et Négociations*, le résultat n'eût jamais été aussi désastreux, et l'Allemagne se serait vue contrainte à nous accorder de meilleures conditions.

Mais ce qui nous surprend le plus dans les opinions émises par M. Schulze sur la dernière guerre, c'est la commisération indirecte qu'il semble accorder au maréchal et aux autres chefs qui, à des degrés différents, ont si mal servi leur pays. Il connaît trop l'histoire pour avoir oublié sur quelle vaste échelle et avec quelle rigueur furent poursuivis, après la campagne de 1806, les officiers généraux et supérieurs de l'armée prussienne qui avaient



manqué à leurs devoirs par incapacité, négligence ou trahison, répression juste et nécessaire, que nous n'avons pas assez imitée, dont il faut faire honneur aux sentiments patriotiques qui animaient la nation et ses chefs, et qui ne fut pas une des moindres causes de son relèvement.

Nous regrettons de trouver, dans les derniers écrits de M. Schulze, plutôt l'accent du polémiste que la haute impartialité du philosophe. Il nous avait accoutumé à des jugements plus mesurés. Nous lisons, en effet, ce qui suit, dans une lettre par lui adressée, en novembre 1864, à M. Seinguerlet, et que cet écrivain a mise en tête de son livre sur les *Banques du peuple en Allemagne* : « Depuis la fin du siècle, nous avons reçu de vous de « nombreuses impulsions politiques; recevez de « nous en échange l'impulsion dans la question « sociale, qui a contrecarré d'une manière si né-« faste votre développement politique. »

M. Schulze reconnaissait ainsi, avec cette impartialité qui est, d'ordinaire, le propre des grands esprits, que la civilisation européenne est la résultante des efforts collectifs des diverses nationalités qui la représentent. Il lui sera donc facile de convenir que, sans nous, sans notre révolution, l'Angleterre n'aurait pas eu ses réformes électorales successives; que, sans l'exemple et l'impulsion donnés par la France au continent, l'Allemagne serait encore privée de toute vie représentative.

On peut donc dire que la Révolution française, malgré son existence rapide et troublée, a régénéré politiquement l'Europe, et qu'elle a plus profité aux nations qui l'ont combattue qu'à celle qui l'a faite. Malheureusement, échouée d'abord dans la démagogie, puis avortée dans le Césarisme, elle n'a pu produire tous les fruits que ses principes contenaient en germe, et l'on peut affirmer, d'après les plus éminents publicistes, que, sans le premier Empire, la France tiendrait encore sur le continent le sceptre de la civilisation, qui ne s'est échappé de ses mains que le jour où elle a abdiqué sa souveraineté sous un maître dont l'immoralité et l'incapacité politique la perdirent.

Ouvriers de la même œuvre, d'une œuvre aussi grande que difficile à accomplir, nous nous devons une mutuelle indulgence, car nous marchons, à travers les obstacles accumulés par le passé, dans une voie où la vérité même ne se produit pas sans mélange. Ces obstacles, M. Schulze les indique pour son pays; qu'il nous permette donc de lui dire que, si la nation française, scindée en deux parties, dont l'une a les yeux tournés vers le passé, et l'autre vers un avenir confusément entrevu, suit à cette heure un étroit sentier bordé de deux abîmes, le despotisme et l'anarchie, les services qu'elle a rendus lui constituent des droits à l'indulgence pour des écarts dont n'est exempte aucune nation, et les exemples qu'elle a donnés enseignent qu'il ne

faut jamais désespérer d'elle dans ses chutes. La France vivant, depuis plus de quatre-vingts ans, à l'état de révolution tantôt ouverte et tantôt latente, serait-il toujours juste de lui imputer les torts et la fausse direction que ses chefs s'efforcent de lui donner à certains moments de son histoire?

Il serait, en outre, puéril de discuter à laquelle des grandes nations modernes appartient la prééminence, elles se l'attribuent toutes; c'est un faible inhérent à la nature humaine. La vérité est que la supériorité se déplace et qu'elle n'est jamais absolue. Au point de vue politique et économique, par exemple, Allemands et Français, nous voyons deux nations qui nous priment, les États-Unis, par leur organisation politique, l'Angleterre, par l'initiative de la nouvelle évolution sociale et par son intensité que M. Schulze reconnaît lui-même y être plus étendue et plus profonde qu'en Allemagne, malgré les hautes facultés et les efforts constants qu'il a consacrés à sa propagation.

TABLE DES MATIERES

DU TOME PREMIER.

TROISIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

ERRATA

DU TOME PREMIER.

Page XII, au lieu de :

« les écohomistes les plus éminents »,

Lisez :

« les économistes les plus éminents ».

Page XC, au lieu de :

« il ait reconnu le meilleur moyen transitoire d'atténuer la pré-
» pondérance grande industrie »,

Lisez :

« d'atténuer la prépondérance de la grande industrie ».

Page CXLVIII, au lieu de :

« Le science économique »,

Lisez :

« La science économique ».

Page CXLIX, au lieu de :

« De sera la gloire de ce siècle »,

Lisez :

« Ce sera la gloire de ce siècle ».



COURS
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

A L'USAGE

DES OUVRIERS ET DES ARTISANS

PAR

SCHULZE-DELITZSCH

TRADUIT ET PRÉCÉDÉ D'UNE ESQUISSE BIOGRAPHIQUE
ET D'UN APERÇU SUR LES NOUVELLES DOCTRINES ÉCONOMIQUES
ET LEUR APPLICATION

PAR BENJAMIN RAMPAL

> Point de progrès social sans liberté politique,
> point de liberté politique sans progrès social.
> (SCHULZE-DELITZSCH.)

TOME PREMIER

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14



